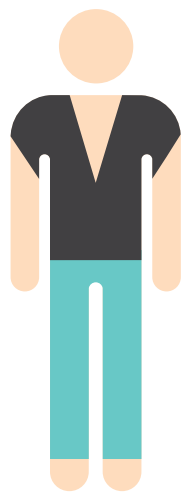


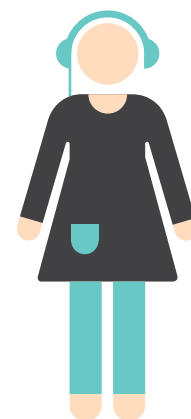
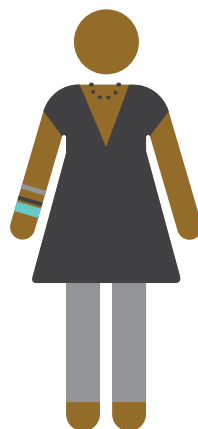
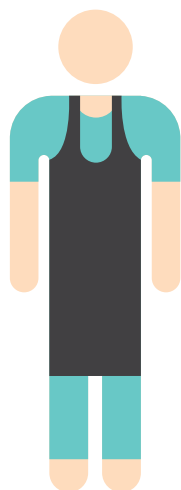
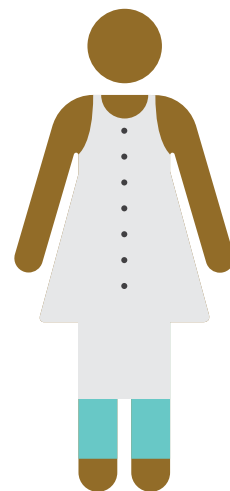
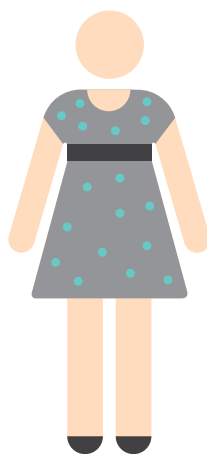
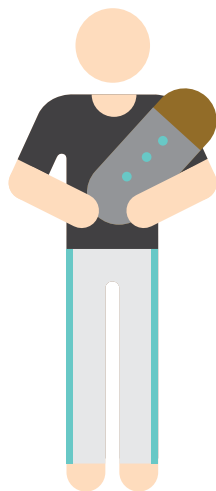
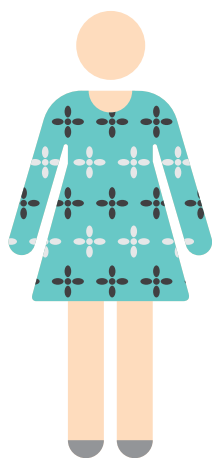
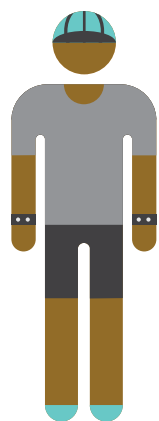
REVUE PROFESSIONNELLE DU
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL
JEUNES EN DIFFICULTÉ



DÉFI

VOL. XXII
NO 2
MARS 2016

JEUNESSE



NUMÉRO THÉMATIQUE
PLACE AUX PÈRES

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- Faire place aux pères dans l'intervention en protection de la jeunesse
Geneviève Turcotte et Clémence Pentecôte 2
-

MOT DE LA DIRECTION

- Jean-Marc Potvin* 5
-

THÉMATIQUE PLACE AUX PÈRES

- Le soutien social perçu chez les pères impliqués dans une problématique de négligence
Denise Côté et Carl Lacharité 6
 - Prendre des risques jusqu'à devenir pères ? La sexualité des jeunes contrevenants
Catherine Laurier et Manuelle Bériault 14
 - Que pensent les pères québécois de la punition corporelle ?
Marie-Ève Clément, Sarah Dufour et Claire Chamberland 22
 - Accompagner les pères en contexte de vulnérabilité et leurs enfants :
des services au rendez-vous, adéquats et efficaces
Diane Dubeau, Francine de Montigny, Annie Dévault, Carl Lacharité et Geneviève Turcotte 29
 - Faire place aux pères en contexte de protection de la jeunesse
Clémence Pentecôte, Geneviève Turcotte et Daniel Paquette 39
 - Maison Oxygène... une autre façon de soutenir le lien père-enfant
Manuel Prats 59
 - Pour en savoir plus... 67
-

RUBRIQUE ESPACE MÉMOIRE

- L'évolution des droits de l'enfant
Micheline Mayer et Pierre Keable (avec la collaboration de Louise Baillargeon, Guy Drudi, Diane Jodoin, Josée Laurendeau, Carole Lemay et Christiane Motard) 68
-

● ÉDITORIAL

FAIRE PLACE AUX PÈRES DANS L'INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Geneviève Turcotte, CHERCHEURE, **Clémence Pentecôte**, AGENTE DE PROGRAMMATION, DE PLANIFICATION ET DE RECHERCHE, CENTRE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE JEUNES EN DIFFICULTÉ, CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

La reconnaissance des effets de l'engagement paternel sur le mieux-être des enfants incite à faire place aux pères dans les interventions auprès des jeunes en difficulté. Cela est d'autant plus important que les modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) en 2007 prescrivent de tout mettre en œuvre pour que l'enfant soit maintenu dans sa famille naturelle, renforçant ainsi l'obligation d'impliquer et de mobiliser les deux parents. De même, la *Loi sur le Système de Justice pénale pour les Adolescents* (LSJPA) spécifie que les pères et mères de ces adolescents doivent non seulement être informés des décisions qui sont prises à leur propos, mais encouragés à leur offrir un soutien.

Si les projets et programmes ciblant le rôle paternel se sont multipliés depuis quelques années, les pères restent relativement invisibles dans les services de protection de l'enfance et de l'adolescence, parce qu'on a tendance à penser qu'ils sont absents de la vie de leurs enfants, trop difficiles à rejoindre ou parce que les pères eux-mêmes ont de la difficulté à s'inscrire dans les logiques institutionnelles. Certaines études montrent cependant que les pères sont plus présents qu'on ne le pense dans la vie des enfants suivis en protection, souhaitent avoir une contribution à leur bien-être et ont souvent, comme les mères, à composer avec des obstacles importants tant au plan personnel qu'à celui du contexte dans lequel ils évoluent. Que la présence du père soit un atout ou un facteur de risque, il est rarement dans l'intérêt de l'enfant ou de l'adolescent de ne

pas inclure le père dans les interventions auprès de la famille. Il faut donc mettre en place les conditions pour faire en sorte que les pères soient plus présents dans les services et plus visibles aux yeux de leurs enfants ainsi qu'à leurs propres yeux.

Faire place aux pères dans l'intervention auprès des jeunes en difficulté, c'est d'abord tenter de lever les obstacles à l'accessibilité des pères aux services et programmes qui concernent leurs enfants. Pour y parvenir, il faut arriver à faire face aux biais de genre qui caractérisent les modèles d'intervention prévalant dans les services aux familles, des biais qui touchent non seulement les pères, mais aussi les mères qui ont souvent à porter toute la responsabilité des enfants.

Faire place aux pères dans l'intervention auprès des jeunes en difficulté, c'est se donner le temps de mieux comprendre leur expérience de la paternité et de mieux décoder leurs besoins.

Faire place aux pères dans l'intervention auprès des jeunes en difficulté, c'est aussi faire des efforts raisonnables pour les identifier, les rejoindre, prendre contact avec eux (même s'ils ne cohabitent pas avec l'enfant) et les mobiliser afin qu'ils s'engagent davantage auprès de l'enfant en tandem avec la mère.

Faire place aux pères dans l'intervention auprès des jeunes en difficulté, c'est soutenir activement leur

● ÉDITORIAL

participation à l'analyse de leurs besoins ainsi qu'à toutes les décisions qui concernent l'enfant (notamment à l'élaboration et à l'actualisation d'un projet de vie) et les considérer comme une ressource pour la prise en charge de l'enfant.

Cette intégration du père dans les services représente un défi important pour les intervenants, qui ne disposent pas toujours des repères d'action susceptibles de tenir compte des particularités du rôle paternel. Ce numéro se veut une contribution à l'amélioration des connaissances sur l'expérience paternel et les meilleures façons d'impliquer les pères dans la vie de leurs enfants et notamment dans les interventions qui les concernent.

En dépit d'une amélioration constante des connaissances sur l'engagement paternel au cours des dernières années, on connaît encore très mal les caractéristiques de l'expérience sociale de la paternité en contexte de prise en charge par les services sociaux. Les deux premiers articles de ce numéro viennent en partie combler cette lacune. À partir de deux stratégies de recherche complémentaires, l'une quantitative, l'autre qualitative, l'article de Denise Côté et Carl Lacharité examine le rôle du soutien social dans le vécu des pères dont un enfant est signalé pour négligence. Adoptant une perspective originale, l'article de Catherine Laurier et de Manuelle Bériault s'intéresse quant à lui au « devenir père » chez un groupe d'adolescents présentant une problématique de délinquance, voire d'appartenance à un gang de rue, suivis en centre jeunesse. Les auteurs examinent les liens qui peuvent exister entre les comportements à risque chez ce groupe d'adolescents, la grossesse chez leurs jeunes partenaires et l'entrée dans la paternité. Leurs résultats les conduisent à recommander de mettre en place des interventions à la fois éducatives et préventives concernant la sexualité des jeunes hommes pris en charge sous la LSJPA, l'adoption de comportements égalitaires et leur responsabilisation quant à la contraception aussi bien que la conception.

L'article de Clément, Dufour et Chamberland porte sur les pères de la population générale. Il s'intéresse aux croyances sur la pertinence et l'efficacité en matière de recours à la punition corporelle, en mettant l'accent sur la perspective des pères, rarement considérée jusqu'ici

dans la recherche. L'article vise plus spécifiquement : 1) à vérifier s'il existe des différences entre pères et mères dans les attitudes et attributions à l'endroit de la punition corporelle en 2012; et 2) à présenter l'évolution de ces attitudes entre 2004 et 2012 au Québec. Les auteurs constatent que les pères québécois, bien qu'ils puissent se montrer divisés sur la légitimité du recours à la punition corporelle, sont à la recherche d'une plus grande participation dans l'éducation des enfants et montrent une volonté d'adopter des pratiques disciplinaires plus fermes tout en étant exemptes de violence. Ces résultats montrent la pertinence de programmes de promotion de la parentalité positive, qui enseignent aux parents des techniques concrètes et efficaces de contrôle des comportements difficiles des enfants.

Se tournant davantage vers l'action, les trois articles suivants témoignent d'expériences contribuant à faire place aux pères vulnérables dans l'intervention.

L'article de Diane Dubeau, Francine de Montigny, Annie Devault, Carl Lacharité et Geneviève Turcotte présente une synthèse des résultats d'une action concertée portant sur « Les effets des services préventifs auprès des pères en difficultés et de leurs enfants », proposée et financée par le Fonds québécois de recherche-Société et culture (FQRSC). Une équipe composée de 14 chercheurs et de quatre collaborateurs des milieux de pratique ont mis à profit leur expertise dans le domaine de la paternité pour documenter cette question. L'action concertée

a permis de faire un bilan des connaissances sur l'expérience et les besoins des pères vivant en contexte de vulnérabilité. Pour apprécier la réponse sociétale à ces besoins, les chercheurs ont documenté l'état et l'évolution des modalités de soutien qui sont offertes à ces pères, pour en conclure que la préoccupation de soutenir la paternité est partagée par de nombreux acteurs. Les auteurs constatent toutefois que les projets d'intervention touchant les pères vulnérables sont surtout portés par les organismes communautaires, le milieu institutionnel n'offrant que très peu de modalités formelles de soutien aux pères.

Depuis quelques années, deux équipes du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (désormais intégré au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal), tentent de combler cette lacune, en collaboration avec

CE NUMÉRO SE VEUT UNE
CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION
DES CONNAISSANCES SUR
LES MEILLEURES FAÇONS
D'IMPLIQUER LES PÈRES DANS
LA VIE DE LEURS ENFANTS

● ÉDITORIAL

des chercheurs du Centre de recherche « Jeunes en difficulté », d'une chargée de projet du Centre d'expertise sur la maltraitance et des intervenants d'un organisme communautaire offrant des services aux pères (CooPÈRE Rosemont). L'article de Clémence Pentecôte, Geneviève Turcotte et Daniel Paquette décrit le déroulement et les résultats des trois volets du projet SuPÈREnova qui constituent autant d'étapes dans la co-construction d'un projet d'intervention visant à améliorer l'engagement parental des pères en contexte de protection : 1) évaluation de la relation père-enfant par le biais de deux procédures, la situation risquée et la situation étrangère; 2) discussions cliniques centrées sur le rôle du père, permettant de faire émerger les retombées de cette évaluation sur la pratique; et 3) développement des principaux paramètres du projet d'intervention sur la base des constats issus des deux premiers volets. Les résultats de ces trois volets ont donné naissance au programme Vestiaire des Pères (VdP) dont les principaux paramètres sont présentés.

L'article de Manuel Prats présente la « Maison Oxygène... une autre façon de soutenir le lien père-enfant », dont la mission est de préserver, consolider ou favoriser la reprise du lien père-enfant en offrant un hébergement temporaire ainsi qu'un soutien communautaire et

psychosocial aux pères en grand besoin. Émaillé de témoignages de pères, l'article présente les objectifs, les valeurs, l'approche et les outils de l'organisme.

Les membres du comité de rédaction de la revue Défi jeunesse profitent de ce numéro pour remercier deux personnes qui ont quitté le comité cette année : Koffi Folly et Claude Boucher. Koffi et Claude ont été des collègues formidables qui se sont beaucoup impliqués dans la réalisation de cette belle revue, y consacrant beaucoup de leur temps et d'énergie en dépit de charges de travail très importantes. Ils vont vraiment nous manquer. Nous souhaitons à Koffi une bonne continuation dans son travail essentiel pour assurer le bien-être des jeunes et de leurs familles. Pour Claude, nous espérons que la retraite lui permette de vivre de belles et enrichissantes aventures dans sa nouvelle vie de retraité. Un dernier mot, enfin, pour souhaiter une belle année de découvertes à notre collègue Mélanie Poitras, partie travailler pour un an en Haïti, et qui continue, de loin, à s'impliquer activement dans la revue. Une expérience riche qui pourra certainement faire l'objet d'un prochain article dans *Défi jeunesse*.

Bonne lecture à tous.



MOT DE LA DIRECTION

Jean-Marc Potvin, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

La revue *Défi jeunesse* a toujours occupé une place importante dans la vie clinique et scientifique du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Les thématiques choisies, toujours pertinentes, ont alimenté les réflexions et guidé les actions de milliers de professionnels au cours des années, contribuant ainsi à l'avancement des pratiques cliniques pour le mieux-être des jeunes en difficulté. Aujourd'hui, au sein d'un environnement plus large, celui du CIUSSS du Centre-Sud qui dispense des services dans tous les programmes clientèles en santé et services sociaux, la revue s'enrichit d'un nouveau public qu'elle pourra contribuer à influencer afin que notre jeunesse en difficulté et leur famille, présents à tous les niveaux de l'offre de service, reçoivent toute l'attention et la considération qu'elles requièrent.

Je l'ai dit souvent et le répète, le sort des enfants en difficulté doit être considéré comme une priorité de société, et comme étant l'affaire de tous. Au sein de notre CIUSSS, nous œuvrons de manière toute particulière auprès des clientèles vulnérables. Fort de nos cinq désignations universitaires auprès de clientèles diversifiées, nous souhaitons nous positionner comme un acteur-clé de la société québécoise afin d'améliorer la santé et le bien-être de ces clientèles. La production de nouvelles connaissances, le transfert des savoirs, l'innovation, le développement de pratiques de pointe sont autant de moyens que nous comptons déployer à cette fin. La revue *Défi jeunesse* en sera un des vecteurs.

Ce numéro portant sur la paternité illustre cela une fois de plus à propos de l'équipe de rédaction dans le choix des thématiques. Plusieurs recherches récentes et innovations dans les pratiques ont eu lieu au cours des dernières années. On implique aujourd'hui davantage les pères dans l'intervention en protection de la jeunesse, mais le fait-on suffisamment ? Avons-nous les bonnes approches auprès des pères ? Comprendons-nous bien l'importance de leur rôle et quelle peut être leur contribution spécifique ? Ce numéro amène plusieurs éclairages intéressants à cet égard.

La société s'est transformée au fil des décennies, de même que les rôles sociaux. Dans les familles dites

« fonctionnelles », les pères occupent un rôle de plus en plus important à titre de « donneurs de soins » et dans les rôles éducatifs. Autrefois considérés pourvoyeurs et très à distance du maternage et de l'éducation des enfants, incarnant essentiellement l'autorité en raison de la puissance paternelle, le rôle des pères dans les sociétés modernes s'est considérablement transformé. La sensibilité paternelle s'est développée. Les tâches parentales, que dis-je, les plaisirs de la parentalité, sont de plus en plus partagés !

Cependant, qu'en est-il dans les familles dites « dysfonctionnelles », ou dit autrement dans les familles où les parents éprouvent des difficultés personnelles importantes ? Il n'y a pas si longtemps, lorsque les pères étaient peu ou pas impliqués, la tendance était d'éviter de trop les interpellier en misant plutôt sur le potentiel des mères. Un peu comme si l'on considérait la réimplication des pères davantage sous l'angle de la menace que de l'opportunité. Encore aujourd'hui, dans les milieux où se vit une certaine détresse sociale et psychologique, ce sont souvent les mères qui portent les responsabilités, et ce sont elles qu'on interpelle le plus dans l'intervention.

Cette faible implication de certains pères doit-elle être interprétée comme un faible intérêt envers leur enfant ? Nous ne pouvons présumer cela. Il importe d'abord de reconnaître leur rôle et leur contribution potentielle. Il importe de les valoriser et de les soutenir. Aussi, de plus en plus, on assiste à un phénomène où les jeunes pères en difficulté revendiquent davantage leur place, parfois de manière inhabile, il faut le reconnaître.

J'ai la conviction profonde que nos services doivent s'adapter à ces nouvelles réalités, et que nos modes d'intervention et nos programmes doivent constamment évoluer pour tenir compte des meilleures pratiques d'intervention auprès des hommes et auprès des pères. J'ai aussi la certitude que la majorité des pères souhaite et peuvent être contributifs à une meilleure réponse aux besoins de leurs enfants. À nous de leur faire une place, au bénéfice des enfants !

Bravo à toute l'équipe de rédaction !

LE SOUTIEN SOCIAL PERÇU CHEZ LES PÈRES IMPLIQUÉS DANS UNE PROBLÉMATIQUE DE NÉGLIGENCE

Denise Côté, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT)

Carl Lacharité, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)

INTRODUCTION

Les recherches auprès des pères impliqués dans une problématique de négligence envers les enfants sont peu nombreuses, malgré le fait que la situation de négligence se rapporte tout autant à l'un ou l'autre des parents, et considérant que 75 % des enfants négligés vivent ou ont des contacts réguliers avec au moins une figure paternelle (Dubeau, 2002; Éthier, Bourassa, Klapper et Dionne, 2006; Lacharité, Éthier et Couture, 1996). Il est donc essentiel d'identifier les besoins des pères à partir de leur propre perception. Le soutien social est reconnu comme un facteur de protection pour un système familial (Bruchon-Schweitzer, 2001; Devault et Fréchette, 2002; Thoits, 1982). Un soutien constant offre une protection durable en favorisant le développement de stratégies adaptatives (Bruchon-Schweitzer, 2001), en permettant un effet tampon (Devault et Fréchette, 2002) afin de faire face tant aux périodes de stress intense ou aux situations de crise, qu'aux périodes de transition ou aux multiples défis de la vie. Qu'en est-il de la perception du soutien social par les pères impliqués dans une problématique de négligence? Des études récentes (Devault et Fréchette, 2002; Éthier, Bourassa, Klapper et Dionne, 2006; Lavigreur, Coutu, Dubeau, David et Grenon, 2005; Turcotte, 2014) montrent clairement que les formes de soutien habituelles offertes aux mères ne correspondent pas aux besoins des pères et que le taux de rétention des pères témoigne de ce fait. Cet article rapporte une section des résultats d'une étude qualitative sur l'expérience paternelle des pères impliqués dans une problématique de négligence¹. Ces résultats portent sur le **soutien social** perçu par les pères, plus spécifiquement le soutien

social informel. L'étude a été réalisée entre 1996 et 2008 par le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille (CEIDF), en collaboration avec le Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec auprès de 52 pères impliqués dans une problématique de négligence bénéficiant d'un suivi par les services de protection. Les résultats de l'analyse thématique de l'entretien sur l'expérience paternelle rendent fidèlement les propos des pères; la chercheuse résume la teneur du discours en tenant compte de la perception des pères et des convergences avec d'autres études, le cas échéant.

CADRE DE RÉFÉRENCE

Les études menées tant sur la paternité que sur la négligence ont en commun l'adoption du même cadre de référence, soit le modèle bioécologique de Bronfenbrenner (1979; 2004). Il est vrai que si la personne doit s'adapter à son environnement, l'environnement doit également s'adapter à la personne. Une personne peut posséder certaines forces, mais celles-ci ne pourront se développer si son environnement n'offre pas les conditions requises au développement de son potentiel. Le soutien provenant de son réseau social s'avère être l'un des microsystèmes propices ou non à des expériences permettant au père de comprendre l'importance de son rôle parental et de s'approprier ce rôle dans la cellule familiale.

Dans ce cadre, le soutien social est défini comme l'ensemble des actions (verbales ou comportementales) qu'une personne pose en réponse aux besoins d'une autre personne. Par exemple, pour la

SOUTIEN SOCIAL ET NÉGLIGENCE

réconforter, l'encourager, la rassurer, l'aider à résoudre des problèmes, lui fournir des informations ou simplement une aide concrète. Le soutien social comporte certains attributs qui peuvent influencer l'adaptation d'une personne en lui permettant de mieux gérer l'incertitude et de récupérer plus facilement après des événements de vie défavorables (Lavigueur, Coutu, Dubeau, David et Grenon, 2005). Pour plusieurs auteurs (Belsky, 1984; Éthier, 1991; Lefebvre et Merrigan, 2000), les effets positifs d'un soutien social régulier sont multiples : diminution des comportements punitifs ou restrictifs, augmentation du sentiment de compétence parentale, amélioration de la capacité d'auto-évaluation de ses comportements et amélioration de la capacité d'organisation au quotidien.

Le soutien social des familles négligentes est souvent caractérisé par le peu d'échanges réels entre ses membres, des contacts brefs et plutôt négatifs (CLIPP, 2008). Duchesne (2008) soulève aussi la présence nuisible de certaines personnes présentes dans le réseau social des mères (coercition et dénigrement répétitifs). Fillion (1995) et Éthier, Bourassa, Klapper et Dionne (2006) constatent que le réseau social des mères négligentes est composé majoritairement du conjoint (84 %) et de leur propre mère (50 %). Il s'agit là du soutien social perçu et non du soutien social reçu. Il est important de rappeler que le soutien perçu (soutien que les mères estiment recevoir d'autrui) a un impact plus important que le soutien effectivement reçu (Bruchon-Schweitzer, 2002; Duchesne, 2008).

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

L'échantillon est composé de 52 figures paternelles recrutées à l'intérieur d'une recherche collaborative sur la négligence (1996-2008) entre le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDEF, UQTR) et les Centres jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CJMCQ). Les pères sont reconnus comme étant impliqués dans une problématique de négligence selon les critères des

services de la Protection de la jeunesse sous le motif de négligence (LPJ – article 38 g). La recherche exigeait également que les pères soient en contact de façon régulière avec leurs enfants. Les pères ont été évalués sur différents instruments de mesure par les professionnels de recherche du CEIDEF. Certaines données sociodémographiques décrivent sommairement les pères constituant l'échantillon (Tableau 1) et leurs conditions de vie adverses. Il est important de souligner une présence de structures familiales multiples avec une bonne proportion de monoparentalité paternelle (21 %) ainsi qu'un nombre d'enfants moyen ($M = 3,25$) plus élevé que dans la population en général. Les pères ont un faible niveau de scolarisation (79 %) associé à un revenu familial moyen de 20 000 \$ par an (58 %) et une majorité des familles (79 %) vivent sous le seuil de pauvreté.

Il est important de noter que toutes les analyses quantitatives et qualitatives ont été effectuées sur l'ensemble des 52 pères recrutés.

Tableau 1

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PÈRES (N = 52)				
VARIABLES	M	ET	N	%
Âge moyen	35	7,371	–	–
Nombre d'enfants	3,25	1,595	–	–
Structure familiale				
Famille intacte	–	–	7	13
Famille reconstituée	–	–	34	65
Famille monoparentale	–	–	11	21
Scolarité				
Moins d'un Sec III (8 ans ou moins)	–	–	15	29
Sec III à V (9 à 12 ans)	–	–	26	50
Post secondaire (13 ans et plus)	–	–	11	21
Travail				
Emploi	–	–	20	39
Aide sociale	–	–	25	48
CSST, SAAQ, Invalidité	–	–	7	13
Revenu				
Sous le seuil de pauvreté*	–	–	41	79
Moyen	–	–	11	21
Logement	5	1,73	–	–

* Selon le seuil de pauvreté de Statistique Canada (2004)

SOUTIEN SOCIAL ET NÉGLIGENCE

Les analyses descriptives visaient à identifier différents éléments du soutien social à partir de différentes sources de données.

Le *Questionnaire d'informations sociodémographiques* (CEIDDEF, 2004) recueille différentes informations sur les participants dont la composition, la stabilité, le type de soutien et le degré de satisfaction du soutien reçu selon la perception du répondant. Il est important de souligner que la mesure quantitative utilisée correspond à la façon habituelle de « mesurer » le soutien social (Bruchon-Schweitzer, 2001).

L'*Indice de stress parental ISP* (Abidin, 1983; traduction et validation canadienne-française de Bigras, Lafrenière et Dumas, 1996) évalue le stress parental à partir de 101 items cotés sur une échelle Likert de (1) *profondément en accord* à (5) *profondément en désaccord*. Les résultats spécifiques des sous-échelles *isolement et relation conjugale* du domaine parent. La sous-échelle *isolement* permet d'estimer la perception du père face à son réseau soutien (famille d'origine, élargie, amis, collègue de travail, etc.) soit, la présence et la disponibilité des personnes face au soutien apporté au père dans sa fonction parentale. La sous-échelle *relation conjugale* est associée au soutien affectif et

matériel apporté par la conjointe (ou l'ex-conjointe) afin de faciliter l'accomplissement du rôle parental, ce qui reflète la qualité de l'alliance parentale.

Les données qualitatives ont été recueillies à travers l'Entretien sur l'expérience paternelle - EEP (Lacharité, 2001), un entretien semi-structuré abordant le rôle parental sous différents angles qui a été réalisé auprès des 52 pères de l'échantillon. Par la suite, une analyse thématique de tous les entretiens a permis de ressortir différentes données à l'aide de questions ouvertes portant sur la perception de leur soutien social informel, formel ou semi-formel dans le but de laisser aux pères toute la latitude voulue pour s'exprimer sur leur vécu. Les deux questions suivantes ont abordé le soutien social dans l'EEP :

Question 5. a) *J'aimerais que vous pensiez à vos propres parents (ou aux personnes qui ont joué ce rôle dans votre enfance et votre adolescence) et que vous imaginiez ce que ces personnes diraient de vous dans votre rôle de père aujourd'hui?*

Question 6. a) *J'aimerais que vous pensiez à une ou deux personnes qui sont actuellement importantes pour vous (autres que vos parents - ça peut être votre*

Tableau 2

TYPES DE SOUTIEN REÇUS								
Types de soutien	Conjointe		Famille d'origine		Amis		Intervenants	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Soutien émotionnel								
Écoute	19	46,3	23	44,2	15	28,8	5	9,6
Réconfort	22	53,6	6	11,5	9	17,3	2	3,8
Présence	32	78,0	16	30,8	6	11,5	1	1,9
Gestion du stress	21	51,0	5	9,6	10	19,2	1	1,9
Soutien d'estime								
Sentiment d'importance	31	75,6	15	28,8	13	25,0	-	-
Aide à s'améliorer	30	73,0	13	25,0	3	5,8	2	3,8
Prise de décision	26	63,4	16	30,8	4	7,7	1	1,9
Soutien informatif et d'accompagnement								
Conflits de séparation	-	-	23	44,2	19	36,5	1	1,9
Soutien matériel								
Aide financière	16	39,0	26	50,0	12	23,1	1	1,9

SOUTIEN SOCIAL ET NÉGLIGENCE

conjointe, des amis, des intervenants, etc. - et que vous imaginiez ce que ces personnes diraient de vous dans votre rôle de père aujourd'hui?

RÉSULTATS

Selon les résultats de notre étude, le soutien social informel des pères est perçu comme généralement satisfaisant (69%). Malgré la problématique de négligence, les réseaux décrits par les pères sont considérés comme bons, étant donné qu'ils comportent plus de trois personnes dans plusieurs sphères, ce qui s'apparente au réseau des mères négligentes estimé à quatre personnes (Filion, 1995). Il semble que les 52 pères de notre étude reçoivent un soutien assez bien réparti de leur entourage, malgré le fait qu'il soit restreint. Le tableau 2 présente les types de soutien reçus à l'intérieur de leur réseau social.

La conjointe demeure très présente dans tous les types de soutien. Les pères se sentent importants pour leurs enfants et leur conjointe, ces derniers l'aident à s'améliorer comme père et comme personne. La conjointe est fortement associée au soutien d'estime, ce qui confirme l'importance de la valorisation du rôle de père par la mère, entre autres, à travers l'alliance parentale. Les mères négligentes identifient aussi leur conjoint majoritairement (soutien social perçu), mais elles ne reconnaissent pas ce soutien comme réellement satisfaisant (soutien social reçu) (Filion, 1995). Pour les pères, la famille d'origine et les amis offrent une présence également dans tous les types de soutien selon une régularité et une intensité différentes. Effectivement, ils sont plus présents dans un soutien émotionnel au plan de l'écoute, mais sont plus actifs quant au soutien informatif et d'accompagnement, ainsi qu'au plan matériel. Pour les mères, la réalité est différente, la mère d'origine prend un espace très important sur le plan du soutien émotionnel et d'estime (Filion, 1995) et ce soutien apparaît comme très satisfaisant. Lavigueur et al. (2005) expliquent ce phénomène par différents facteurs : âge de la mère au premier enfant, mère adolescente, toujours présente malgré l'instabilité conjugale, etc.

Les résultats à l'Indice de stress parental montrent que 77% des pères considèrent la présence et la disponibilité des personnes de leur réseau de soutien comme satisfaisante. Concernant plus particulièrement le soutien de leur conjointe, les pères en couple sont satisfaits à 90% du soutien affectif et matériel apporté par

ces dernières dans l'accomplissement de leur rôle de père. Les mères négligentes ne montrent pas le même profil encore une fois, c'est-à-dire qu'elles considèrent le soutien apporté par le conjoint comme insuffisant (Filion, 1995). Les pères de notre échantillon qui n'ont pas de conjointe (21%) se tournent davantage vers leur famille d'origine ou leurs amis. Effectivement, les séparations et les reconstitutions familiales sont des situations qui exigent habituellement un soutien diversifié, une caractéristique qui représente peu le réseau social des familles impliquées dans une problématique de négligence (père et mère) comparativement au réseau d'une personne de la population générale, constitué en moyenne de 20 personnes. Dans une situation de négligence, un réseau social qui comporte plus de trois personnes dans plusieurs sphères est considéré comme « bon » (p.ex., conjointe pour l'éducation des enfants, père d'origine pour exécuter des menus travaux, collègue de travail qui dîne avec lui quotidiennement pour discuter, etc.). Malgré cette différence considérable entre la population générale et la réalité de ces familles, comment les pères perçoivent-ils le soutien de leur entourage?

Les conjointes ou ex-conjointes

À travers l'importance accordée à la mère des enfants ou la conjointe actuelle par les pères impliqués dans une problématique de négligence, deux pôles se démarquent : (1) la nécessité d'une alliance parentale et (2) un sentiment de compétence omnipotent. L'ensemble des pères soulignent l'importance d'une alliance parentale, toutefois les perceptions et les réactions varient, considérant la présence ou l'absence de cette alliance. L'alliance parentale est « la capacité des parents à s'engager et à coopérer ensemble quant à l'éducation de leur enfant afin de répondre à leurs besoins » (Abidin et Brunner, 1995; Abidin et Konold, 1999). Il s'agit d'une confiance mutuelle à l'intérieur de tous les types de soutien :

Ma blonde dit que je suis un bon père en général. Il y a toujours une possibilité de négocier ensemble sur ce qu'on veut pour les enfants, on parle ensemble régulièrement. Si elle croit qu'une conséquence est trop sévère, on regarde ce qu'on peut changer. On en discute ensemble avant et on prend une décision. On est deux dans un couple! Je ne suis pas un père parfait, mais je suis responsable et elle me fait confiance, on essaie de régler les choses au fur et à mesure. Père 026

SOUTIEN SOCIAL ET NÉGLIGENCE

Ma femme m'a tout montré, je n'avais aucune expérience avec les enfants. Elle me croyait capable, alors elle m'a montré à m'occuper des enfants, à faire un budget, à faire le ménage et j'apprends encore plein de choses. Père 040

Ma conjointe dirait que je suis le style de père qu'elle a toujours voulu pour ses enfants, je prends du temps avec ses enfants, je joue avec eux, je leur montre certains apprentissages de la vie et certaines responsabilités. Je ne suis pas le père parfait loin de là. Et puis euh, des fois, elle me trouve un peu trop sévère, mais elle reconnaît que je suis capable de gérer les grosses situations, j'ai mon système à moi quand les crises l'exigent. Je reste ferme et je garde la punition en place. Après un bout de temps, ma conjointe a vu la différence et maintenant elle me fait confiance. Père 005

Moi je peux te dire que ma conjointe c'est la première à me soutenir dans toutes mes démarches au niveau de mes enfants, pis de la façon dont je les élève, avec les valeurs que je veux leur inculquer. Je pense qu'elle me trouve très bon, parce que je prends ma place en tant que père. Père 076

La reconstitution familiale (65%) crée aussi une certaine confusion, le conjoint, ayant des enfants biologiques ou non, ne connaît pas toujours les attentes réelles de sa conjointe dans son rôle auprès d'enfants dont il n'est pas le père :

Ma conjointe n'a jamais pensé que je serais capable de m'occuper de ses enfants parce que je n'en avais pas. Je n'avais aucune expérience. Elle pensait pas non plus que je serais capable de faire un budget, pis euh... que je ne serais pas capable d'assurer dans le fond, comme son ex. Elle n'était pas sûre, ça pris un an pis je lui ai prouvé, maintenant elle part faire des commissions sans inquiétude. C'est l'fun. Père 057

Elle pense que je suis trop sévère avec les enfants. Depuis qu'on est ensemble, chaque fois, ça recommence : Fais pas ça! Fais pas ça de cette façon! Pourquoi t'as fait ça! Elle dit qu'elle ne peut pas se fier à moi pour garder ses enfants, je sais plus quoi faire pour la contenter! À la fin ben je fais plus rien, elle a qu'à s'en occuper toute seule, après tout c'est ces enfants. Père 101

Certains pères notent aussi des difficultés dans leur couple parental où les reproches semblent fréquents : manque de disponibilité, pratiques disciplinaires inadéquates, désaccords et disputes au sujet des pratiques éducatives. Les pères impliqués dans une problématique de négligence reconnaissent leurs difficultés et leurs lacunes au plan des pratiques éducatives, même qu'ils montrent une ouverture intéressante à développer de nouvelles stratégies, mais certains subissent un dénigrement qui les amène parfois à se retirer de leur rôle de père :

C'est pas dans ma nature d'être malin pis de chicaner les enfants. C'est quoi la manie que je devrais les punir quand j'arrive le soir. Là a me dit que je ne l'aide pas pis que c'est de ma faute si les enfants sont mal élevés. Ben là elle exagère, ça dépend pas juste de moi, mais elle ne comprend pas. Père 402

J'ai jamais rien faite de correct de toute façon. Même quand j'essayais, ma conjointe était toujours en arrière de moi pis elle m'énervait avec ses commentaires. Je faisais comme elle mais ça faisait pas pareil. Faque j'fais pu rien, comme ça à chiâle, mais je la laisse faire. Qu'à fasse à son goût. Père 120

Les différentes structures familiales ne facilitent pas non plus l'entente entre les ex-conjoints; les relations sont houleuses, les contacts avec les enfants deviennent une monnaie d'échange, les pères achètent la paix, etc. La frustration engendrée par la difficulté à être en contact de façon plus fréquente avec leurs enfants amène la plupart des pères à vivre une grande déception de ne pouvoir contribuer au développement de leur enfant, un sentiment de perte, une incompréhension, un sentiment d'être secondaires, non reconnus. Ils se sentent perçus comme incompetents et peuvent même être qualifiés comme dangereux, etc. :

Je l'ai dit à ma TS, mon ex-conjointe trouve que je suis trop sévère. Elle ne veut pas que je vois les enfants seul. C'est parce que des fois quand ils sont tannants, je leur dis à la blague que je vais les frapper! Mes enfants comprennent, ils savent bien que je ne les frapperai jamais. Je sais bien que c'est pas fort de ma part, mais mon ex-conjointe, elle laisse penser que je suis un batteur d'enfants! Père 427

SOUTIEN SOCIAL ET NÉGLIGENCE

Je les ai eus plusieurs années avec moi... Ça allait bien, pis là à un moment donné mon ex-femme est revenue pis a commencé à faire du trouble pis là les petits étaient virés à l'envers, ça a duré des mois, pis après ça là j'étais pu capable de les



voir de même. Je les ai placés en famille d'accueil jusqu'à l'âge de 18 ans, mais je les vois souvent. Chu ben fier de mon coup, chu fier parce que là y sont ben dans leur famille d'accueil, pis leur mère a peut pu leur faire de mal, pis les barouetter comme avant. Mais c'est d'valeur, c'est leur mère après toute. Père 35

Ben je réfléchis souvent à mon gars. Je prends le pour et le contre euh... je dirais que mon ex veut pas ben ben que je garde mon gars. Elle trouve que je suis mou avec mon gars pis elle l'a dit à la DPJ : « il a pas de capacités parentales ». Je ne le vois pas souvent, pis... pis je veux essayer que ça aille bien pour les fois que je le vois. Faque je le laisse faire un peu plus ce qu'il veut, ça la dérange pas elle! C'est jamais pareil, des fois a veut d'autres fois c'est non, le p'tit y comprend pu rien lui. Père 022

Les pères aimeraient ressentir un soutien minimal de leur ex-conjointe, une confiance mutuelle, le respect du droit d'accès et un minimum de régularité dans une vision de collaboration pour le mieux-être des enfants.

La famille d'origine du père

Les pères confirment que leurs parents leur apportent un soutien dans leur rôle parental. La famille d'origine comprend majoritairement le père et la mère, mais il y a aussi la présence de sœurs et de frères dans quelques cas. La famille offre tous les types de soutien en allant du

retour du père à la maison familiale pour une certaine période après une rupture conjugale, en passant par un soutien financier jusqu'aux conseils dans l'éducation des enfants et les encouragements face à l'adversité.

Le tiers des pères considèrent leurs parents, tant leur père que leur mère, comme des modèles, des conseillers, comme les personnes qui leur ont transmis des valeurs et appris à se débrouiller :

Mes parents m'ont toujours appuyé dans ce que je fais. Je continue l'exemple qu'ils m'ont donné, j'ai été bien élevé pis c'est la même éducation que je donne à mes enfants. Père 094

Eux autres ont l'expérience, ils ont élevé trois enfants. Ils me donnent des conseils et la plupart du temps je les prends. Mettons, je me rappelle à un moment donné, j'avais puni le petit pis je l'avais mis à genoux. Ben là ma mère est venue me voir et elle me dit « Tu devrais pas le punir de même. Nous autres, quand vous étiez jeune on vous envoyait dans votre chambre », ce genre d'affaires-là. Père 004

Un autre tiers des pères ont des contacts avec leurs parents, mais ne les considèrent pas nécessairement comme des modèles. Tous les pères soulignent clairement que les pratiques éducatives actuelles diffèrent de celles qu'appliquaient leurs parents, ils adaptent ce qu'ils ont reçu comme éducation (Doucet, 2006) sur le plan des règles et de l'encadrement (changement d'époque, de culture, de la structure familiale, etc.). Donc, le soutien plus informatif ou de conseils à propos de l'éducation des enfants est moins « considéré » mais d'autres types de soutien sont bien reçus. Selon leur perception, leur père était moins présent, plus sévère, les parents (père et mère) jouaient peu avec les enfants et ils avaient moins d'activités familiales (Marcil-Gratton, Le Bourdais et Heather, 2003; Pleck et Masciadrelli, 2004) :

Je suis un père qui aime avoir des activités avec les enfants. Pour mes parents, le travail était primordial. Aujourd'hui, on a beaucoup de loisirs, mes parents trouvent ça drôle que j'm'occupe autant des enfants. Père 108

SOUTIEN SOCIAL ET NÉGLIGENCE

Le dernier tiers des pères expriment clairement qu'ils ne veulent pas reproduire le modèle qu'ils ont reçu et qu'ils désirent modifier leurs pratiques parentales pour le mieux-être de leur famille. Ces pères reçoivent des reproches portant sur leur manque de disponibilité, leur sévérité ou leur mollesse envers les enfants. Certains sont quand même sensibles aux critiques de leurs proches, tandis que d'autres n'y accordent aucune importance :

Y'a pas un enfant qui est pareil. C'est pas parce que mon père a eu un enfant qui n'avait pas de problèmes qu'avec mon propre fils, c'est pareil. Il me remet toujours ça sur le nez, que lui, il aurait mieux réussi que moi à s'occuper de mon fils. Il ne le sait pas... il ne réussirait peut-être pas mieux que moi. Père 006

C'est difficile pour moi de me situer, étant un enfant qui vient d'une famille dysfonctionnelle, je ne ferai sûrement pas comme mes parents! Aujourd'hui, ils me lèvent leurs chapeaux, comme on dit, pour me dire ben ... quand même je réussis pas pire comme père. Mais c'est pas en me fiant à ma propre expérience, j'ai appris tout seul à élever mes enfants, je ne pouvais pas me fier à mes parents pour ça. Père 076

Mon père c't'un fou, y pensais-tu que j'allais éduquer mes enfants comme lui nous a élevé, y'é malade!!! Y me dit tout l'temps que j'en ferai pas un homme (mon petit garçon), parce que j'en prends soin pis que je le fesse pas. Y'é complètement con, je l'écoute pas, je l'sais quoi faire, j'ai pas besoin de lui. Père 053

Les amis masculins

Les amis masculins sont généralement au nombre de deux ou trois, et l'un d'eux est souvent plus significatif, plus proche. Les relations semblent stables et réciproques. Il s'agit de plusieurs types de soutien dans une moindre grande proportion mais tout aussi importante :

Pierre dit qu'une chance que mes enfants y m'ont, que je suis patient. Parce que lui, ça fait longtemps qu'il aurait abandonné. Parce que toutes les épreuves que j'ai passées avec les enfants, mon ex, pis la DPJ, ça n'a pas été facile. Mais, j'ai passé pareil au travers. Père 017

Kevin il croit en moi. Il sait que je suis capable de foncer. Il n'a pas peur du tout. S'il pouvait le dire, si mon ex l'écouterait. Autrement dit, je suis un gars fiable, qui n'a pas d'agressivité pantoute. Ça ne donne rien de se pogner. Ça mène nulle part. Il essaie de m'encourager à parler avec mon ex, à continuer à bien m'occuper de mes enfants. Père 029

Les pères sollicitent peu d'aide et comptent sur le soutien de leur entourage, même si ce dernier est restreint. Une certaine proportion des pères (10%) avouent aussi clairement qu'ils ne considèrent aucune forme de soutien et qu'ils savent ce qu'ils doivent faire dans leur rôle de père.

CONCLUSION

Le soutien social demeure l'un des thèmes ayant une importance particulière pour les pères sur lequel ils insistent davantage, ce qui reflète leurs préoccupations. Les pères désirent contribuer au bien-être de leur enfant, mais ils ne se sentent pas toujours encouragés à s'engager dans leur rôle de père. Cet article veut simplement refléter les propos des pères sans en ternir le sens. Le soutien par excellence qui les confirme dans l'importance de leur présence auprès de leurs enfants, les valorise et les consolide dans leurs compétences parentales est sans aucun doute le soutien de leur conjointe ou de leur ex-conjointe (Allard et Binet, 2002; Devault et Gaudet, 2003; Lavigueur et al., 2005; Turcotte et Gaudet, 2009). Une perception émerge du discours des pères, ils sont conscients que l'alliance parentale est essentielle pour le couple parental, ce qui laisse croire que les pères désirent prendre une place plus proactive auprès des enfants et assumer leur rôle de père, et ce, peu importe s'ils sont toujours en couple ou non avec la mère de leurs enfants. De plus, il est clair que les pères privilégient le soutien social informel au soutien social formel, ce qui à la fois suscite beaucoup de questions et corrobore les résultats d'autres études (Devault et Fréchette, 2002; Devault et Gaudet, 2002; Turcotte, 2014).

NOTE

- 1 Il est important de préciser que cet article n'est qu'une partie d'une recherche plus importante comportant beaucoup de variables considérant que la négligence est un phénomène multidimensionnel. Donc, cet article met en avant la perception du soutien social des pères impliqués dans une problématique de négligence.

SOUTIEN SOCIAL ET NÉGLIGENCE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABIDIN, Richard R. *Parenting Stress Index - Manual*, Charlottesville, VA: Pediatric Psychology Press, 1983, 86 p.
- ABIDIN, Richard R. et Jack F. BRUNNER « Development of Parenting Alliance Inventory », *Journal of Clinical Child Psychology*, vol. 24 no 1, (1995), p. 31-40.
- ABIDIN, Richard R. et, Timothy. R. KONOLD. *Parenting Alliance Measure professional manual*, Odessa, Psychological Assessment Resources, Inc., 1999, 52 p.
- ALLARD, Francine et Lise BINET, « Devenir père en situation de pauvreté. Étude exploratoire qualitative » Dans Carl LACHARITÉ et Gilles PRONOVOST, dir. *Comprendre la famille. Actes du 6^e symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2002, p. 77-101
- BELSKY, Jay. « The determinants of parenting: A process model », *Child Development*, vol.55, no 1, (1984), p. 83-96.
- BIGRAS, Marc, Peter LAFRENIÈRE et Jean E. DUMAS. *Indice de stress parental : traduction et normes québécoises*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 1996
- BRONFENBRENNER, Urie. *The ecology of human development: Experiments by nature and design*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1979, 330 p.
- BRONFENBRENNER, Urie. *Making human beings human: bioecological perspectives on human development*. Urie BRONFENBRENNER (Ed.), Thousand Oaks, Sage Publications Inc., 2004, 336 p.
- BRUCHON-SCHWEITZER, Marilou. *Les facteurs environnementaux de la vulnérabilité*, Paris, Dunod, 2001
- BRUCHON-SCHWEITZER, Marilou. *Psychologie de la santé : Modèles, concepts et méthodes*, Paris, Dunod, 2002, 440 p.
- CENTRE D'ÉTUDES INTERDISCIPLINAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE (CEIDEF). *Questionnaire sociodémographique*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 2004
- QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, CENTRE DE LIAISON SUR L'INTERVENTION ET LA PRÉVENTION PSYCHOSOCIALES (CLIPP). *La négligence envers les enfants. Bilan des connaissances*, 2008, 46 pages.
- DESCHESENE, Nathalie. Liens entre le stress parental et le soutien social des parents ayant un enfant atteint de fibrose kystique, Mémoire (psychologie), Université du Québec à Trois-Rivières, 1997, 107 p.
- DEVAULT, Annie et Lucie FRÉCHETTE. *Le soutien social et l'intervention de nature psychosociale et communautaire*, Centre d'étude et de recherche en intervention sociale, Université du Québec en Outaouais Cahier du GÉRIS, Série RECHERCHES, numéro 19, 2002, 32 p.
- DEVAULT, Annie et Judith GAUDET. *Mécanismes de soutien formel et informel au rôle paternel*, Centre d'étude et de recherche en intervention sociale, Université du Québec en Outaouais, Cahier du GÉRIS, Série RECHERCHES, no 20, , 2002, 27 p.
- DEVAULT, Annie et Judith GAUDET. « Le soutien aux pères de famille biparentale : l'omniprésence de « docteur maman » », *Service Social*, vol 50, no 1, (2003), p. 1-29.
- DOUCET, Andrea. *Do Men Mother?: Fathering, Care and Domestic Responsibility*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, 304 p.
- DUBEAU, Diane. *État de la recherche portant sur les pères au Canada*. Rapport subventionné par le réseau ontarien de l'initiative pour l'engagement paternel, Ottawa, 2002, 42 p.
- DUCHESNE, Stéphane. « Soutien social et familles vulnérables : conceptualisation, intervention et évaluation », dans George Mikhail TARABULSY *et al.*, dir. *L'évaluation psychosociale auprès de familles vulnérables*, Les Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 33-51
- ÉTHIER, Louise S. « Le stress des mères maltraitantes et leurs antécédents familiaux », dans Gilles PRONOVOST dir. *Comprendre la famille : Actes du 1^{er} symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Les Presses de l'université du Québec, 1991, p. 645-670.
- ÉTHIER, Louise S., L. Bourassa, U. Klapper et M. Dionne. *L'évolution des familles négligentes : Chronicité et typologie. État de suivi 1992 à 2005*, Rapport de recherche du Fond Québécois de la Recherche de la Société et de la Culture, Gouvernement du Québec, 2006, 35 p.
- FILION, Céline. *Le réseau de soutien des mères négligentes : étude descriptive et comparative*, Mémoire psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, 1995, 75 p.
- LACHARITÉ, Carl. L'entretien sur l'expérience paternelle, Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille (CEIDEF), Université du Québec à Trois-Rivières, 2001.
- LACHARITÉ, Carl., Louise S. ÉTHIER et Germain COUTURE. « The influence of partners on parental stress of neglectful mothers », *Child Abuse Review*, vol. 5, no 1, (1996), p. 18-33.
- LAVIGUEUR, Suzanne, Sylvain Coutu, Diane Dubeau, A. Daird et F. Grenon. « Le soutien parental offert par les membres du réseau social : le point de vue des mères en situation de vulnérabilité », *Santé mentale au Québec*, vol. 30, no 2, 2005, p. 139-163.
- LEFEBVRE, Pierre et Philip MERRIGAN. « Est-ce que le revenu familial, le travail des mères, les conditions et les horaires de travail ont des effets sur le développement des enfants et les pratiques parentales? », dans Marie SIMARD et Jacques ALARY, dir. *Comprendre la famille: Actes du 5^e Symposium québécois de la recherche sur la famille*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2000, p.81-98.
- MARCIL-GRATTON, Nicole, Céline LE BOURDAIS et Heather JUBY. « Être père au XXI^e siècle : vers une redéfinition du rôle des hommes auprès des enfants », dans Victor PICHÉ et Céline LE BOURDAIS, dir. *La démographie québécoise : enjeux du XXI^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 144-175.
- PLECK, Joseph. H. et Brian P. MASCIADRELLI. « Paternal Involvement by U.S. Residential Fathers : Levels, Sources and Consequences », dans Michael E. LAMB (Ed.), *The role of the father in child development* (4th ed.) New York, John Wiley et Sons, 2004, p. 222-271.
- THOITS, Peggy A. « Conceptual, methodological, and theoretical problems in studying social support among mothers of preschool children with disabilities », *Topics in Early Childhood Special Education*, 12(3), 1982, p. 367-385.
- TURCOTTE, Geneviève. Coup d'œil sur la paternité. Faire place aux pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : enjeux, défis et pistes d'action, [En ligne], 2014, http://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Coup_d%27oeil_url%27engagement_paternel.aspx/
- TURCOTTE, Geneviève et Judith GAUDET. « Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances », dans Diane DUBEAU, Annie DEVAULT et Gilles FORGET, dir. *La paternité au XXI^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, p. 39-70.

PRENDRE DES RISQUES JUSQU'À DEVENIR PÈRES ? LA SEXUALITÉ DES JEUNES CONTREVENANTS

Catherine Laurier, CHERCHEURE, CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL,
PROFESSEURE ASSOCIÉE, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,

Manuelle Bériault, CANDIDATE AU D.P.S. EN PSYCHOLOGIE, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

INTRODUCTION

La grossesse à l'adolescence est un sujet important qui a suscité un nombre important de recherches, mais surtout du point de vue des jeunes femmes qui y sont confrontées. Peu de recherches dressent un portrait de la situation ou abordent les relations sexuelles ayant entraîné une grossesse selon la perspective des jeunes hommes (Blais, 2005). Force est de constater qu'une grossesse peut avoir de lourdes conséquences pour ces jeunes adolescents, peu importe leur genre. Par ailleurs, la paternité des adolescents pris en charge par les centres jeunesse est encore plus méconnue et mérite qu'on s'y attarde. Certaines caractéristiques propres à l'adolescence doivent être prises en considération pour tenter de comprendre cette problématique complexe. En effet, cette période de transition entraîne des changements dans l'univers personnel, social et relationnel des adolescents : les rapports entretenus avec les parents se modifient, les relations de proximité et d'intimité se développent hors de la famille, le groupe de pairs occupe une place plus importante, sans oublier l'avènement de la puberté et le désir de s'engager dans des relations amoureuses et sexuelles (Claes, 2003). De plus, l'adoption de conduites à risque est normale à l'adolescence (Leas et Mellors, 2000) et remplit des fonctions essentielles dans le processus d'accession à l'autonomie adulte, tout en contribuant à la construction identitaire du jeune (Laurier et Dubois, 2014). En outre, les adolescents présentant une problématique de délinquance seraient plus susceptibles de vivre des

situations difficiles de par leur propension à prendre des risques et par leur personnalité, méritant qu'on s'y attarde spécifiquement (Laurier et Dubois, 2014). Dans le cadre de cet article, nous présenterons des données concernant plus spécifiquement les comportements sexuels à risque, les conduites sexuelles ayant conduit à une grossesse et celles ayant conduit à la paternité. De plus, nous tenterons de comprendre comment les rapports sexuels ayant entraîné une grossesse peuvent être liés à l'adoption d'autres comportements à risque chez les jeunes contrevenants et à certains traits de leur personnalité.

Prise de risque à l'adolescence

Les adolescents s'engagent davantage dans des comportements à risque que les individus des autres groupes d'âge (Arnett, 1999). Ils auraient plus de difficulté à percevoir la possibilité de conséquences négatives de leurs actes et présenteraient des comportements plus impulsifs (Michel, Purper-Ouakil et Mouren-Simeoni, 2006). Bien que l'adoption de conduites à risque soit considérée normale pendant cette période, la ligne est bien mince entre le « normal » et le « pathologique ». Ainsi, c'est plutôt l'intensité de ces comportements qui varierait d'un jeune à un autre (pour une synthèse, voir Laurier et Dubois, 2014). Les comportements antisociaux, l'usage de substances et autres comportements risqués tels que la conduite automobile dangereuse ou les comportements sexuels à risque sont considérés comme des indicateurs multiples d'une même propension à déroger aux conventions sociales.

JEUNES CONTREVENANTS ET PATERNITÉ

La sexualité comme prise de risque

Une étude de Statistiques Canada auprès des jeunes de 15 à 24 ans, portant sur les comportements sexuels des jeunes Canadiens et sur l'utilisation du condom, rapporte qu'en 2009-2010, environ un tiers des répondants ont eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 17 ans et 9 % de manière plus précoce, avant l'âge de 15 ans (Rotermann, 2012). Au Québec, ils étaient 34 % à avoir eu des relations sexuelles avec plus d'un partenaire dans l'année précédant leur participation à l'étude et 60 % à avoir utilisé le condom lors de leur dernier rapport sexuel (Rotermann, 2012).

La constance dans l'usage du condom et le nombre de partenaires sexuels constituent les indicateurs classiques d'une prise de risques sexuels (Siebenbruner, Zimmer-Gembeck et Egeland, 2004). Les multiples changements de partenaires exposent aux risques de contracter une infection transmise sexuellement et par le sang (ITSS), particulièrement pour les jeunes qui ne se protègent pas systématiquement (Padian, Hitchcock, Fullilove, Kohlstadt et Brunham, 1990). Or, il semble que ce soit spécifiquement les jeunes qui ont eu des relations sexuelles avec plusieurs partenaires qui n'utilisent pas le condom de façon constante (Capaldi, Stoolmiller, Clark et Lee, 2002), augmentant ainsi les risques de contracter une ITSS.

Par ailleurs, Voisin et ses collègues (2008) suggèrent que les jeunes pris en charge par le système de justice pénale sont plus à risque que les autres adolescents d'avoir des relations sexuelles non protégées. De plus, ils sont plus nombreux à avoir expérimenté les relations sexuelles sous l'effet des drogues ou d'alcool ou encore,

avec plusieurs partenaires en même temps (voir aussi Bryan et Stallings, 2002). Ces différents contextes lors de rapports sexuels peuvent réduire la capacité de ces jeunes à prendre des relations éclairées en matière de protection. De leur côté, selon les recherches effectuées à cet effet, les jeunes associés aux gangs de rue sont encore plus à risque que les autres jeunes contrevenants d'adopter ce type de comportements, possiblement à cause de leurs traits de personnalité et des valeurs véhiculées au sein de tels groupes (Brooks, Lee, Stover et Barkley, 2009; Harper et Robinson, 1999).

MÉTHODOLOGIE

Participants

Les résultats de cette recherche sont tirés d'une étude de plus grande envergure¹ dans laquelle 212 jeunes contrevenants ont été rencontrés. Pour participer à la recherche, les participants de sexe masculin devaient être pris en charge par les centres jeunesse sous la *Loi sur la justice pénale pour adolescents* (LSJPA) ou être en détention et pris en charge par les Services correctionnels du Québec (SCQ). Cette étude plus large a fait ressortir, entre autres, que les participants présentaient un mode de vie où la prise de risques est prédominante. Pour plus de détails, nous invitons le lecteur intéressé à consulter le rapport intégral (Laurier, Toupin, Guay et Lafortune, 2015²) disponible sur le site du Fonds de recherche du Québec Société et Culture. Dans le cadre du présent article, l'échantillon retenu est composé uniquement des jeunes pris en charge sous la LSJPA dans un centre jeunesse et qui ont déjà eu des relations sexuelles. L'échantillon à l'étude est constitué de 147 adolescents âgés de 14 à 20 ans (moyenne 17,1 ans), dont 77 % étaient placés en garde au moment de l'étude et 23 % bénéficiaient d'un suivi en communauté. Ajoutons qu'une proportion importante des jeunes de l'échantillon rapportent être ou avoir été associés à un gang de rue (40 %; n=59). Les jeunes pris en charge par les centres jeunesse ont été recrutés au Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU), au Centre jeunesse de Laval (CJL), au Centre jeunesse des Laurentides (CJ Laurentides) et au Centre jeunesse de Lanaudière (CJ Lanaudière).

Collecte de données et instruments

Sous la supervision d'assistantes de recherche, chaque participant a complété deux séances d'environ trois heures pour remplir les questionnaires et a reçu une compensation financière de 30\$ par rencontre. Les



JEUNES CONTREVENANTS ET PATERNITÉ

jeunes ont été rencontrés soit dans les bureaux de réadaptation (participants en mise sous garde) ou dans les bureaux des intervenants de référence (jeunes suivis dans la communauté).

Questionnaire sociodémographique.

Les principales données sociodémographiques (âge, lieu de résidence, type de suivi judiciaire) ont été recueillies dans un questionnaire inspiré de ceux qui sont utilisés dans les enquêtes de santé Québec. La responsabilité du jeune homme quant à la grossesse³ et la paternité ont été évaluées à l'aide des questions suivantes : « Dans toute ma vie, j'ai déjà mis une fille enceinte » et « Combien as-tu d'enfant(s) né(s)? ».

Questionnaire sur les risques et les traumatismes.

Afin d'évaluer les traumatismes liés aux activités délinquantes ainsi que les principaux comportements à risque des participants, nous avons eu recours à un questionnaire inspiré entre autres des recherches d'Arnett (Arnett, 1996; Arnett et Arnett Jensen, 1994) portant sur les comportements de prise de risque chez les adolescents. Les comportements de prise de risque évalués portaient sur la conduite automobile, la sexualité, les sports, les activités délinquantes et la santé. En ce qui a trait aux situations particulières liées à la délinquance, celles-ci ont été évaluées à partir des réponses des participants aux affirmations suivantes : « J'ai déjà vu quelqu'un être poignardé », « J'ai déjà vu quelqu'un mourir » et « J'ai déjà été poignardé ».

Association à un gang de rue.

L'appartenance autorévoquée aux gangs de rue a été mesurée à l'aide d'une adaptation maison du questionnaire *Gang Involvement Scale* (GIS) de Spergel, Wa et Sosa (2005). Plus spécifiquement, elle était mesurée à partir des réponses des répondants à deux questions du questionnaire sur l'appartenance aux gangs de rue, soit celle mesurant l'appartenance actuelle « Vous considérez-vous comme un membre d'un gang de rue ? » et celle mesurant l'appartenance passée « Considérez-vous avoir déjà été membre d'un gang de rue? ». Si le participant répondait positivement à au moins une de ces deux questions, il était considéré s'identifiant comme membre de gangs. Ce choix méthodologique repose sur deux principaux motifs. Il est probablement moins menaçant pour certains participants d'admettre une adhésion passée aux gangs de rue que de se reconnaître toujours comme membre. En combinant ces deux mesures (actuelle et passée), il est sans doute possible de limiter les différents biais liés aux aveux et à la

désirabilité sociale. Plusieurs auteurs s'accordent pour dire que l'identification autorévoquée aux gangs de rue est une mesure valide et fiable (Huebner, Varano et Bynum, 2007; Katz, Webb et Decker, 2005).

NEO-PI-R

Il s'agit d'un inventaire de personnalité autorapporté en 240 items. Cet outil découle directement du Modèle à cinq facteurs de la personnalité (MCF) (Costa et McCrae, 1997). Il comprend cinq domaines (Névrosisme, Extraversion, Ouverture, Agréabilité et Conscience) et chacun de ces domaines de personnalité peut être décomposé en 6 facettes. Le névrosisme réfère à la propension à vivre des affects négatifs. Le domaine extraversion se traduit par la tendance à la sociabilité et au fait d'être naturellement actif, confiant et optimiste; l'ouverture se définit par une tendance à la curiosité envers son univers intérieur et extérieur. Le domaine agréabilité réfère à la tendance à être agréable, sympathique et disposé à aider les autres. Finalement, le domaine conscience témoigne d'un certain degré d'organisation, de contrôle et de motivation orienté vers un but précis. Un score moyen est calculé pour chacune des catégories (domaines et facettes) et les répondants sont ensuite comparés sur la base de celui-ci. De plus, cet inventaire permet de comparer chacun des participants par rapport à la moyenne des adolescents puisqu'il est normalisé.

Analyses

Des analyses descriptives ont permis de dresser un portrait des activités sexuelles des jeunes contrevenants, et, plus spécifiquement, de ceux qui rapportent être ou avoir été associés à un gang de rue. Puis d'autres analyses ont permis d'établir un portrait de la proportion des grossesses qui se sont rendues à terme, amenant ainsi certains jeunes contrevenants à devenir pères. Ensuite, les trajectoires de prise de risques et les traits de personnalité des jeunes contrevenants responsables d'une grossesse et de ceux dont les conduites sexuelles n'ont pas mené à une grossesse ont été comparés. Finalement, les variables les plus liées au fait d'avoir été impliqués dans une grossesse ont été identifiées (par une régression logistique).

RÉSULTATS

Activité sexuelle

Au sein de l'échantillon, les jeunes ont révélé avoir eu leur première relation sexuelle à l'âge de 13 ans en moyenne, variant entre 7 ans et 17 ans. Ils sont 99

JEUNES CONTREVENANTS ET PATERNITÉ

% à avoir eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 17 ans et 85 %, avant l'âge de 15 ans. Plusieurs ont des comportements sexuels pouvant être considérés comme des conduites à risque : avoir des relations sexuelles avec des inconnus (68 % des jeunes rencontrés); avoir des relations sexuelles sous l'effet de substances (82 % des participants); et avoir des relations sexuelles avec plusieurs partenaires en même temps (48 % de l'échantillon). En outre, 8 % des adolescents rencontrés mentionnent avoir déjà contracté une ITSS.

Grossesse et paternité

Parmi les 147 jeunes rencontrés, 53 (36 %) ont révélé avoir eu des relations sexuelles menant à au moins une grossesse. Dans 21 % des cas, cette grossesse a été menée à terme, ce qui fait que 11 de ces adolescents sont

maintenant pères. On notera par ailleurs que les adolescents qui se disent membres d'un gang de rue sont significativement plus susceptibles que ceux qui ne sont pas associés à une gang de rue d'avoir été impliqués dans une grossesse : 53 %, comparativement à 33 %.

Conduites à risque

Afin de mieux comprendre comment le fait d'être responsable d'une grossesse peut être lié à l'adoption d'autres comportements à risque, nous avons procédé à des analyses statistiques dont les résultats sont présentés au tableau 1.

L'examen de l'adoption des conduites à risque en fonction de la responsabilité d'une grossesse met en évidence plusieurs différences significatives où

Tableau 1

COMPARAISON DES COMPORTEMENTS À RISQUE ⁴ EN FONCTION D'AVOIR ÉTÉ RESPONSABLE OU NON D'UNE GROSSESSE (TESTS DE KHI-CARRÉ)				
	Non responsable d'une grossesse (%)	Responsable d'une grossesse (%)	Khi	Total (%)
Comportements sexuels				
Relation sexuelle avec inconnu	58,7	83,0	9,08**	67,6
Relation sexuelle intoxiquée (plus d'une fois)	75,5	92,5	6,47**	81,6
Contracté une ITSS	6,4	9,4	0,46	7,5
Relation sexuelle à plusieurs	37,2	67,9	12,78***	48,3
Relation sexuelle non protégée	72,0	94,2	10,26***	80,0
Délits				
Vol - menacer quelqu'un avec une arme	60,6	77,4	4,26*	66,7
Introduction par effraction	79,8	84,6	0,52	81,5
Blessé en commettant un délit	55,3	67,9	2,24	59,9
Conduite automobile				
Conduite en étant intoxiqué (plus d'une fois)	44,6	69,8	8,62**	53,8
Conduite sans permis (plus d'une fois)	62,8	77,4	3,32†	68,0
Conduite à 160km/h ou plus	54,8	69,8	3,16†	60,3
Poursuite policière en tant que conducteur	18,1	28,3	2,08	21,8
Car surfing en tant que surfeur	12,8	17,0	0,49	14,3
Situations particulières				
Déjà vu qqn se faire poignarder	58,5	80,8	7,44**	66,4
Déjà vu quelqu'un mourir	39,4	56,9	4,08*	45,5
Déjà été poignardé	23,4	46,2	8,03**	31,5
Association Gang de rue	33,0	52,8	5,56*	40,1

Note: *** = p<0,001; ** = p<0,01; * = p<0,05; † = p<0,10

JEUNES CONTREVENANTS ET PATERNITÉ

les jeunes ayant été responsables d'une grossesse sont aussi ceux qui présentent des comportements à risque, que ce soit au niveau de la sexualité (relation

sexuelle avec un ou des inconnus, relation sexuelle en étant intoxiqué, relation sexuelle à plusieurs, relation sexuelle non protégée), des conduites à risque lors de

Tableau 2

COMPARAISON DE LA PERSONNALITÉ EN FONCTION D'AVOIR ÉTÉ RESPONSABLE OU NON D'UNE GROSSESSE (TESTS DE COMPARAISON DE MOYENNES – TESTS T)				
	Non responsable d'une grossesse (Score T)	Responsable d'une grossesse (Score T)	t	Total
Névrosisme	56,74	59,08	-1,48	57,59
Anxiété	53,80	53,11	-0,86	54,27
Colère/Hostilité	60,41	62,36	-1,05	61,12
Dépression	54,68	57,36	-1,53	55,65
Timidité sociale	49,24	49,45	-0,12	49,32
Impulsivité	56,41	58,62	-1,45	57,21
Vulnérabilité (au stress)	56,04	57,94	-1,00	56,73
Extraversion	53,88	56,28	-1,56	54,75
Chaleur	45,67	48,08	-1,15	46,54
Grégarité	55,68	56,68	-0,77	56,04
Assertivité	51,07	54,28	-2,57**	52,23
Activité	57,01	56,38	0,39	56,78
Recherche de sensations	59,17	61,98	-1,70†	60,18
Émotions positives	45,71	46,72	-0,58	46,07
Ouverture	43,70	45,87	-1,45	44,48
Aux rêveries	47,37	49,19	-1,27	48,03
À l'esthétique	47,68	51,13	-2,31*	48,93
Aux sentiments	43,60	46,74	-1,83†	44,73
Aux actions	47,31	46,87	0,28	47,15
Aux idées	43,64	44,94	-0,65	44,11
Aux valeurs	44,74	44,06	0,61	44,50
Agréabilité	36,93	35,28	0,89	36,33
Confiance	34,84	36,47	-0,87	35,43
Droiture	38,66	33,25	2,74**	36,71
Altruisme	44,72	44,98	-0,12	44,82
Compliance	36,81	32,83	2,26*	44,50
Modestie	44,61	44,32	0,17	49,35
Sensibilité	48,87	50,17	-0,70	41,35
Conscience	45,03	45,64	-0,38	45,25
Compétence	41,78	40,60	0,69	41,35
Ordre	49,62	50,79	-0,85	50,04
Sens du devoir	43,51	46,28	-1,50	44,51
Recherche de réussite	55,30	55,30	0,00	55,30
Autodiscipline	44,86	44,64	0,13	44,78
Délibération	42,61	42,70	-0,03	42,66

Note: *** = p<0,001; ** = p<0,01; * = p<0,05; † = p<0,10

JEUNES CONTREVENANTS ET PATERNITÉ

délits (menacer quelqu'un d'une arme) et de la conduite automobile (conduite automobile en étant intoxiqué). De même, les jeunes contrevenants ayant été responsables d'une grossesse ont aussi plus fréquemment vécu des situations potentiellement traumatiques liées à leur délinquance (avoir déjà vu quelqu'un se faire poignarder, avoir déjà vu quelqu'un mourir ou avoir déjà soi-même été poignardé).

Traits de personnalité et responsabilité d'une grossesse

Afin de pousser plus loin la réflexion concernant les facteurs associés à la responsabilité d'une grossesse chez les jeunes contrevenants, nous les avons comparés sur chacun des traits et des facettes évalués par l'inventaire de personnalité révisé (NÉO-PI-R) (tableau 2).

Les résultats suggèrent que, sur le plan des traits de la personnalité, les jeunes contrevenants ayant déjà été responsables d'une grossesse et ceux que ne l'ont jamais été se ressemblent sur plusieurs facettes de la personnalité. Dans l'ensemble, les jeunes contrevenants obtiennent, dans la plupart des domaines et des facettes, des résultats se situant sous la moyenne des adolescents de la population générale. Toutefois, sur certains traits de leur personnalité, les jeunes contrevenants ayant déjà été responsables d'une grossesse diffèrent de leurs homologues n'ayant jamais été responsables d'une grossesse.

Les jeunes contrevenants responsables d'une grossesse seraient plus susceptibles d'être assertifs (c'est-à-dire de se montrer dominants, énergiques et ambitieux socialement), d'accorder de l'importance à l'esthétique (art et beauté) et d'exprimer leurs sentiments. Par contre, ils auraient moins tendance à démontrer de la sincérité et de la franchise (droiture), à se soumettre aux autres, à pardonner et à coopérer lors de conflits interpersonnels « compliance ».

Finalement, lorsque toutes les variables significatives identifiées aux étapes précédentes sont prises en compte conjointement dans une même analyse (régression logistique) pour identifier les adolescents responsables d'une grossesse, trois apparaissent pertinentes. Ainsi, quand toutes ces variables sont prises en considération, les adolescents qui révèlent avoir déjà eu une ou des relations sexuelles à plusieurs sont trois fois plus à risque d'être responsables d'une grossesse. De la même façon, les adolescents révélant ne pas utiliser le

condom y sont quatre fois plus à risque. Finalement, les adolescents révélant avoir déjà été poignardés sont 2,5 fois plus à risque d'être responsables d'une grossesse.

DISCUSSION

Cette brève étude de la paternité des jeunes contrevenants pris en charge sous la LSJPA permet de dresser un meilleur portrait de la situation. Ainsi, bien que cela ne constitue certainement pas une surprise pour les intervenants qui connaissent bien ces jeunes, nous avons ici des données démontrant que les jeunes contrevenants ont une initiation précoce à la sexualité. En effet, alors qu'environ le tiers des jeunes de la population générale sont actifs sexuellement avant l'âge de 17 ans (Rotermann, 2012), cela concerne 99 % des jeunes contrevenants rencontrés, une proportion trois fois plus grande. La sexualité plus précoce s'accompagne de plus de risques à la fois de contracter une ITSS et d'être responsable d'une grossesse, notamment en raison d'une association avec un plus faible taux d'utilisation du condom. Les jeunes contrevenants associés aux gangs de rue semblent présenter une sexualité où les comportements à risque sont encore plus saillants. En effet, ces derniers sont plus nombreux à rapporter avoir eu des relations sexuelles avec des inconnus, sous l'effet de substance ou à plusieurs. Il importe de souligner que parmi l'ensemble des 147 jeunes contrevenants rencontrés, les taux quant à ces comportements risqués sont très élevés et préoccupants.

Alors que plus d'un jeune contrevenant sur trois (36 %) a révélé avoir déjà été responsable d'une ou plusieurs grossesses, cette proportion chez ceux qui se disent associés à un gang de rue augmente à plus d'un sur deux (53 %). Il s'agit d'une situation préoccupante suggérant la nécessité de déployer des interventions favorisant à la fois les connaissances quant à leur rôle dans la prévention des grossesses et l'utilisation de moyens de contraception. De plus, ceux qui sont pères sont plus souvent associés à un gang de rue (7/11), suggérant que le mode de vie propre à ces groupes puisse attirer des adolescents qui démontrent par ailleurs une plus grande propension à s'engager dans des comportements risqués et à moins considérer les conséquences qui pourraient en découler. L'examen de l'adoption des autres comportements à risque et des traits de personnalité en fonction d'avoir, ou non, été responsable d'une grossesse permet quelques pistes d'explication. En effet, il a été frappant de constater que ce sont les jeunes

JEUNES CONTREVENANTS ET PATERNITÉ

ayant été responsables d'une grossesse qui sont les plus nombreux à rapporter l'adoption de conduites à risque élevé. De même, l'exposition à des événements potentiellement traumatiques et liés aux conduites délinquantes (avoir vu quelqu'un être poignardé ou mourir et avoir été soi-même poignardé) est beaucoup plus fréquente chez ces jeunes responsables d'une grossesse. Ceci laisse croire à un spectre de conduites qui semblent se produire en concomitance chez des individus; les jeunes qui rapportent le plus d'événements graves liés à la délinquance sont aussi ceux pour qui la prise de risque est fréquente, entraînant plus de grossesses notamment. En ce qui concerne leurs traits de personnalité, l'assertivité des jeunes contrevenants, soit notamment leur tendance à être dominants, en combinaison avec une moins grande propension à se soumettre aux autres lors de conflits, pourrait contribuer au fait qu'ils soient plus à risque de s'engager dans des conduites sexuelles pouvant entraîner une grossesse.

Finalement, trois variables associées significativement à la responsabilité d'une grossesse chez les jeunes de l'échantillon ont été identifiées. Deux de ces variables (avoir des relations sexuelles à plusieurs et ne pas utiliser le condom) peuvent être interprétées comme des conduites sexuelles à risque de se solder par une grossesse adolescente. En ce qui concerne la troisième variable identifiée par les analyses, il peut être surprenant de constater que les adolescents qui révèlent avoir déjà été poignardés présentent un risque de 2,5 fois plus élevé d'être responsable d'une grossesse. Néanmoins, nous croyons qu'une interprétation est ici possible et mériterait qu'on s'y attarde dans des recherches ultérieures : le fait d'avoir été poignardé pourrait témoigner d'un style de vie où des risques extrêmes sont adoptés en raison d'un manque de reconnaissance des conséquences entraînées par l'adoption de comportements à risque. Dans le cas de la responsabilité d'une grossesse et de la paternité pouvant en résulter, cela pourrait s'apparenter à un manque de reconnaissance du risque de grossesse suite à l'adoption de comportements sexuels à risque. Finalement, devant ce nombre considérable de jeunes contrevenants ayant déjà été responsables d'une grossesse dans l'échantillon étudié, il est possible d'émettre l'hypothèse que ces jeunes agissent sans trop se soucier des conséquences à cause d'une « urgence de vivre », voire de se reproduire pour contrer les risques pris quant à leur vie par leurs activités délinquantes. Plus de recherches seraient nécessaires afin d'étudier plus en détail ces hypothèses. Dans le cadre de la présente étude,

la responsabilité d'une grossesse et la paternité ont été évaluées à l'aide de deux questions, sans pousser plus loin l'investigation. Des recherches futures pourraient évaluer plus en détail les cognitions et les connaissances des adolescents concernant la sexualité.

CONCLUSION

Cette étude a pu dresser un portrait sommaire de la sexualité et de la paternité des jeunes contrevenants. Suite aux résultats obtenus, il importe d'insister sur l'importance de mettre en place des interventions à la fois éducatives et préventives concernant la sexualité des jeunes hommes pris en charge sous la LSJPA et leur responsabilité quant à la contraception. En effet, ils sont à risque de vivre des expériences de vie difficiles entraînées notamment par leurs conduites sexuelles à risque (contracter une ITSS, devenir parent). Des recherches futures pourraient s'intéresser à comment la paternité est vécue par les jeunes contrevenants et quels sont ceux qui s'impliquent auprès de leur partenaire enceinte ou de leur(s) enfant(s). De même, il serait intéressant de considérer la paternité comme un levier supplémentaire à ceux déjà utilisés pour amener les jeunes à changer leur mode de vie plutôt que de voir cette situation uniquement comme un facteur de risque et un alourdissement de leur problématique. Autrement dit, comment aider les jeunes hommes qui révèlent avoir été responsables d'une ou de plusieurs grossesses ou qui sont pères? Comment favoriser leur engagement dans cette situation et faire en sorte que cet événement puisse être transformé positivement?

NOTES

- 1 Laurier, C., Toupin, J., Guay, J.P. et D. Lafortune, (2010-2014). Évaluer pour prévenir: les caractéristiques de la personnalité et les risques pris par les jeunes contrevenants associés aux gangs de rue. FRQSC.
- 2 Le rapport de recherche *Évaluer pour prévenir: les caractéristiques de la personnalité et les risques pris par les jeunes contrevenants associés aux gangs de rue* par Laurier et coll. (2015) est disponible sur le site du Fonds de recherche société et culture Québec au <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/la-recherche/la-recherche-en-vedette/histoire/evaluer-pour-prevenir-les-caracteristiques-de-la-personnalite-et-les-risques-pris-par-les-jeunes-contrevenants-associes-aux-gangs-de-rue-lzdherom1429620702241>
- 3 Dans le cadre de cet article, le terme « responsabilité d'une grossesse », est utilisé pour uniquement identifier les jeunes hommes pour qui une relation sexuelle avec une jeune femme s'est soldée par une grossesse, tel qu'ils l'ont révélé par les questionnaires administrés dans le cadre de cette étude. Ainsi, il est évident que nous ne souhaitons pas faire porter la responsabilité de la grossesse uniquement sur le jeune homme, mais plutôt identifier ceux qui ont révélé être géniteur ou avoir « mis une fille enceinte ».
- 4 Toutes les questions se rapportant aux comportements à risque adoptés par les répondants débutaient par : Dans toute ma vie...

JEUNES CONTREVENANTS ET PATERNITÉ

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARNETT JENSEN, Jeffrey. « Sensation seeking, aggressiveness, and adolescent reckless behavior », *Personality and Individual Differences*, vol. 20, no 6, (1996), p. 693-702.
- ARNETT JENSEN, Jeffrey. « Adolescent storm and stress, reconsidered », *American Psychologist*, vol. 54, no 5, (1999), p. 317-326.
- ARNETT JENSEN, Jeffrey et Lene ARNETT JENSEN. « Socialization and risk behavior in two countries: Denmark and United States », *Youth and Society*, vol. 26, no 1, (1994), p. 3-22.
- BLAIS, José. *La grossesse à l'adolescence: Un phénomène qui persiste*, [En ligne] (Publication no: 04-314-02F), (2005), Repéré sur le site du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001291/> (200%)
- BROOKS, Ronald A., Sung-Jae LEE, Gabriel N. STOVER et Jr Thomas W. BARKLEY. « Condom Attitudes, Perceived Vulnerability, and Sexual Risk Behaviors of Young Latino Male Urban Street Gang Members: Implications for HIV Prevention », *AIDS Education and Prevention*, vol. 21, no 5, (2009), p. 1-11.
- BRYAN, Angela et Michael C. STALLINGS. « A Case Control Study of Adolescent Risky Sexual Behavior and Its Relationship to Personality Dimensions, Conduct Disorder, and Substance Use », *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 31, no 5, (2002), p. 387-396.
- CAPALDI, Deborah M., Mike STOOLMILLER, Sara CLARK et Lee D. OWEN. « Heterosexual risk behaviors in at-risk young men from early adolescence to young adulthood: prevalence, prediction, and association with STD contraction. », *Developmental Psychology*, vol. 38, no 3, (2002), p. 394-406.
- COSTA, Paul T. Jr et Robert R. MCCRAE. « Stability and Change in Personality Assessment: the Revised NEO Personality Inventory in the Year 2000 », *Journal of Personality Assessment*, vol. 68, no 1, (1997), p. 86-94.
- HARPER, Gary W. et W. La Vome ROBINSON. « Pathways to Risk among Inner-City African-American Adolescent Females: The influence of Gang Membership », *American Journal of Community Psychology*, vol. 27, no 3, (1999), p. 383-404.
- HUEBNER, Beth M., Sean P. VARANO et Timothy S. BYNUM. « Gangs, guns, and drugs: Recidivism among serious, youth offenders. » *Criminology*, vol. 6, no 2, (2007), p. 187-222.
- KATZ, Charles M., Vincent J.WEBB et Scott H. DECKER « Using the arrestee drug abuse monitoring (ADAM) program to further understand the relationship between drug use and gang membership », *Justice Quarterly*, vol. 22, no 1, (2005), p. 58-88.
- LAURIER, Catherine et S. DUBOIS. « Les jeunes associés aux gangs de rue : la prise de risques nécessaire » dans Jean-Pierre GUYAY et Chantal FREDETTE, dir. *Le phénomène des gangs de rue: Théories, évaluations, interventions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, p. 227-239.
- LAURIER, Catherine, Jean TOUPIN, Jean-Pierre GUAY et Denis LAFORTUNE. *Évaluer pour prévenir : les caractéristiques de la personnalité et les risques pris par les jeunes contrevenants associés aux gangs de rue*, rapport de recherche, Fonds de Recherche du Québec Société et Culture (FRQCS), (2010-2014).
- LOIGNON, Christine. *L'adolescence bousculée : Prévention et soutien de la grossesse et de la maternité/paternité à l'adolescence, rapport de recherche*, Montréal, Regroupement Naissance-Renaissance, (1996), 31p.
- MICHEL, Grégory, Diane PURPER-OUAKIL et M.-C. MOUREN-SIMEONI. « Clinique et recherche sur les conduites à risques chez l'adolescent. » *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 54, no 1, (2006), p. 62-76.
- PADIAN, Nancy, Penelope J. HITCHCOCK, Robert E. FULLILOVE, Victoria KOHLSTADT, et Robert BRUNHAM « Report of the NI AID Study Group on Integrated Behavioral Research for Prevention and Control of Sexually Transmitted Diseases », *Sexually Transmitted Diseases*, vol. 17, no 4, (1990), p. 200-210.
- ROTERMANN, Michelle. *Comportement sexuel et utilisation du condom chez les 15 à 24 ans en 2003 et en 2009-2010*, [En ligne], (Publication no 82-003-XPF) (2012), Repéré sur le site de Statistiques Canada à <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2012001/article/11632-fra.pdf>
- SIEBENBRUNER, Jessica, Melanie J. ZIMMER-GEMBECK et Willard Andrew COLLINS « A prospective study of intraindividual and peer influences on adolescents' heterosexual romantic and sexual behavior », *Archives of Sexual Behavior*, vol. 33, no 4, (2004), p. 381-394.
- SPERGEL, Irving A., KWAI. Ming WA. et Rolando V. SOSA. Evaluation of the Bloomington-Normal Comprehensive Gang Program. Chicago, *School of Social Service Administration*, (2005), 447p.
- VOISIN, Dexter R., Torsten B. NEILANDS, Laura F. SALAZAR, Richard CROSBY et Ralph J. DICLEMENTE. « Pathways to Drug and Sexual Risk Behaviors among Detained Adolescents ». *National Association of Social Workers*, vol. 32, no 3, (2008), p. 147-157.





QUE PENSENT LES PÈRES QUÉBÉCOIS DE LA PUNITION CORPORELLE?

Marie-Ève Clément, TITULAIRE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA SUR LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS ET PROFESSEUR, DÉPARTEMENT DE PSYCHOÉDUCATION ET DE PSYCHOLOGIE, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS,
Sarah Dufour, PROFESSEURE, ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
Claire Chamberland, PROFESSEURE ÉMÉRITE, ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Au Québec, comme aux États-Unis et dans le reste du Canada, ce sont plus du tiers des enfants qui subissent au cours d'une année une forme ou l'autre de punition corporelle (Clément et Chamberland, 2014; Fréchette et Romano, 2015; Theodore et al. 2005; Taylor, Mangalle, Lee, et Rice, 2010). Définie comme un geste physique commis dans le but d'entraîner une douleur ou un malaise chez l'enfant, mais pas une blessure, afin de corriger ou de contrôler un comportement jugé indésirable, la punition corporelle fait encore l'objet de débats dans la communauté scientifique à savoir s'il s'agit ou non d'une forme de violence (voir à ce sujet Clément, 2011; Paquette, Bigras, et Crepaldi, 2010). Pourtant, on sait que la frontière est mince entre la punition corporelle et l'abus physique et que les risques d'escalade sont élevés (Fréchette, Zoratti, et Romano, 2015; Lansford, Weger, Bates, Pettit, et Dodge, 2012; Zolotor et al. 2008).

On sait également que les punitions corporelles caractérisent la majorité des situations d'abus physique suivies en protection de l'enfance (Durrant et al. 2009) et que ces punitions ont des impacts à court, moyen et long terme sur le développement des enfants. En effet, de nombreuses études ayant suivi des cohortes d'enfants dans la population générale montrent que les punitions corporelles peuvent entraîner des effets négatifs sur leur développement affectif (ex.: estime de soi, empathie, détresse psychologique), comportemental (ex.: agressivité, comportements antisociaux) et même cognitif (Berlin et al. 2009; Grogan-Kaylor, 2004; Gershoff, Lansford, Sexton, Davis-Kean, et Samroff, 2012; Lansford et al. 2011).

Parmi les facteurs les plus souvent mis en cause dans le recours à la punition corporelle, on retrouve, entre autres, les croyances ou attitudes à l'égard de cette pratique et les attributions de blâme à l'enfant. Par exemple, les parents qui se montrent favorables à la fessée, qui croient qu'il s'agit là d'une méthode efficace et qui attribuent à l'enfant la responsabilité du recours à cette forme de pratique disciplinaire (ex. : il l'a mérité), seraient plus nombreux à l'utiliser (Clément et Chamberland, 2014; Perron et al. 2014; Rodriguez et Sutherland, 1999).

Malgré l'accroissement des connaissances en violence familiale et en maltraitance, on constate que cette problématique est cependant encore abordée essentiellement du point de vue des figures maternelles. En effet, il existe, encore à ce jour, peu d'études qui ont porté explicitement sur le rôle des pères dans les familles à risque de violence ou prises en charge par les services de protection de l'enfance (Lamb, 2000; Lee, Bellamy, et Guterman, 2009). Pourtant, l'engagement paternel a fait couler beaucoup d'encre et l'importance des pères dans la vie des enfants et leur contribution au bien-être et au développement de ceux-ci est bien démontrée (Davies, Mulcahy, Mechan, et Deslauriers, 2009; Flouri et Buchanan, 2004).

Il y a quelques années, une analyse des données de la seconde enquête québécoise sur la violence familiale, recueillies auprès d'un échantillon représentatif de pères, avait révélé leur ambivalence face au recours à la punition corporelle dans l'éducation des enfants. Les

CROYANCES SUR LA PUNITION CORPORELLE

pères se montraient en effet à la fois défavorables à son recours et tolérants à l'endroit des parents qui y ont recours (Clément, Dufour, Chamberland, et Dubeau, 2009). Une telle ambivalence est aussi constatée dans d'autres études récentes, et ce à la fois chez les pères et les mères (Bunting et al. 2010; Romano et al. 2010). En outre, environ le tiers des parents issus de la population générale se montrent peu sensibles aux impacts potentiels des punitions corporelles sur l'enfant; ce qui, en retour, est associé à des probabilités plus grandes d'y avoir recours (Bunting *et al.*, 2010; Clément *et al.* 2009; Clément et Chamberland, 2009; Gagné et al. 2007). Bien que le genre parental ne permette pas de prédire les attitudes face à la punition corporelle (Gagné *et al.* 2007; Taylor *et al.* 2011), il semble que les pères s'y montrent en général plus favorables que les mères (Clément *et al.* 2005). Ce constat soulève l'importance de s'intéresser aux attitudes des pères afin de comprendre et de suivre l'évolution de leur point de vue dans le temps, d'autant que les connaissances sont encore limitées sur le sujet.

Cet article vise à : 1) vérifier s'il existe des différences liées au genre (pères - mères) dans les attitudes et attributions à l'endroit de la punition corporelle en 2012; et 2) présenter l'évolution des attitudes et attributions paternelles au Québec entre 2004 et 2012.

MÉTHODE

L'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) a réalisé à ce jour, trois grandes enquêtes provinciales (1999, 2004, 2012) sur le thème de la violence familiale dans la vie des enfants du Québec. Ces enquêtes réalisées en mode téléphonique ont notamment permis d'estimer l'ampleur et l'évolution de diverses formes de violence envers l'enfant (agression psychologique, punition corporelle et violence physique sévère) ainsi que certains facteurs associés, dont les attitudes et attributions parentales en faveur de la punition corporelle. Alors que la première enquête sur le sujet avait été réalisée uniquement auprès des figures maternelles, les enquêtes de 2004 et 2012 ont toutes deux permis de rejoindre un échantillon représentatif de figures paternelles. À noter que les échantillons ont été sélectionnés de manière indépendante et qu'il ne s'agit pas de parents d'une même famille. De plus, malgré les faibles taux de réponse obtenus, une fois pondérées, les données de ces enquêtes sont représentatives de l'ensemble de la population des mères et des pères du Québec répondant aux critères de sélection (Clément *et al.* 2005, 2013). Les

résultats présentés dans cet article sont issus des deux dernières enquêtes provinciales.

L'enquête de 2004

En plus de documenter la perspective des mères, l'enquête réalisée en 2004 a permis de documenter pour la première fois le point de vue des pères issus de la population générale, sur le thème de la violence familiale. Dans cette enquête, 953 pères habitant au moins 50 % du temps avec un enfant âgé de 0 à 17 ans ont été interrogés par des intervieweurs d'une firme de sondage reconnue. Le nombre de pères rejoints correspond à un taux de réponse de 44 %; il est calculé à partir du nombre de ménages considérés admissibles au sondage (voir Clément *et al.* 2004). L'échantillon a été sélectionné grâce à la technique de Génération aléatoire des numéros de téléphone (GANT).

Dans la grande majorité des cas, les pères habitaient avec la mère de l'enfant (84 %); les autres vivant dans des familles recomposées (10 %) ou monoparentales (5 %). Presque tous les pères se percevaient à l'aise financièrement ou percevaient que leurs revenus étaient suffisants pour subvenir aux besoins de la famille (93 %), les autres s'estimant pauvres ou très pauvres (7 %). Dans la presque totalité des cas, ils déclaraient occuper un emploi rémunéré au moment de l'enquête (93 %). Leur âge se situait le plus souvent entre 35 et 44 ans (47 %), les autres étant âgés de plus de 45 ans (30 %) ou de moins de 35 ans (23 %). Enfin, plus de la moitié avaient complété une scolarité de niveau collégial ou universitaire (61 %) alors que 39 % avaient un niveau de scolarité égal ou inférieur au secondaire.

L'enquête de 2012

En 2012, l'enquête a été réalisée pour une seconde fois auprès d'un échantillon représentatif de 1 342 pères habitant au moins 40 % du temps avec un enfant âgé de 6 mois à 17 ans. Le changement de pourcentage de temps de garde, comparativement à l'enquête précédente, s'explique par les normes en vigueur sur le temps de garde minimal pour être considéré en « garde partagée » qui sont établies dans au moins 40 % du temps. Dans cette enquête, un taux de réponse de 48 % a été atteint (voir Clément *et al.* 2013). L'échantillon a été sélectionné aléatoirement à partir de listes de bénéficiaires fournies par la Régie des Rentes du Québec (i.e. parents qui reçoivent l'allocation pour enfants). C'est en raison de leur moins bonne représentation dans cette base de données que les enfants âgés de moins de

CROYANCES SUR LA PUNITION CORPORELLE

6 mois ont été exclus; les délais d'inscription des parents au registre d'allocation familiale pouvant par exemple durer quelques mois. Les analyses réalisées par l'ISQ montrent cependant que ni les changements apportés aux méthodes d'échantillonnage ni les faibles taux de réponse obtenus n'affectent la capacité des enquêtes à couvrir l'ensemble des enfants du Québec vivant avec leur mère ou leur père : les données sont représentatives de l'ensemble des ménages du Québec répondant aux critères de sélection (Clément *et al.* 2013).

Tout comme c'était le cas huit ans plus tôt, les pères rejoins en 2012 déclarent majoritairement vivre avec la mère de l'enfant (83 %); les autres vivant dans des familles recomposées (10 %) ou monoparentales (7 %). Dans la très grande majorité des cas, ils se perçoivent à l'aise financièrement ou perçoivent leurs revenus suffisants (95 %); une faible proportion des pères s'estiment pauvres ou très pauvres (5 %). Presque tous déclarent occuper un emploi rémunéré (92 %). Au moment de l'enquête, la plupart des pères sont âgés de 35 à 44 ans (43 %); les autres ont 45 ans ou plus (36 %) ou moins de 35 ans (21 %). Enfin, ils sont un peu plus nombreux en 2012 à déclarer avoir complété une scolarité de niveau collégial ou universitaire (74 %).

En ce qui concerne les mères rejointes en 2012, elles sont âgées entre 25 et 34 ans (30 %) ou entre 35 et 44 ans (44 %); les autres ont plus de 45 ans (24 %) ou moins de 25 ans (2 %). La majorité déclarent vivre dans une famille biparentale intacte (71 %); les autres rapportent vivre dans une famille monoparentale (20 %) ou recomposée (9 %). Tout comme les pères, elles se perçoivent le plus souvent à l'aise financièrement ou disposant de revenus suffisants (93 %); une faible proportion d'entre elles s'estiment pauvres ou très pauvres (7 %). Elles sont cependant moins nombreuses que les pères à déclarer un emploi rémunéré au moment de l'enquête (82 %). Enfin, 80 % des mères indiquent avoir complété une scolarité de niveau collégial ou universitaire.

La mesure des attitudes et attributions parentales

Les attitudes et attributions parentales à l'égard de la punition corporelle ont été documentées par le biais de neuf questions. Les quatre premières questions, adaptées du Adult-Adolescent Parenting Inventory (AAPPI : Bavoleck, 1984), visent à évaluer les attitudes générales à l'égard de cette méthode disciplinaire. Ces questions ont été posées dans le cadre des trois enquêtes populationnelles québécoises sur la violence familiale (Clément *et al.* 2000, 2005, 2013) ainsi que dans d'autres

enquêtes réalisées auprès d'adultes issus de la population générale (Gagné *et al.* 2007). La cinquième question mesure l'efficacité perçue du recours à la punition corporelle et les trois dernières questions, adaptées de la Mesure de la Justification de la violence envers l'enfant (Fortin et Lachance, 1996; Fortin, Chamberland, et Lachance, 2000), visent à évaluer les attributions, c'est-à-dire dans quelle mesure le parent attribue à l'enfant la responsabilité du recours à la punition corporelle. Pour chacune des questions, les parents indiquaient leur degré d'accord à l'aide d'une échelle de type Likert en quatre points (1 = fortement d'accord à 4 = fortement en désaccord). Les réponses « d'accord/fortement d'accord » et « en désaccord/fortement en désaccord » ont été regroupées. Enfin, une question empruntée à une enquête américaine annuelle menée par le *National Committee to Prevent Child Abuse* (Daro, 1998; Daro et Gelles, 1992) permet de documenter la perception du parent face aux conséquences physiques potentielles du recours à la punition corporelle sur l'enfant. Le choix de réponse varie de 1 (très souvent) à 5 (jamais).

RÉSULTATS

Différences entre les pères et les mères en 2012

Le tableau suivant présente les résultats obtenus auprès des mères et des pères en 2012. Les réponses ont toutes été pondérées afin de représenter l'ensemble des familles du Québec et elles ont fait l'objet d'une analyse statistique (khi-carré) afin de vérifier la présence de différences significatives selon le genre parental.

L'analyse des attitudes parentales en 2012 montre que les pères se comparent aux mères quant à certaines croyances sur le recours à la punition corporelle. D'une part, la très grande majorité (79 % des pères et 81 % des mères) pense qu'en général, les parents du Québec sont trop « mous » avec leurs enfants. D'autre part, les pères tout autant que les mères sont partagés quant à leur croyance sur la légitimité du recours aux tapes dans l'éducation des enfants : c'est 44 % d'entre eux qui croient en effet que les parents ont tort de taper leurs enfants (et donc 56 % qui croient que les parents ont raison de taper leurs enfants).

Les réponses obtenues aux autres énoncés indiquent une tendance des pères à être plus favorables à la punition corporelle. La différence est statistiquement significative. En effet, bien que pères et mères se montrent partagés sur la question de la légitimité du recours à la punition corporelle au Québec en 2012, les pères se

CROYANCES SUR LA PUNITION CORPORELLE

Tableau I

COMPARAISON DES ATTITUDES ET ATTRIBUTIONS À L'ÉGARD DE LA PUNITION CORPORELLE SELON LES MÈRES ET LES PÈRES DU QUÉBEC, 2012		
	Mères (%)	Pères (%)
Attitudes à l'égard de la punition corporelle		
Les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants.	80,5	79,0
Les parents qui donnent des tapes ont tort.	43,5	43,3
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire.	15,0	22,6*
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant.	11,6	14,9*
La fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant.	7,6	11,9*
Attributions de blâme à l'enfant		
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est provocant.	12,4	18,4*
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsqu'il est désobéissant.	10,3	14,9*
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est violent.	13,9	22,4*
Perception des conséquences de la punition corporelle		
Il arrive souvent ou très souvent que les enfants soient blessés physiquement suite aux punitions corporelles.	33,0	23,1*

Note: *p ≤ 0,05



CROYANCES SUR LA PUNITION CORPORELLE

montrent plus favorables à son utilisation, que ce soit quant à l'existence d'une loi permettant le recours à la force afin de corriger un enfant (15 % c. 12 %), l'efficacité de la fessée (12 % c. 8 %) ou l'administration de tapes aux enfants « qui en ont besoin » (23 % c. 15 %).

De la même façon, davantage de pères que de mères, en proportion, justifient le recours aux tapes par le comportement de l'enfant, lorsque celui-ci est provocant (18 % c. 12 %), désobéissant (15 % c. 10 %) ou violent (22 % c. 14 %). Par ailleurs, les pères sont moins nombreux que les mères à juger que les punitions corporelles peuvent entraîner des blessures physiques (23 % c. 33 %), ce qui pourrait être révélateur d'une moins grande sensibilité aux conséquences physiques de cette pratique sur l'enfant.

Évolution des attitudes et attributions paternelles entre 2004 et 2012

Le tableau 2 présente l'analyse des changements d'attitudes et d'attributions paternelles entre 2004 et 2012.

Les attitudes des pères à l'égard de la punition corporelle ont connu plusieurs changements entre 2004 et 2012. La comparaison montre en effet que la proportion des pères en accord (fortement ou plutôt) avec les énoncés qui leur ont été soumis a diminué pour quatre

des cinq attitudes considérées. Ainsi, même si en 2012 près de huit pères sur dix (79 %) croient que les parents du Québec sont trop « mous » avec leurs enfants, ils sont proportionnellement moins nombreux à le penser qu'en 2004 (83 %). De même, la proportion des pères qui croient que « certains enfants ont besoin de tapes pour apprendre à bien se conduire » a largement diminué, passant de 34 % en 2004 à 23 % en 2012. C'est aussi le cas pour la proportion des pères qui estiment « qu'il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant » (20 % c. 15 %) et pour l'efficacité perçue de la fessée qui a aussi diminué de 17 % à 12 % des répondants en huit ans.

L'évolution des attributions paternelles va dans le même sens. En effet, la tendance des pères à faire porter le blâme aux enfants pour le recours à la punition corporelle a diminué de façon importante entre 2004 et 2012. Alors qu'en 2004, près du tiers (31 %) des pères jugeaient acceptable de taper un enfant provocant, cette proportion a diminué à 18 % en 2012. La diminution est aussi notable pour la croyance en la légitimité de taper un enfant désobéissant (26 % c. 15 %) ou violent (35 % c. 22 %). Enfin, la perception des pères quant aux conséquences physiques des punitions corporelles montre une tendance inverse à celle observée pour les attitudes et les attributions. En effet, en 2012, les pères jugent

Tableau 2

ÉVOLUTION DES ATTITUDES ET ATTRIBUTIONS PATERNELLES À L'ÉGARD DE LA PUNITION CORPORELLE, 2004 ET 2012		
	2004 (%)	2012 (%)
Attitudes à l'égard de la punition corporelle		
Les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants.	82,8	79,0
Les parents qui donnent des tapes ont tort.	40,8	43,3
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire.	33,8	22,6
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant.	19,6	14,9
La fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant.	16,3	11,9
Attributions de blâme à l'enfant		
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est provocant.	30,7	18,4
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est désobéissant.	25,5	14,9
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est violent.	35,1	22,4
Perception des conséquences de la punition corporelle		
Il arrive souvent ou très souvent que les enfants soient blessés physiquement suite aux punitions corporelles.	30,8	23,1

CROYANCES SUR LA PUNITION CORPORELLE

proportionnellement moins souvent qu'en 2004 que les punitions corporelles peuvent entraîner des risques (23 % c. 31 %).

DISCUSSION

Des pères de moins en moins en faveur de la punition corporelle

De manière générale, on constate que les croyances des pères à l'égard de la punition corporelle en 2012 sont assez semblables à ce qu'elles étaient en 2004; la plupart considèrent les parents du Québec trop « mous » envers leurs enfants et croient que ceux qui donnent des tapes ont raison de le faire (i.e. n'ont pas tort). À cet égard, leurs attitudes ont peu changé au cours des huit dernières années. Or, bien que les pères québécois soient toujours à la recherche d'une plus grande participation dans l'éducation de leurs enfants, ils sont d'avis que celle-ci ne devrait pas s'exprimer par le recours à des punitions corporelles. En effet, ils sont peu nombreux à croire que la fessée constitue une méthode efficace pour corriger un enfant (12 %) ou que certains enfants en ont besoin pour apprendre à bien se conduire (23 %). Cette dernière attitude est d'ailleurs celle qui affiche le plus grand écart entre les deux enquêtes. Dans le même sens, on note aussi que les pères sont de moins en moins nombreux à se montrer favorables à une loi qui permet le recours à la force pour corriger un enfant. Non seulement ils sont moins favorables aux punitions corporelles, mais ils sont aussi en proportion moins nombreux en 2012 qu'en 2004 à justifier le recours à la tape en attribuant le blâme au comportement violent, provoquant ou désobéissant de l'enfant.

En plus de corroborer la tendance observée également chez les mères entre les trois enquêtes (Clément et Chamberland, 2014), ce résultat témoigne d'un certain changement de normes sociales entourant la punition corporelle, peut-être en raison de l'amélioration des modalités de soutien offertes aux figures paternelles dans les dernières années (Dubeau, DeMontigny, Devault, et Lacharité, 2013). Il s'agit d'une bonne nouvelle, considérant les risques que représentent les attitudes favorables à la punition corporelle sur le recours à cette pratique disciplinaire et sur les risques d'escalade vers la violence physique sévère (Fréchette, Zoratti et Romano, 2015; Zolotor *et al.* 2008).

Ce constat à l'effet d'une diminution des croyances en faveur de la punition corporelle rejoint des observations

récentes au Canada et appuie l'hypothèse d'un réel changement au sein de la population (Bell et Romano, 2012; Fréchette et Romano, 2012). D'ailleurs, on observe également au Québec et au Canada une diminution du recours à la punition corporelle envers les enfants (Clément et Chamberland, 2014; Fréchette et Romano, 2015). Même si le phénomène de désirabilité sociale a pu influencer les réponses des pères, ce serait là aussi un indicateur de changements. Par exemple, on sait que le fait de ne pas endosser la punition corporelle peut être lié à des conduites parentales cohérentes avec cette croyance. Le conflit cognitif engendré par une divergence entre opinion et représentation d'une part, et conduites parentales, d'autre part, doit nécessairement retrouver son état d'équilibre par la modification de l'une ou l'autre de deux fonctions (Chamberland, 2003).

Enfin, on ne peut que s'étonner de la perception des pères quant aux répercussions potentielles de la punition corporelle pour l'enfant. En effet, les résultats montrent que la très grande majorité d'entre eux (77 %) sont d'avis qu'il arrive rarement, sinon jamais, que les enfants soient blessés suite aux punitions corporelles infligées par leurs parents; ils sont d'ailleurs plus nombreux à le croire en 2012 qu'en 2004. Or, il est possible que ce constat ne témoigne pas tant d'une baisse d'empathie des pères que d'un changement dans la conceptualisation de la punition corporelle comme méthode disciplinaire qui serait perçue peu dommageable pour l'intégrité physique de l'enfant. En cela, les pères distingueraient davantage les punitions corporelles de l'abus physique plus susceptible d'engendrer des séquelles physiques pour l'enfant.

Des pères légèrement plus favorables à la punition corporelle que les mères

Les résultats montrent que les pères ont des attitudes un peu plus favorables envers la punition corporelle que les mères. Par exemple, ils sont proportionnellement plus nombreux à penser que certains enfants ont besoin qu'on les tape pour qu'ils apprennent à bien se conduire (23 % c. 15 %) ou à juger que la fessée est efficace pour éduquer un enfant (12 % c. 8 %). La tendance à attribuer le recours à la punition corporelle en blâmant les comportements de l'enfant (violent, désobéissant ou provocant) est aussi plus répandue chez les pères. Ce résultat rejoint ceux de la dernière enquête (Clément, Chamberland, Aubin, et Dubeau, 2005) et pourrait trouver son explication dans le fait que traditionnellement, les pères québécois étaient les porteurs

CROYANCES SUR LA PUNITION CORPORELLE

de l'autorité légale et de la discipline dans la famille (Deslauriers, Gaudet, et Bizot, 2009).

En outre, les pères sont un peu plus nombreux que les mères à se montrer favorables à une loi qui permet le recours à la force raisonnable en 2012 (15 % c. 12 %). Il est aussi possible ici que le cadre légal canadien actuel contribue à normaliser cette pratique disciplinaire et facilite son admission dans l'éducation des enfants. Des études montrent qu'au Canada, l'approbation de l'article 43 du Code criminel prédit l'intention de recourir à la punition corporelle chez les adultes issus de la population générale (Bell et Romano, 2012; Toronto Public Health, 2006). On sait aussi que la majorité des citoyens, qu'ils soient parents ou non, ne connaissent pas la décision de la Cour suprême qui établit des balises au recours à la punition corporelle, par exemple le recours à la force raisonnable envers les enfants âgés de 2 et 12 ans, sans utilisation d'objets et dans un cadre éducatif (Durrant, Sigvaldason, et Bednar, 2008; Toronto Public Health, 2006).

CONCLUSION

En bref, la présente enquête a permis de dresser le portrait de l'évolution des attitudes paternelles depuis huit ans. On constate que les pères québécois, bien qu'ils puissent se montrer divisés sur la légitimité du recours à la punition corporelle, sont à la recherche d'une plus grande participation dans l'éducation des enfants. Ce constat est aussi observé chez les mères qui montrent une certaine volonté d'adopter des pratiques disciplinaires plus fermes tout en étant exemptes de violence. Ces attitudes offrent un terreau fertile à l'éducation parentale. Les programmes de promotion de la parentalité positive, qui enseignent aux parents des techniques concrètes et efficaces de contrôle des comportements difficiles des enfants trouveront certainement des apprenants réceptifs chez ces hommes (Renard, Gagné, et Girouard, 2014). Les principes de santé publique martèlent l'importance d'intervenir tôt, bien avant l'apparition des comportements parentaux coercitifs ou violents. De nombreux pères du Québec sont clairement prêts à exercer leur autorité parentale sans recours à la punition corporelle; ils doivent maintenant apprendre comment. Au milieu communautaire et aux services sociaux de saisir cette opportunité afin de contribuer au développement et au bien-être des enfants.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BUNTING, Lisa, Marie Anne WEBB et Julie HEALY. « In two minds? Parental attitudes toward physical punishment in the UK. » *Children and Society*, 24, (2010), p.359-370.
- CLÉMENT, Marie-Ève. « La violence physique envers les enfants : le cas particulier de la punition corporelle. » *Revue de psychoéducation*, 40(1), (2011), p. 121-134.
- CLEMENT, Marie-Ève et Claire CHAMBERLAND. « The role of parental stress, mother's childhood abuse and perceived consequences of violence in predicting attitudes and attribution in favor of corporal punishment », *Journal of Child and Family Studies*, 18(2) (2009), p. 163-171.
- CLÉMENT, Marie-Ève, Sarah DUFOUR, Claire CHAMBERLAND et Diane DUBEAU. « Description et analyse des attitudes et attributions paternelles favorables à la punition corporelle », *Canadian Journal of Behavioural Science*, 41(1), (2009), 11-21, doi: 10.1037/a0013564
- CLÉMENT, Marie-Ève et Claire CHAMBERLAND. « Trends in corporal punishment and attitudes in favour of this practice: Toward a change in societal norms », *Canadian Journal of Community Mental Health*, 33(2), (2014), p. 13-29, doi: 10.7870/cjemh-2014-013
- DESLAURIERS, Jean-Martin, Judith GAUDET et Dominic BIZOT. « Le rôle du père de la Nouvelle-France au Québec de demain », Dans Diane DUBEAU, Annie DEVAULT et Gilles FORGET, dir. *La paternité au XXIe siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 15-38.
- FRÉCHETTE, Sabrina et Elisa ROMANO. « Change in corporal punishment over time in a representative sample of Canadian parents », *Journal of Family Psychology*, 29(4), (2015), p. 507-517, doi: 10.1037/fam0000104
- FRÉCHETTE, Sabrina, Michael ZORATTI et Elisa ROMANO. « What is the link between corporal punishment and child physical abuse? », *Journal of Family Violence*, 30 (2), (2015), p. 135-148, doi: 10.1007/s10896-014-9663-9
- GAGNÉ, Marie-Hélène, Marc TOURIGNY, Jacques JOLY et Joëlle POULIOT-LAPOINTE. « Predictors of adult attitudes toward corporal punishment of children », *Journal of Interpersonal Violence*, 22 (10), (2007), p.1285-1304.
- GERSHOFF, Elizabeth. T. « Corporal punishment by parents and associated child behaviors and experiences: a meta-analytic and theoretical review », *Psychological Bulletin*, 128 (4), (2002), p. 539-579.
- PAQUETTE, Daniel., Marc BIGRAS et Maria A. CREPALDI. La violence : Un jugement de valeur sur les rapports de pouvoir. *Revue de Psychoéducation*, 39(2), (2010), p. 247-276.
- PERRON, Jeff. L., Catherine M. LEE, Kathryn. J LAROCHE, Christine ATEAH, Marie-Ève CLÉMENT et Kathy CHAN. « Child and parent characteristics associated with canadian parents' reports of spanking », *Canadian Journal of Community Mental Health*, 33(2), (2014), 31-45.
- RENARD, Christine, Marie-Hélène GAGNÉ et Claude GIROUARD. « Triple P comme réponse au défi de bâtir un partenariat contre la maltraitance », *Défi jeunesse*, XXI (1), (2014), p 29-36.
- RODRIGUEZ, Christina M. et Dougal SUTHERLAND. « Predictors of parents' physical disciplinary practices », *Child Abuse & Neglect*, 23(7), (1999), p. 651-657.
- TAYLOR, Catherine. A., Lauren HAMVAS, Janet RICE, Denise L NEWMAN et William DEJONG. « Perceived social norms, expectations, and attitudes toward corporal punishment among an urban community sample of parents ». *Journal of Urban Health: Bulletin of the New York Academy of Medicine*, 88(2), (2011), 254-269.
- THEODORE, Adrea D., Jen Jen CHANG, Desmond K RUNYAN, Wanda M. HUNTER, Shrikant I. BANGDIWALA et Robert AGANS. « Epidemiologic features of the physical and sexual maltreatment of children in the Carolinas », *Pediatrics*, 115(3), (2005), e331-7. PMID: 15741359, doi: 10.1542/peds.2004-1033.
- ZOLOTOR, Adam J., Adrea D. THEODORE, Jen Jen CHANG, Molly C. BERKOFF et Desmond K. RUNYAN. « Speak softly - and forget the stick: corporal punishment and child physical abuse », *American Journal of Preventive Medicine*, 35(4), (2009), p 364-369.

ACCOMPAGNER LES PÈRES EN CONTEXTES DE VULNÉRABILITÉ

DES SERVICES AU RENDEZ-VOUS, ADÉQUATS ET EFFICACES

Diane Dubeau, PROFESSEUR, DÉPARTEMENT DE PSYCHOÉDUCATION ET DE PSYCHOLOGIE, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO); **Francine de Montigny**, PROFESSEUR, DÉPARTEMENT DE SCIENCES INFIRMIÈRES, TITULAIRE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA SUR LA SANTÉ PSYCHOSOCIALE DES FAMILLES, UQO; **Annie Devault**, PROFESSEUR, DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL, UQO; **Carl Lacharité**, PROFESSEUR, DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES; ET **Geneviève Turcotte**, CHERCHEURE, CENTRE DE RECHERCHE JEUNES EN DIFFICULTÉ, CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE MONTRÉAL

Les mois que j'ai passés à la Maison Oxygène [service d'hébergement père-enfant] sont les premiers où j'ai connu mon père sans l'influence de l'alcool. C'est comme si j'avais retrouvé mon papa.

INTRODUCTION

Le rôle et la place du père au sein de la famille ont bien changé au cours des dernières décennies, dans le contexte de la diversification des structures familiales, de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et de la prégnance du discours social prônant l'égalité des genres. La contribution du père au développement optimal et au bien-être de l'enfant n'est plus à démontrer (Lamb, 2010; Dubeau, Devault et Forget, 2009; Pleck et Masciadrelli, 2004). On dispose également aujourd'hui d'une meilleure connaissance des déterminants de l'engagement paternel pour mieux soutenir et intégrer le père (ou toute figure paternelle significative) dans une perspective de prévention et de promotion du développement de l'enfant et de la santé de chacun des parents (Turcotte et Gaudet, 2009).

Sur le plan des pratiques, plusieurs programmes d'éducation et de soutien au rôle parental spécifiquement

conçus pour les pères ont vu le jour au cours des dernières années (Bolté, Devault, St-Denis, Gaudet, 2002). Témoignant de ces progrès, des recensions de programmes sont maintenant disponibles et nous renseignent sur les clientèles visées, les milieux d'intervention concernés, les objectifs poursuivis, les défis rencontrés ainsi que les modalités d'intervention (Dubeau, Thibault et Villeneuve, 2011; Forget, Devault, Allen et Jarvis, 2005; Forget, Devault et Bizot, 2009). Parmi les constats récurrents identifiés dans ces recensions, on précise le défi de rejoindre les pères qui vivent dans des contextes de plus grande vulnérabilité.

Cet article présente une synthèse des résultats d'une « action concertée » portant sur « Les effets des services préventifs auprès des pères en difficultés et de leurs enfants », proposée et financée par le Fonds québécois de recherche-Société et culture (FQRSC)¹. L'appel de proposition du ministère de la Santé et des Services Sociaux précisait que l'objectif était obtenir « une vision globale de la situation des services offerts à ces pères en difficulté, de voir si tous les besoins sont couverts et surtout de vérifier les effets sur la qualité de vie des pères et la santé et le bien-être de leurs enfants ». Pour répondre à cet appel, une équipe composée de 13 chercheurs et de quatre collaborateurs des milieux de pratique ont mis à profit leur expertise respective dans le domaine de la paternité (Dubeau, de Montigny, Devault et al., 2013).

SERVICES PRÉVENTIFS AUX PÈRES

Précisons d'entrée de jeu qu'une des premières décisions de l'équipe a été d'opter pour la notion de « pères en contextes de vulnérabilité » plutôt que celle de « pères en difficultés » pour désigner la population ciblée par l'appel de propositions. Ce choix visait à éviter de mettre l'accent sur les vulnérabilités personnelles du père. La définition du concept de vulnérabilité qui a présidé aux travaux des partenaires se situe dans la foulée des travaux de Castel (1994) qui reconnaissent trois traits distinctifs de la notion.

1. La situation vulnérable s'inscrit dans un contexte. Elle doit être vue comme un effet de dynamiques sociales globales qui fragilisent certains individus : déséquilibre du marché de l'emploi qui exclut les salariés les moins outillés, exigences toujours croissantes en termes de qualifications, de formation et d'employabilité, fragilisation des réseaux sociaux de proximité, coupures budgétaires affectant les politiques et les services.
2. Le concept de vulnérabilité est multidimensionnel. Il revêt à la fois une dimension socioéconomique (précarité financière, chômage, difficultés d'accès aux logements décentes et aux biens matériels), relationnelle (difficultés d'accès au réseau d'entraide, aux services formels et à la participation sociale) et culturelle (difficultés d'accès à l'éducation, déficit d'intégration à la société d'accueil, absence de repères et de modèles socio-relationnels notamment pour encadrer le rôle de père).
3. La situation de vulnérabilité s'inscrit dans un continuum allant de l'intégration à la désaffiliation. Castel définit la vulnérabilité comme une zone intermédiaire située entre l'intégration et la désaffiliation. C'est, nous dit-il « un espace social d'instabilité, de turbulences, peuplé d'individus précaires dans leur rapport au travail et fragiles dans leur insertion relationnelle. D'où le risque de basculement dans la dernière zone, qui apparaît ainsi comme une fin de parcours » (Castel, 1994, p. 16).

Quatre objectifs de recherche étaient visés par l'équipe correspondant aux principaux axes de l'étude.

1. Mieux connaître l'expérience et les besoins des pères vivant en contextes de vulnérabilité (axe 1)
2. Décrire l'état actuel et l'évolution des services ainsi que leurs liens avec les besoins de ces pères (axe 2)

3. Apprécier la pertinence et l'efficacité des services ayant fait l'objet d'une évaluation (axe 3)

4. Analyser la place faite aux pères dans les politiques sociales pour la famille (axe 4)

Après une brève présentation de la méthodologie de l'étude, l'article propose une synthèse des résultats obtenus pour chacun de ces objectifs.

METHODOLOGIE

L'étude repose sur les stratégies méthodologiques suivantes:

- Une analyse secondaire de données issues des travaux antérieurs des chercheurs, selon une approche de type méta-synthèse. La synthèse a été réalisée à partir de 42 études : 15 d'entre elles portaient sur l'expérience et les besoins des pères en contextes de vulnérabilité (axe 1); 11 études étaient des recensions de pratiques exemplaires (axes 2 et 3); et 16 études visaient à évaluer des projets d'intervention ciblant ce groupe de pères.
- De nouvelles collectes de données visant à évaluer les services de trois organismes ciblant des groupes de pères moins présents dans les études antérieures de l'équipe de chercheurs: la *Maison Oxygène* (Tremblay, Déry, Théorêt, Dubeau, 2013), un service d'hébergement pour les pères et leurs enfants; *Pères Séparés Inc.*, un service d'aide juridique et psychosociale pour les pères en processus de rupture conjugale (Deslauriers, 2013); et *L'Hirondelle*, un service d'accueil et d'intégration offrant des activités pour les pères immigrants (axes 2 et 3)
- Une quatrième collecte de données a été réalisée auprès de pères et de beaux-pères de familles recomposées, de manière à mieux comprendre les réalités paternelles dans un contexte de diversification des structures familiales (axe 1).
- La dernière collecte de données visait à valider les principaux résultats de cette recherche, auprès de professionnels intervenant avec des pères et des familles. Cela s'est fait dans le cadre de deux rencontres de type « communauté de savoirs et de pratiques » qui ont permis de rejoindre près de 160 personnes au total, provenant d'organismes communautaires, de CSSS, d'Agences et des universités.

SERVICES PRÉVENTIFS AUX PÈRES

RÉSULTATS

Mieux connaître l'expérience et les besoins des pères vivant en contextes de vulnérabilité (Axe 1)

Les résultats obtenus pour l'axe 1 reposent sur une analyse secondaire de données issues des travaux antérieurs des chercheurs, selon une approche de type méta-synthèse. La synthèse a été réalisée à partir de 15 études regroupant 1017 répondants (pères, mères, intervenants, enfants, beaux-pères).

Cette synthèse contribue d'abord à tracer un portrait des contextes de vulnérabilité en précisant les problématiques communes à ces pères sur les plans personnel, conjugal, familial, social et culturel. Ainsi, la paternité en bas âge (moins de 25 ans) et des difficultés précoces dans la trajectoire de vie (retrait du milieu familial, problèmes de consommation ou de santé mentale, violence) représentent des caractéristiques sur le **plan personnel**, susceptibles de fragiliser le père. Sur le **plan relationnel**, ce sont l'isolement social, les conflits avec la conjointe ou l'ex-conjointe de même que les difficultés d'accès à l'enfant qui figurent parmi les trois caractéristiques les plus fréquentes. Sur le **plan situationnel**, la séparation conjugale ou le divorce est identifié comme l'élément déclencheur le plus souvent invoqué, suivi par la perte d'emploi et le deuil périnatal. Sur le **plan économique**, l'absence d'emploi, un emploi instable ou encore un faible niveau de scolarité, fortement corrélés à la précarité financière, sont également des conditions qui augmentent les risques de vulnérabilité. Rappelons que le taux de décrochage des garçons au Canada et plus spécifiquement au Québec est significativement supérieur à celui des filles. Enfin sur le **plan culturel**, les difficultés d'adaptation liées à une situation d'immigration (notamment la non-reconnaissance de la scolarité et du statut d'emploi du pays d'origine), représentent une plus grande difficulté. Évidemment, le cumul de ces facteurs accentue inévitablement les risques de vulnérabilité de ces pères.

Dans les différentes études analysées, la séparation conjugale ressort clairement comme une réalité commune vécue autant par les jeunes pères, les pères en milieu carcéral ou en précarité économique. Il y a lieu de s'y attarder un peu. Au-delà des impacts vécus sur les plans personnel, affectif et social, la séparation ou le divorce doit être vu comme étant potentiellement source de rupture et de désorganisation à plusieurs niveaux. Il y a la rupture relationnelle avec

la mère qui dégénère souvent en conflit, le risque de devoir composer avec le système de justice alors que la plupart des pères disposent de peu de connaissances en la matière, le sentiment d'injustice et de présomption favorable à la femme, l'impact sur la situation socio-économique (taux d'endettement élevé) dans les cas de processus de judiciarisation. De plus, les pères sont nombreux à identifier la rupture relationnelle avec les enfants comme principale source de souffrance. Des sentiments d'impuissance et d'incompétence sont parfois ressentis par des pères qui, considérant l'implication importante de la mère avant la séparation dans l'éducation et les soins aux enfants, ont peu d'expérience pour transiger seuls avec les besoins des enfants, ce qui les amène à être peu confiants quant à leurs habiletés parentales.

Les résultats relatifs à cet axe de recherche démontrent des réalités paternelles plurielles qui inévitablement génèrent des besoins diversifiés. Ces besoins ont été regroupés en quatre types : 1) le besoin de se sentir compétent comme père, 2) le besoin d'être reconnu dans son rôle paternel par l'entourage (la conjointe, la famille élargie, les professionnels, les collègues de travail et la société en général), 3) le besoin d'avoir une stabilité relationnelle (maintien de la relation avec les enfants) et 4) le besoin de stabilité financière.

Décrire l'état actuel et l'évolution des services ainsi que leurs liens avec les besoins des pères (Axe 2)

Pour apprécier la réponse à ces besoins, l'action concertée a documenté l'état et l'évolution des modalités de soutien (définies comme un service, un programme, un projet ou une activité) qui sont offertes aux pères. Pour ce faire, 11 recensions de pratiques déjà réalisées par des chercheurs de l'équipe ont été analysées. Bien qu'il faille demeurer prudent dans l'interprétation de ces résultats, ces recensions n'utilisant pas nécessairement les mêmes paramètres méthodologiques, certains constats peuvent être dégagés.

Les tableaux 1 et 2 tracent un portrait des principales caractéristiques des modalités de soutien répertoriées.

À maints égards, les résultats qui y sont décrits sont encourageants. D'abord, on note, entre 1995 et 2011, une augmentation des modalités de soutien spécifiques aux pères sur l'ensemble du territoire québécois (Arama, 1997; Dubeau *et al.*, 2011). En 2011, on dénombrait 123 modalités de soutien différentes,

SERVICES PRÉVENTIFS AUX PÈRES

dispensées par 78 organismes. La mise à jour réalisée en 2012, dans le cadre de l'action concertée, indique que, en deux ans, 53 nouvelles modalités de soutien et 23 nouveaux organismes se sont ajoutés (Dubeau, *et al.* 2013). Aujourd'hui, ce sont toutes les régions administratives du Québec qui disposent minimalement d'une modalité de soutien spécifique aux pères.

L'analyse secondaire des recensions témoigne également d'une diversification des caractéristiques de la clientèle ciblée : alors que, à la fin des années 1990, la principale cible d'intervention était le père biologique dans les familles intactes de classe moyenne (Arama, 1997), on cherche aujourd'hui à rejoindre les beaux-pères, les pères divorcés ou séparés (Deslauriers, 2013), les pères en situation de précarité économique

Tableau I

CARACTÉRISTIQUES DES ORGANISMES ET DE LA CLIENTÈLE		
Caractéristiques	Fréquence	%
Types d'organismes (n=78)		
Communautaire Famille (OCF)	38	49%
Communautaire - autres	20	26%
Réseau de la santé et des services sociaux	10	13%
Comité et association	4	5%
Centre de la petite enfance	1	1%
Ne sait pas	5	6%
Clientèle visée (n=135)		
Père seulement	45	33%
Père-enfants	36	27%
Père et conjointe	21	15%
Père, conjointe et enfants	20	15%
Population générale (p.ex. activité de sensibilisation)	13	10%
Âge des enfants pour les activités père-enfants (n=139)		
Prénatal	20	14%
0-5 ans	69	49%
6-12 ans	21	15%
13-17 ans	9	6%
Tout âge	20	14%
Caractéristiques des pères (n=210)		
Père tout venant	64	31%
Père en contexte de vulnérabilité (général)	37	18%
Nouveau père	32	15%
Père en situation de précarité économique	25	12%
Père séparé /divorcé	21	10%
Père de familles recomposées	11	5%
Père immigrant	10	5%
Autres (père incarcéré, avec dépendance)	10	4%
Perception des répondants quant aux problématiques particulières des pères rencontrés dans le cadre des modalités de soutien (n=76)		
Santé mentale	33	43%
Toxicomanie	31	41%
Multi problématique	12	16%

SERVICES PRÉVENTIFS AUX PÈRES

(Turcotte, Forget, Dubeau et Sanchez, 2011), les pères immigrants et les pères détenus (Dubeau, Barrette et Lafortune, 2009), bref, un spectre de plus en plus large couvrant la singularité et les enjeux propres à chacun.

La description plus pointue des caractéristiques de ces diverses modalités de soutien fait également ressortir

une diversité du type d'actions posées pour répondre aux besoins des pères : 1) des actions visant la consolidation des liens familiaux (ex : intervention à domicile, activités ludiques en famille, cafés rencontre); 2) le soutien psychosocial (ex : groupe d'entraide, suivi individuel); 3) le soutien informatif (ex : information et soutien juridique, cours prénataux, références

Tableau 2

CARACTÉRISTIQUES DES MODALITÉS DE SOUTIEN OFFERTES AUX PÈRES		
Caractéristiques	Fréquence	%
Types de modalité de soutien (n=307)		
Activités père-enfant	37	12%
Développement des compétences parentales	32	10%
Rencontres prénatales + suivi postnatal	30	10%
Groupe de discussion avec thème pour les pères	24	8%
Soutien individuel	22	7%
Activités père-conjointe-enfant	20	6%
Groupe d'entraide pour les pères	16	5%
Référence téléphonique	15	5%
Conseil et soutien téléphonique	14	5%
Informations et accompagnement juridiques	14	5%
Sensibilisation du grand public	13	4%
Activités entre pères (sorties, ...)	11	4%
Informations sur le développement de l'enfant	11	4%
Stimulation de l'enfant	11	4%
Milieu de vie, échange informel (café rencontre)	9	3%
Hébergement père ou père-enfant	7	2%
Formation et sensibilisation des intervenants	7	2%
Pères visiteurs et accompagnement	6	2%
Cuisine collective	4	1%
Activités interculturelles	4	1%
Périodicité des actions réalisées (n=123)		
De façon continue, tout au long de l'année	69	56%
De façon ponctuelle (ex. : un événement unique)	35	29%
Par période (ex. : à un trimestre précis)	19	15%
Fréquence des rencontres pour les activités de groupe		
Une fois par semaine	33	27%
Deux fois par semaine	5	4%
Une fois aux deux semaines	8	7%
Une fois par mois	14	11%
Autres	63	51%
Condition de participation aux activités de groupe (n=123)		
Ouvert	46	38%
Fermé	30	24%
Ne sait pas	47	38%

SERVICES PRÉVENTIFS AUX PÈRES

téléphoniques); 4) la valorisation du rôle paternel (ex : formation aux intervenants) ou; 5) la stabilité économique (ex : hébergement pères-enfants).

Par contre, les résultats font aussi émerger certains questionnements. On constate d'abord que certains secteurs d'activité restent peu touchés par les interventions auprès des pères. Les modalités de soutien aux pères sont principalement dispensées par le secteur communautaire (75%) et plus spécifiquement par les organismes communautaires famille (OCF). Le Réseau de la santé et des services sociaux (CSSS, centres jeunesse, hôpitaux, centres de réadaptation, etc.) ne représente que 13% des modalités de soutien recensées en 2011. On trouve également très peu d'initiatives touchant les pères dans le monde du travail, le milieu scolaire et le réseau des services de garde. Par ailleurs, les initiatives touchant les pères d'adolescents restent rares. Mentionnons enfin qu'un des constats des recensions de pratiques réalisées au fil des ans (Arama, 1997; Dubeau, Thibault et Villeneuve, 2011; Forget, Devault et Bizot, 2009) est la quasi absence des volets évaluatifs consacrés à l'implantation et aux effets d'un programme ou des activités dispensées.

Apprécier la pertinence et l'efficacité des modalités de soutien offertes aux pères (Axe 3)

Le troisième axe de l'étude permettait aux chercheurs de l'équipe de faire un pas supplémentaire en examinant l'adéquation et l'efficacité des services ou des programmes offerts aux pères. Pour ce faire, plusieurs stratégies méthodologiques ont été utilisées : analyse secondaire d'études évaluatives réalisées par les chercheurs de l'équipe (n=16 études), analyse de récits de vie de pères, collectes de données auprès d'organismes, analyse de projets d'intervention soumis dans le cadre de prix d'excellence en paternité, analyse de contenu de groupes de discussion de professionnels-intervenants. Bref, une méthodologie permettant un regard croisé des témoignages des pères eux-mêmes, des intervenants et des chercheurs.

Un premier regard a été posé sur cette question à partir des 123 modalités de soutien recensées en 2011. Une sous-section du questionnaire utilisé pour réaliser cette recension portait plus spécifiquement sur l'évaluation des modalités de soutien. Au premier abord, les résultats semblent positifs puisque 80% des modalités de soutien (99/123) avaient fait l'objet d'une évaluation. Toutefois, lorsqu'on s'attarde à la nature de l'évaluation,

on constate qu'elle porte essentiellement sur le niveau de satisfaction des usagers (79%, 88/123), un type d'évaluation essentiel pour mieux comprendre le niveau de participation, mais qu'il est nécessaire d'enrichir en termes d'angles évaluatifs. Par exemple, seulement 10% des initiatives recensées avaient fait l'objet d'évaluations d'effets ou d'impacts (10% - 11/123).

Un second regard a été posé à partir de l'analyse secondaire des données de 16 études évaluatives de plus grande envergure, proposant plusieurs angles évaluatifs et financées par des organismes subventionnaires reconnus. Ces études sont souvent menées dans le cadre de recherches-action en partenariat avec les milieux de la pratique. C'est le cas, par exemple, des initiatives *ProsPère* (Dubeau, Coutu et Turcotte, 2009; Dubeau, Turcotte et Ouellet, 2009; Turcotte et Ouellet, 2009), *Initiative Amis des Pères au sein des familles* (de Montigny, 2013), *Relais-Pères* (Turcotte et Dubeau, 2014; Turcotte et al., 2011), *Theraction-Défi Hors-piste* (Dubeau, Houle, Pontbriand et Gauthier, 2010). Ces études ont contribué à mieux cerner les conditions gagnantes des programmes visant à soutenir les pères. Ces conditions sont les suivantes :

- De façon générale, les programmes qui fonctionnent bien (taux de participation, assiduité, satisfaction) misent sur des modalités d'intervention centrées sur l'action et sur les forces (compétences) des hommes tout en priorisant, à court terme, la réponse à un besoin très concret. Le choix d'une activité de type Jeep Jamboree pour le projet « Theraction-Défi hors piste » (Dubeau et al., 2010) témoigne bien de la centration accordée à l'action. Le projet « Relais-Pères » quant à lui mise sur l'accompagnement de pères visiteurs pour répondre rapidement à un besoin concret facilitant la création d'un lien de confiance (Turcotte et Dubeau, 2014; Turcotte et al. 2011).
- Des stratégies qui découlent de l'adoption d'un cadre théorique ou conceptuel qui guide l'action en soulignant le caractère distinct des réalités maternelles et paternelles. Le programme de stimulation précoce « *Avec papa c'est différent!* » (Puentes-Neuman, Paquette et Breton, 2006) reflète ces particularités par un ancrage théorique lié à la relation d'activation, pôle d'exploration plus spécifique de la relation d'attachement qui caractériserait la relation père-enfant.

SERVICES PRÉVENTIFS AUX PÈRES

- La souplesse et la flexibilité du programme s'avèrent également favorables à la participation : horaires flexibles, groupes ouverts, choix par les pères des thématiques abordées, participation volontaire, aucun préjudice en cas d'absence.

S'il existe une certaine convergence entre les études quant aux conditions gagnantes, un consensus se dégage également en regard des obstacles rencontrés qui perdurent. Le financement (montant alloué et caractère non récurrent) est l'écueil principal pour l'ensemble des projets à l'exception de *l'Initiative Amis des Pères* financée par Avenir d'enfants pour plus d'un million de dollars (de Montigny, 2013). Des efforts doivent souvent être investis à la recherche de financement au détriment de l'intervention. De plus, considérant que la majorité des projets sont réalisés en partenariat, un minimum de temps (et donc des coûts) doit être alloué pour des rencontres permettant le partage d'expertises et la vision commune du projet. Un troisième obstacle concerne les ressources humaines : surcharge de travail, expertise et formation en intervention auprès des pères, peu d'intervenants masculins.

Parmi les études recensées, quelques-unes ont documenté les effets des initiatives et programmes destinés aux pères. Dans certains cas, l'absence de groupe de comparaison ou de mesures répétées (pré-post tests) à partir d'instruments validés incite à la prudence dans l'interprétation des résultats. La synthèse qui suit précise les principaux effets que l'on retrouve dans plusieurs des études analysées.

Sur le plan professionnel, les principaux effets de l'intervention concernent des amorces d'action quant à un retour aux études ou à la recherche d'emploi, ce qui a incidemment un effet positif sur la condition socio-économique de ces pères et sur leurs conditions de vie en général.

Sur le plan social, il est fait mention par certains pères et intervenants de la création d'un réseau social d'entraide et de soutien ainsi que la découverte d'organismes et de ressources dans leur communauté. Dans l'étude évaluative de Relais-Pères, des pères précisent qu'ils connaissent mieux ces ressources alors que d'autres mentionnent les fréquenter.

Sur le plan personnel, la perception d'une meilleure estime de soi et d'un sentiment de compétence parentale

par le père n'est pas négligeable. Il y est également fait mention de changements quant aux habitudes de consommation d'alcool et de drogue.

Sur le plan familial, ce qui retient l'attention, ce sont les effets encourageants au niveau du développement des habiletés parentales et de l'amélioration de la relation père-enfant, ainsi qu'une coparentalité plus harmonieuse. Quelques pères affirment avoir pu éviter le placement d'un enfant grâce aux services d'hébergement père-enfant reçus à la Maison Oxygène (Tremblay, Déry, Théorêt, et Dubeau, 2013).

Sur le plan juridique-relationnel avec l'enfant, certains pères indiquent avoir amorcé des démarches juridiques pour obtenir des droits d'accès à leurs enfants et certains se sont même vus confier la garde de l'enfant. À cet effet, rappelons que la rupture conjugale est l'élément déclencheur le plus souvent évoqué pour la détresse paternelle. Un élément qui ne renvoie pas uniquement à la séparation conjugale mais également à la rupture relationnelle au quotidien avec l'enfant.

Analyser la place faite aux pères dans les politiques sociales pour la famille (Axe 4)

Le dernier axe, abordé de façon exploratoire par l'équipe de recherche, s'inscrit en conformité avec une perspective élargie qui prend en considération l'influence des caractéristiques macrosystémiques. Ainsi, au-delà des caractéristiques propres aux pères et à celles des environnements de vie qu'ils fréquentent soit la famille, les services sociaux et de santé, on ne peut omettre l'influence exercée par les politiques. À titre d'exemple, 80% des pères ont utilisé le congé de paternité tel qu'offert au Québec depuis 2006 (Régime d'assurance parentale du Québec) alors que ce n'était le cas que de 4% des hommes lorsque le recours au congé parental était issu d'une décision commune entre les conjoints.

Les résultats issus de ce volet portant sur la place des pères dans les politiques publiques relatives à la famille, laissent entrevoir que persiste, encore en 2016, une conception traditionnelle des rôles parentaux. Ainsi, malgré l'évolution des mentalités que l'on clame depuis quelques années, plusieurs indicateurs laissent croire que le père est encore, de prime abord, associé à la fonction de pourvoyeur alors qu'on attribue à la mère celle de « caring ». Les politiques publiques, reflet des idéologies et des stratégies coordonnées et mises en œuvre dans la poursuite d'un projet social et collectif

SERVICES PRÉVENTIFS AUX PÈRES

prédéfini, sont indéniablement le résultat d'un discours social retenu. Mais on ne peut faire fi de l'influence des autres discours sociaux, parfois paradoxaux, voire même antagonistes.

Une analyse succincte du contexte québécois indique qu'au moins quatre types de discours social entrent en jeu en ce qui concerne la place faite aux pères dans les politiques publiques touchant la famille : le discours sur l'engagement paternel; le discours social sur l'investissement public dans le développement des jeunes enfants; le discours social sur le lien mère-enfant et le discours social sur les déficits psychologiques et moraux des pères. En appui au discours sur l'engagement paternel, les travaux réalisés depuis les trente dernières années démontrent que le père joue un rôle direct et important dans le développement de l'enfant. Un discours qui s'est peu à peu imposé dans les pratiques sociales et institutionnelles, malgré les lacunes encore observées. Ce discours va sensiblement de pair avec le second, issu du paradigme de l'intérêt de l'enfant, par lequel les parents sont conviés à être des partenaires des efforts collectifs visant à penser rationnellement au bien-être et au développement de l'enfant. Le père est ainsi un agent de développement de l'enfant parmi d'autres. Toutefois, ce discours se heurte à celui encore présent sur la primauté de la relation mère-enfant. La théorie de l'attachement reflète ce discours à l'effet de la figure d'attachement primaire mère-enfant et secondaire père-enfant. Enfin, le discours centré sur les déficits des pères (ou même des hommes en général) influence notamment la place du père. Les inférences encore fréquentes au père comme un homme à la recherche de contrôle, comme un homme potentiellement violent ou agressif, qui manifeste souvent des débordements comportementaux, n'est pas sans avoir un impact négatif sur l'image des pères et va à l'encontre de sa valorisation. Le rôle de l'état vise ainsi à protéger l'enfant et la mère.

Bien que nous n'ayons pas la prétention d'avoir couvert l'ensemble des discours sociaux, cette courte présentation illustre globalement les rapports complexes entre ces types de discours et des conceptions divergentes et même incohérentes du rôle du père, de la paternité et de la coparentalité. Il n'est donc pas étonnant que ces incohérences et contradictions se retrouvent dans les politiques publiques québécoises actuelles en ce qui concerne les besoins des pères.

CONCLUSION

L'analyse secondaire de données recueillies auprès de 1017 répondants (axe 1) a permis d'identifier quatre types de besoins chez les pères vivant en contextes de vulnérabilité : besoin de se sentir compétents comme père, besoin d'être reconnus dans leur rôle paternel par les gens qu'ils côtoient (la conjointe, la famille élargie, les professionnels, les collègues de travail et la société en général), besoin de stabilité émotionnelle (maintien de la relation avec les enfants) et financière.

Pour apprécier la réponse sociétale à ces besoins, l'action concertée a documenté l'état et l'évolution des modalités de soutien qui sont offertes aux pères (axe 2). Les résultats de l'étude font état d'importantes avancées sur ce plan et montrent que la préoccupation de soutenir la paternité est partagée par de nombreux acteurs. Il est en particulier intéressant de noter que les modalités de soutien permettent aujourd'hui de rejoindre des clientèles plus vulnérables. Certains défis restent cependant à relever :

- Rares sont les projets qui ont fait l'objet d'évaluations systématiques, de telle sorte que les données sur l'efficacité des services et des programmes offerts aux pères restent très parcellaires (Dubeau *et al.*, 2013; Gordon, Hunter, Woods *et al.*, 2012).
- Les recensions de pratiques exemplaires montrent que les projets d'intervention touchant les pères vulnérables sont surtout portés par les organismes communautaires (dans 75% des cas), le réseau de la santé et des services sociaux ne représentant que 13% de ces modalités de soutien (Dubeau *et al.*, 2011). On retrouve également beaucoup moins de modalités de soutien aux pères dans le milieu scolaire, les milieux de garde ou le monde du travail.
- Plusieurs recensions des modalités de soutien offertes aux pères depuis 1996 démontrent l'obstacle que constituent les difficultés d'accès à un financement récurrent. Ce manque de financement limite les possibilités d'action, en plus de fragiliser la pérennité des initiatives, programmes ou services mis de l'avant. Faute de financement adéquat, les organismes communautaires, qui sont le plus fréquemment interpellés pour offrir du soutien aux pères vulnérables mentionnent être dépourvus devant ces clientèles plus lourdes qu'elles peuvent difficilement référer en l'absence de services spécialisés.

SERVICES PRÉVENTIFS AUX PÈRES

- Nombreux sont les intervenants qui témoignent d'un manque de formation quant aux particularités de l'intervention auprès des hommes. On évoque le manque d'outils et de repères pour comprendre et traduire les attitudes, les comportements et le langage des pères vivant en contextes de vulnérabilité. On souligne notamment que les enjeux autour de la paternité sont encore peu présents dans les formations universitaires.
- Lié à ce manque de formation, certains intervenants évoquent un sentiment d'inconfort dans leur pratique avec les pères. La philosophie et la structure même de l'intervention semble également un frein, alors que le modèle serait davantage féminisé, structure qui serait moins adaptée aux réalités des pères.

L'analyse des résultats des études qui ont porté un regard évaluatif des interventions réalisées (axe 3) a contribué à enrichir le portrait descriptif en posant un regard critique sur la pertinence ou l'efficacité de ces actions. Les analyses d'implantation ont en effet permis d'identifier les conditions gagnantes des programmes visant à soutenir les pères (flexibilité/souplesse, activités centrées sur l'action, etc.), tandis que les évaluations des effets et de l'efficacité montrent des résultats encourageants dans différentes sphères de vie du père.

Cette action concertée a par ailleurs posé un regard sur l'avenir en proposant diverses pistes d'action pour mieux rejoindre et soutenir les pères vivant en contextes de vulnérabilité. Ces pistes d'action sont les suivantes :

- Inclure le « père » dans le libellé des programmes sociaux, des plans d'action et des indicateurs des résultats.
- Recueillir des données sur les réalités paternelles et l'utilisation que font les pères des services et des programmes.
- Diversifier l'offre de services pour assurer un continuum de services (promotion, prévention, intervention) aux pères vivant en contextes de vulnérabilité. Notamment, il y aurait lieu, d'investir dans le secteur de la périnatalité et dans les milieux institutionnels qui offrent des services aux familles (CISSS, CIUSSS), dans le milieu scolaire et académique ainsi que dans le monde du travail.

Différentes instances gouvernementales peuvent être interpellées. Il en est ainsi du prochain plan d'action 2015-2017 pour l'égalité entre les femmes et les hommes élaboré par le Secrétariat de la condition féminine. Les résultats de cette action concertée incitent à soutenir le projet *OCF paternité* (Ferland, Chabot, Lambert, Lacharité, Villeneuve, 2012) qui vise à favoriser l'adaptation des pratiques à la réalité des pères dans le milieu des organismes communautaires famille. L'élaboration d'une politique familiale tenant compte de l'expérience paternelle est également encouragée. On pense notamment à une amélioration des mesures de conciliation travail famille dans une perspective paternelle et maternelle. Les services de supervision des droits d'accès représentent clairement un enjeu qui sollicite plusieurs ministères, le but étant d'assurer le maintien des liens pères enfant, dans un contexte de rupture conjugale conflictuel. Les résultats de l'évaluation des activités offertes aux pères immigrants par l'organisme communautaire *l'Hirondelle*, indiquent que le ministère de l'immigration est également concerné, l'objectif étant de tenir compte des problèmes particuliers aux pères dans les services d'accueil et d'intégration des nouveaux immigrants. On ne peut également passer sous silence la responsabilité du ministère de l'éducation (enseignement post-secondaire) pour bonifier la formation des futurs intervenants psychosociaux, de la santé et du domaine juridique en regard des réalités masculines et des pratiques d'intervention qui y sont associées. Actuellement, nos programmes de formation préparent peu les futurs intervenants à ces réalités.

En définitive, les résultats de l'action concertée démontrent que certains projets ont réussi à trouver la stratégie pour aller à la rencontre des pères vivant en contextes de vulnérabilité. Il s'agit d'avancées importantes qui incitent maintenant les milieux de la pratique à être au rendez-vous en offrant des services qui soient adéquats (adaptés aux réalités paternelles) et efficaces pour soutenir les mères et les pères pour le mieux-être de l'ensemble des membres de la famille.

« Immense, immense précarité de la paternité qui n'est jamais donnée, comme la maternité, mais conquise, réellement conquise, de jour en jour, d'instantanés partagés en instants partagés, de mains doucement serrées en jeux turbulents, de questions déroutantes en réponses appliquées, de paroles en silences, d'émotions en habitudes, de confiance en énigmes. »

SERVICES PRÉVENTIFS AUX PÈRES

NOTES

- 1 Certains contenus sont issus du rapport déposé au MSSS et au FRQSC en 2013 (Dubeau *et al.*, 2013) ainsi que des actes du XV^{ème} congrès de l'Association internationale de formation et de recherche en éducation familiale (AIFREF) ayant eu lieu à Patras en 2013.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARAMA, Dominique. *Promotion du rôle des pères : Inventaire des ressources et projets d'intervention spécifiques à la paternité au Québec*, Rapport de recherche, Québec, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 1997, 42 p.
- BOLTÉ, Christine, Annie DEVAULT, Michèle ST-DENIS, Judith GAUDET. *Sur le terrain des pères. Projets de soutien et de valorisation de la paternité*. Montréal : UQAM, GRAVE-ARDEC. 2002, 146 p.
- CASTEL, Robert. « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, no 22, 1994, p. 11-27.
- DE MONTIGNY, Francine. *Initiative Amis des Pères au sein de la famille. Recherche (méthodologie et théorie de programme)*. [En ligne] Site consulté www.iap.uqo.ca/fr/methodologie, 2013.
- DESLAURIERS, Jean Martin. *Le point de vue de pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant à la suite d'une rupture d'union et évaluation des services de l'organisme Pères séparés Inc.* Rapport de recherche, Fonds de recherche du Québec - société culture et ministère de la Santé et des Services Sociaux, Québec, 2013
- DUBEAU D, Martine BARRETTE et Denis LAFORTUNE. « Grandir sainement avec un père détenu », une recherche-action visant à soutenir l'engagement paternel suite à l'incarcération, dans : Diane DUBEAU, Annie DEVAULT et Gilles FORGET, dir. *La paternité au XXI^e siècle*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, 305-329.
- DUBEAU, Diane, Sylvain COUTU et Geneviève TURCOTTE. « Conjuguer l'évaluation aux temps de l'implantation et des impacts », dans Marc ALAIN et Danny DESSUREAULT, dir. *Élaborer et évaluer les programmes d'intervention psychosociale*, Québec, Presses de l'université du Québec, 2009, p.
- DUBEAU, Diane, Francine DE MONTIGNY, Annie DEVAULT, Carl LACHARITÉ, Normand BRODEUR, Christine PARENT, Marie-Christine SAINT-JACQUES, Gilles TREMBLAY, Geneviève TURCOTTE, T. BESNARD, Daniel PAQUETTE, Guadalupe PUENTES-NEUMAN, B. ROY. *Soutenir les pères en contexte de vulnérabilités et leurs enfants : des services au rendez-vous, adéquats et efficaces*. Rapport de recherche. Programme Actions concertées, Québec, Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et Fonds de recherche société et la culture (FRQSC). 2013. 56 p.
- DUBEAU Diane, Annie DEVAULT et Gilles FORGET, dir. *La paternité au XXI^e siècle*. Ste-Foy, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, 492 p.
- DUBEAU Diane, D. HOULE, M. PONTBRIAND, JF GAUTHIER. *Theraction - Défi Hors Piste, une approche innovante pour rejoindre les hommes vivant en contexte de vulnérabilité*, Rapport de recherche, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, Québec, 2010
- DUBEAU D, Sylvianne THIBAUT et Raymond VILLENEUVE. *Être présent sur la route des pères engagés. Recension québécoise 2009-2010 des modalités de soutien pour les pères*, Rapport de recherche, Regroupement pour la valorisation de la paternité, Montréal, 2011, 116 p.
- DUBEAU, Diane, Geneviève TURCOTTE et Francine Ouellet. « L'évaluation ou l'épreuve de la complexité », dans Diane DUBEAU, Annie DEVAULT et Gilles FORGET, dir. *La paternité au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 175-219.
- FERLAND, Luc, L. CHABOT, JP LAMBERT, Carl LACHARITÉ, Raymond VILLENEUVE. *La paternité, au cœur des organismes communautaires famille (OCF) au Québec : Évaluation d'implantation du projet OCF paternité en 2011-2012*, Rapport de recherche, Regroupement pour la valorisation de la paternité, Montréal, 2012, 30 p.
- FORGET, Gilles, Annie DEVAULT, S. ALLEN, E. BADER et D. JARVIS. « Les services destinés aux pères, une description et un regard sur l'évolution des pratiques canadiennes », *Enfances, Familles, Générations*, no 3, (2005).
- FORGET Gilles, Annie DEVAULT et Dominic BIZOT. « Des pratiques exemplaires pour soutenir l'engagement paternel », dans Diane DUBEAU, Annie DEVAULT et Gilles FORGET, dir. *La paternité au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 221-236.
- LAMB, Michael E. (Ed.) *The role of the father in child development* (5th ed.), Hoboken, NJ: Wiley, 2010, 672 p.
- PÉJU, Pierre. *Naissance*, Paris, Gallimard, 2000, 128 p.
- PLECK Joseph H. and Brian P. MASCIADRELLI. « Paternal Involvement by U.S. Residential Fathers: Levels, Sources and Consequences », in: Michael E. LAMB (Ed.), *The role of the father in child development* (4th ed.), New York: John Wiley et Sons, 2004, 222-271.
- PUENTES-NEUMAN Guadalupe, Daniel PAQUETTE et Stéphanie BRETON. *Avec papa c'est différent! : Étude des conditions propres à l'implication paternelle dans des activités de stimulation précoce auprès d'enfants en bas âge*, Rapport de recherche, Ministère de la Santé et des Services Sociaux et Agence de Santé et de Services sociaux de l'Estrie, 2006.
- TREMBLAY, Gilles, F. DERY, J. THEORET, Diane DUBEAU. *Maison Oxygène - Évaluation de la ressource d'hébergement*, Rapport de recherche, Fonds de recherche du Québec - société culture et ministère de la Santé et des Services Sociaux, Québec, 2013
- TURCOTTE, Geneviève et Diane DUBEAU. *Relais-pères, Guide de pratique : Une approche novatrice de proximité pour rejoindre les pères en contexte de vulnérabilité*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2014, 38 p.
- TURCOTTE, Geneviève, Gilles FORGET, Diane DUBEAU, Francine OUELLET et Isabelle SANCHEZ. *Relais-Pères. Une pratique de proximité pour rejoindre et soutenir les pères en situation de vulnérabilité socio-économique*, *Intervention*, 2011, 135, 84-96.
- TURCOTTE, Geneviève et Judith GAUDET « Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances » dans : Diane DUBEAU, Annie DEVAULT et Gilles FORGET dir. *La paternité au XXI^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009 p. 39-70.
- TURCOTTE, Geneviève et Francine OUELLET. « Une expérience de mobilisation autour de l'engagement paternel dans deux communautés vulnérables du Québec », dans : Diane DUBEAU, Annie DEVAULT et Gilles FORGET, dir. *La paternité au XXI^e siècle*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2009, 153-173.

FAIRE PLACE AUX PÈRES EN CONTEXTE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Clémence Pentecôte, AGENTE DE PROGRAMMATION, DE PLANIFICATION ET DE RECHERCHE,
CENTRE D'EXPERTISE SUR LA MALTRAITANCE, CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL;
Geneviève Turcotte, CHERCHEURE, CENTRE DE RECHERCHE JEUNES EN DIFFICULTÉ, CIUSSS CSIM ET
Daniel Paquette, PROFESSEUR, ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Les auteurs souhaitent souligner la contribution des personnes suivantes à la réalisation des projets dont il est question dans cet article :

Du point de service du bureau Lafontaine du CJM-IU-CIUSSS CSIM : Sylvain Aubry, Nancy Bussière, François-Xavier De Tilly-Dion, Maryline Desbiens, Simon Dubé, Luce Halley, Marie-Noëlle Lagacé, Brigitte Ouellet, Linda Ounis, Léa Papin-Gervais, Hélène Savard, Sylvie Thériault Stéphanie Veilleux, Cathy Vincent

De l'organisme communautaire CooPère-Rosemont : Jean-Philip Bernier, Alexandre Dubert, Romain Neveu, Frédéric Payette

INTRODUCTION

La paternité, et plus largement le rôle des pères auprès de leurs enfants et au sein de la famille, sont devenus, ces dernières années, des sujets d'actualité qui suscitent un intérêt grandissant dans l'ensemble des sociétés occidentales. Les médias sociaux, la télévision, le milieu artistique, les politiques familiales, tous se questionnent et reflètent cette évolution de la société contemporaine.

De plus en plus d'initiatives sont mises en œuvre au profit des pères. Le milieu communautaire est depuis de nombreuses années chef de file de cette offre de services à l'intention de tous les pères, mais aussi des pères les plus en difficulté. Qu'en est-il dans le domaine de la protection de la jeunesse? Cet article vise à décrire et à partager des actions qui font place aux pères d'enfants suivis au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU) (établissement qui fait partie du Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal,

depuis le 1^{er} avril 2015). Il met également en lumière certaines leçons à retenir de ces expériences pour l'intervention auprès des pères en contexte de protection de la jeunesse. La première partie de l'article aborde la pertinence de faire place aux pères dans les interventions en contexte de protection de la jeunesse, avant de s'intéresser concrètement aux projets d'intervention et aux activités de sensibilisation mis en place au CJM-IU depuis quelques années.

PROBLÉMATIQUE

Pertinence de faire place aux pères dans l'intervention

Pourquoi faire place aux pères dans l'intervention en protection de la jeunesse? La réponse est simple : parce qu'un père présent et engagé, c'est important pour l'enfant, pour sa mère et pour le père lui-même.

Les vingt dernières années ont vu se multiplier les études démontrant les effets positifs de l'engagement paternel sur le développement de l'enfant. Ces effets

PROTECTION DE LA JEUNESSE

touchent tout autant le développement cognitif, émotif et social des enfants que leur santé et leur bien-être (Allen et Daly, 2007; Lamb, 2010; Paquette, Eugène, Dubeau et Gagnon, 2009; Rosenberg et Wilcox, 2006). L'engagement accru du père peut aussi permettre d'améliorer la sécurité économique des enfants : on pense ici à l'influence indirecte de l'apport économique du père sans lequel ses enfants peuvent se retrouver plus pauvres, avec les risques que cela comporte pour leur développement et pour leurs chances de succès à l'école et dans la vie. Faire place aux pères dans les services peut aussi avoir pour effet de lever les ambiguïtés quant à la valeur d'une figure paternelle dans la vie des enfants en brisant la tendance, soit à dénigrer le père, soit à trop l'idéaliser (Brown, Callahan, Strega *et al.*, 2009).

Certains résultats de recherche permettent par ailleurs d'inférer que l'engagement paternel peut agir comme facteur de protection contre l'abus et la négligence, soit directement, par l'établissement d'une relation d'attachement précoce, soit indirectement, par l'entremise du soutien offert aux mères (Dubowitz, Black, Kerr, Starr *et al.*, 2000; Lee, Bellamy, Guterman *et al.*, 2009). D'autres recherches mettent en lumière le rôle vital du père dans la planification d'un projet de vie permanent pour l'enfant : elles montrent que, pour les enfants placés en famille d'accueil, un engagement accru du père (non cohabitant) est associé à des taux plus élevés de réunification, un retour plus rapide de l'enfant dans sa famille naturelle, un plus faible taux de récurrence d'un signalement à son retour et, en général, à moins de temps passé dans les services de protection de la jeunesse (Coackley, 2008; Malm et Zielewski, 2009; Velasquez, Edwards, Vincent et Reynolds, 2009).

Un père plus engagé, c'est aussi important pour la mère des enfants, non seulement pour la décharger du cumul des responsabilités et du stress qui en résulte, mais aussi pour sortir de la tendance à lui faire porter tout le blâme de ce qui ne va pas avec l'enfant.

Un plus grand engagement paternel entraîne aussi des effets positifs pour le père lui-même (Burgess, 2007; WHO, 2007). Des études qualitatives québécoises (Allard et Binet, 2002; Devault, Milcent, Ouellet, Laurin *et al.*, 2008; Turcotte, Forget, Dubeau, Ouellet et Sanchez, 2011) et américaines (Anderson, Kohler et Letiecq, 2002; Nelson, 2004) mettent en lumière le potentiel mobilisateur de la paternité pour les hommes

vivant en contexte de vulnérabilité. Il paraît indéniable que la présence des enfants vient donner un sens à leur existence en même temps qu'elle constitue un appel à la responsabilité et aux changements dans leur mode de vie. Fitzpatrick (2011) observe notamment chez les pères engagés auprès de leurs enfants une tendance à diminuer l'abus de substances et les contacts avec le milieu criminalisé. Parce qu'il constitue une injonction à répondre et à subvenir aux besoins des enfants ainsi qu'à se réaliser en tant que personne, le projet d'être un bon père peut être un déclencheur de passages à l'action qui favorisent leur insertion sociale et professionnelle.

La place des pères dans les services d'aide à l'enfance

La reconnaissance de ces effets de l'engagement paternel incite à faire place aux pères dans les interventions en protection de la jeunesse. Cela est d'autant plus important que les modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) en 2007 prescrivent de tout mettre en œuvre pour que l'enfant soit maintenu dans sa famille naturelle, renforçant ainsi l'obligation d'impliquer et de mobiliser les deux parents. Le père doit faire partie de la solution pour un enfant, notamment, être une ressource de plus à considérer dans la planification d'un projet de vie permanent pour l'enfant.

Au cours des trois dernières décennies, de nombreux projets, services et programmes visant à valoriser le rôle et la place du père ont vu le jour au Québec, au Canada et aux États-Unis, comme le reflètent plusieurs recensions de pratique (Arama, 1997; Bolté, Devault, St-Denis et Gaudet, 2002; Dubeau, Villeneuve et Thibault, 2011; Dubeau, de Montigny, Devault *et al.*, 2013; Forget, Devault et Bizot, 2009; Gordon, Hunter, Woods *et al.*, 2012). Cependant, à quelques exceptions près, ces projets d'intervention n'ont pas encore rejoint de façon marquée les pères vivant en contexte de précarité sociale et économique et on connaît encore peu les caractéristiques de l'expérience sociale de ces pères. De plus, l'intervention auprès des pères étant un domaine relativement récent, les données sur l'efficacité des programmes offerts restent très parcellaires (Dubeau *et al.* 2013; Gordon *et al.*, 2012).

Les lacunes sont particulièrement importantes dans l'univers de la protection de la jeunesse (Brown *et al.*, 2009; Brown, Strega, Callahan *et al.*, 2009; Gordon, Oliveros, Hawes *et al.*, 2012). Jusqu'aux années 2000, les pères étaient, à toutes fins utiles, absents de la

PROTECTION DE LA JEUNESSE

littérature scientifique et clinique sur l'aide à l'enfance et la maltraitance. Publiée en 1990, une analyse de contenu des cinq revues américaines les plus importantes en matière de maltraitance montrait qu'au cours des 27 années précédentes, seulement 21 des articles publiés portaient sur la question paternelle (Greif et Bailey, 1990). Vingt ans plus tard, une étude réalisée à partir des mêmes prémisses pour les années 2004 à 2008 identifie 62 articles traitant explicitement de la paternité en contexte de protection de l'enfance (Shapiro et Krysik, 2010). Si cela représente un gain important, les auteurs en concluent que les pères sont encore fortement sous-représentés par rapport aux mères dans la littérature sur la maltraitance.

Certains des chercheurs qui se sont penchés sur ces questions concluent à une invisibilité ou à une « transparence » des pères dans les services sociaux à la famille, même lorsque ceux-ci sont présents dans la vie des enfants (Brown, Callahan *et al.*, 2009; Brown, Strega *et al.*, 2009; Coakley, 2008; Lacharité, 2008; Lee, Bellamy, et Guterman, 2009; Nelson, 2004; O'Donnell, Johnson, D'Aunno et Thornton, 2005; Pouliot et Saint-Jacques, 2005; Rosenberg et Wilcox, 2006; Smithgall *et al.*, 2009). L'étude canadienne de Brown et ses collaborateurs (2009), réalisée sur la base d'une analyse de 116 dossiers d'enfants suivis en protection de la jeunesse (choisis aléatoirement), montre :

1. que le père n'est pas toujours identifié ou mentionné s'il ne vit pas sous le même toit que la mère;
2. que dans 50% des cas, il est jugé non pertinent pour la mère et l'enfant;
3. que dans 60% des cas, il n'est contacté d'aucune façon lorsqu'identifié;
4. que le père est rarement considéré comme ressource pour la prise en charge de l'enfant lorsque celui-ci doit être retiré de la garde de la mère;
5. que les pères intéressés à prendre leur enfant en charge sont souvent référés à leur avocat et
6. que le portrait du père est le plus souvent tracé à partir d'informations fournies par la mère.

Dans l'étude américaine de Smithgall et ses collaborateurs (2009), le père n'était pas identifié ni même mentionné dans le tiers des 9000 dossiers de maltraitance étudiés par les chercheurs.

L'un des obstacles à une plus grande intégration des pères dans les services aux familles vulnérables est

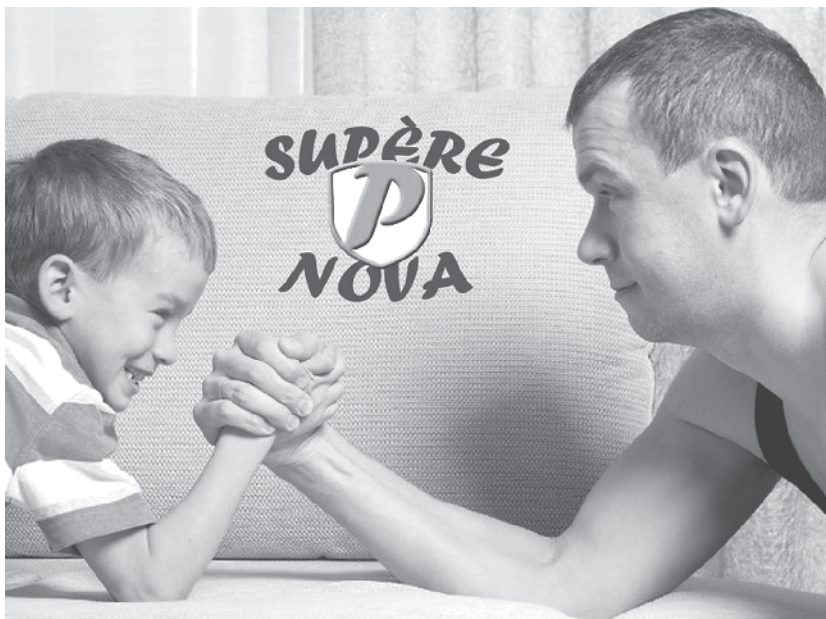
cette tendance à présumer que le père est absent de la vie des enfants, une tendance qui s'inscrit dans un phénomène de construction sociale de la paternité en milieu défavorisé autour des thèmes de la passivité, de la démission, de l'irresponsabilité, voire de la violence (Dulac, 1997, 2001; Scourfield, 2006; O'Donnell *et al.*, 2005). Les auteurs consultés font l'hypothèse que l'accent mis sur ces thèmes n'est pas sans répercussions sur le sentiment de compétence et de confiance comme parents, une variable qui, dans la recherche empirique, est étroitement associée à l'engagement paternel (Turcotte et Gaudet, 2009).

L'absence de figures paternelles auprès des enfants vivant en contexte de vulnérabilité est-elle un mythe ou une réalité? Certaines études montrent que, parmi des cohortes de familles très vulnérables (notamment dans les situations de négligence), une majorité des enfants ont des contacts réguliers avec le père naturel ou une figure paternelle (Bellamy, 2009; Brown *et al.*, 2009; Coakley, 2008; Dubowitz *et al.*, 2000; Greif, 2007; Lacharité et Éthier, 2003; Mayer, Dufour, Lavergne, Girard et Trocmé, 2006). Pour le Québec, les données de l'étude d'incidence québécoise (EIQ) de 1998 montrent, par exemple, que parmi les 1206 familles d'enfants dont un signalement pour négligence a été évalué comme fondé, 70 % des pères naturels étaient présents d'une façon ou d'une autre dans la vie des enfants, et 40% d'entre eux cohabitaient avec l'enfant (Mayer *et al.*, 2006).

Mentionnons enfin que les recensions de pratiques exemplaires montrent que les projets d'intervention touchant les pères vulnérables sont surtout portés par les organismes communautaires (dans 75% des cas), le réseau de la santé et des services sociaux ne représentant que 13 % de ces modalités de soutien (voir article de Dubeau *et al.* dans ce numéro). De plus, on note une absence de documentation expliquant comment rejoindre et travailler avec les pères dont les enfants sont suivis par le système de protection de la jeunesse, en particulier avec ceux qui ne cohabitent pas avec leurs enfants.

Ces travaux mettent en évidence l'importance de développer des projets d'intervention qui visent plus spécifiquement à rejoindre et soutenir ce groupe de pères. C'est l'objectif que s'est donné le CJM-IU avec le développement de diverses actions visant à faire place aux pères dans l'intervention.

PROTECTION DE LA JEUNESSE



DES PROJETS D'INTERVENTION QUI FONT PLACE AUX PÈRES AU CJM-IU: DE SUPÈRENOVA AU VESTIAIRE DES PÈRES

Le projet SuPÈREnova

L'émergence du projet SuPÈREnova s'inscrit dans une volonté de changement émanant des gestionnaires et des intervenants de deux équipes à l'application des mesures du CJM-IU desservant les quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont, à Montréal. Les acteurs en présence souhaitaient s'engager dans la recherche de solutions à un problème social concret : celui de rejoindre les pères d'enfants suivis en protection de la jeunesse, de mieux comprendre leurs besoins et d'adapter leurs pratiques aux réalités de ce groupe-cible. Pour le CJM-IU, cette volonté de changement s'inscrivait dans un contexte favorable à l'innovation : les modifications à la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) en 2007 qui : 1) prescrivent de tout mettre en œuvre pour maintenir l'enfant dans son milieu naturel, ce qui implique de favoriser une mobilisation rapide des parents, père et mère, même lorsqu'ils ne cohabitent pas; 2) mettent l'accent sur la participation active de la famille aux décisions les concernant et 3) appellent au travail collaboratif avec le milieu.

Cette volonté, voire cette obligation, de rejoindre les pères des enfants suivis en protection de la jeunesse se heurtait cependant à deux obstacles importants : les constats répétés sur la difficulté à rejoindre ce groupe

de pères, qui présentent par ailleurs des besoins très importants, et le manque d'outils et de repères pour comprendre et traduire les attitudes, les comportements et la dynamique de ces pères.

L'intérêt du CJM-IU pour faire davantage place aux pères dans l'intervention en protection de la jeunesse se traduit par la création, en 2011, d'un groupe d'intérêt réunissant les chefs de service, adjoints cliniques et quelques intervenants de ces équipes ainsi que deux chercheurs spécialisés dans le domaine de la paternité et une chargée de projet du Centre d'expertise sur la maltraitance. Ce groupe allait donner naissance au projet SuPÈREnova.

Le projet SuPÈREnova comporte trois volets poursuivant les objectifs suivants :

1. valider la procédure de la situation risquée avec une population clinique tout en développant chez les intervenants une expertise dans l'évaluation de la relation père-enfant à l'aide de deux procédures d'observation, soit la situation risquée et la situation étrangère (volet 1);
2. faire émerger les retombées de cette évaluation sur l'intervention par l'entremise de discussions cliniques centrées sur le rôle du père (volet 2);
3. développer une intervention spécifique auprès des pères dont un enfant est suivi en contexte de protection de la jeunesse à la lumière des constats issus des deux premiers volets (volet 3).

Volet 1 : Évaluer la relation père-enfant

Objectifs et déroulement

Le premier volet avait pour but de valider la procédure de la situation risquée (Paquette et Bigras, 2010; Gaumon et Paquette, 2013) auprès de 50 dyades père-enfant de 1 à 5 ans, recrutées dans les services de protection de la jeunesse. Les pères recherchés pour participer au projet devaient avoir un contact régulier avec leur enfant (à une fréquence d'au moins deux fois par mois). La présence d'un grand retard de

PROTECTION DE LA JEUNESSE

développement ou d'une déficience intellectuelle chez l'enfant était un critère d'exclusion dans la mesure où elle pouvait avoir un impact sur les résultats. Pour rejoindre les pères, les intervenants dédiés au projet ont misé sur les références provenant de leurs équipes respectives et d'autres équipes de l'établissement. Une fois référés au projet, les pères étaient rencontrés à leur domicile pour signer le formulaire de consentement à participer à la recherche.

La situation risquée est une procédure d'observation permettant d'évaluer la relation d'activation. La relation d'activation est le lien d'attachement qui se crée entre un enfant et son père lorsque ce dernier encourage l'enfant à explorer son environnement physique et social (pôle stimulation et ouverture au monde du rôle parental) tout en l'encadrant par la discipline afin de le protéger (pôle discipline) (Paquette, 2004). Cette relation est complémentaire à la relation d'attachement telle que théorisée par Bowlby (1969), c'est-à-dire le lien affectif qui favorise la réponse aux besoins de base de l'enfant. Selon la théorie de la relation d'activation, l'enfant développe une relation d'attachement et une relation d'activation avec chacun de ses parents, mais généralement la mère est la première figure d'attachement pour l'enfant alors que le père est la première figure d'activation pour lui. En d'autres mots, les fonctions maternelles et les fonctions paternelles sont complémentaires et nécessaires pour répondre aux nombreux besoins des enfants, mais elles peuvent être adoptées autant par un homme que par une femme.

Dans la procédure de la situation risquée, les réactions de l'enfant sont observées à trois moments clés d'une situation de jeu : d'abord, lorsque l'enfant est mis en présence d'un homme étranger qui est de plus en plus intrusif (exposition à un risque social), lorsqu'un escalier (pour les 12-24 mois) ou un escabeau (pour les 2-5 ans) lui est présenté (exposition à un risque physique) et enfin, lorsque le père interdit de monter dans l'escalier (réaction à l'interdit). Le père est présent et peut, en tout temps, intervenir pour reconforter ou protéger son enfant. Selon les réactions de l'enfant, il est possible de déterminer si celui-ci a une relation sous-activée, activée ou suractivée avec son parent. L'enfant a une relation sous-activée lorsqu'il est en retrait et donc explore peu son environnement de façon autonome : la sous-activation est souvent reliée à la surprotection parentale. L'enfant a une relation activée lorsqu'il explore son environnement de façon prudente tout

en étant obéissant à son parent. Enfin, l'enfant a une relation suractivée lorsqu'il est impulsif, imprudent et désobéissant : la suractivation est surtout révélatrice d'un problème de discipline.

Les procédures traditionnelles d'évaluation de la relation d'attachement, la situation étrangère (Ainsworth *et al.* 1978) et la situation étrangère préscolaire (Cassidy et Marvin, 1992), ont également été utilisées avec les dyades père-enfant, afin de vérifier si les deux procédures évaluent bien des concepts différents. La relation d'attachement met l'accent sur le pôle sécurité et reconfort de la relation parent-enfant. Dans le contexte de la situation étrangère, on assiste à deux courtes séparations père-enfant. Le père sort du local où il se trouve avec l'enfant, le laissant seul dans la pièce. Il revient ensuite. Il sort une deuxième fois, augmentant le stress de l'enfant qui est maintenant conscient de la séparation. Les réactions de l'enfant au retour du père sont observées scrupuleusement, car elles sont des indicateurs nécessaires à l'identification du type d'attachement père-enfant.

Concrètement, les deux procédures (situation risquée et situation étrangère) se déroulaient à environ un mois d'intervalle. Celles-ci ont été filmées par les membres de l'équipe du projet derrière un miroir sans tain pour ne pas interférer dans la relation père-enfant. Les intervenants responsables du dossier étaient invités à assister aux tournages, dans la mesure où les parents avaient donné leur consentement. Quelque temps après les tournages, tous ces acteurs se réunissaient pour visionner les observations faites avec la situation risquée et la situation étrangère. Tous ont également été impliqués dans le décodage de la situation risquée qui s'est effectué à l'aide d'une grille de codification. Un accord inter juges est nécessaire dans le cas de la situation risquée. Le profil d'attachement obtenu avec la situation étrangère a cependant été déterminé par un expert externe au CJM-IU.

Résultats

Trente-cinq (35) pères ont volontairement accepté de participer au projet, pour un total de 50 enfants (27 filles et 23 garçons). Le tableau 1 présente les principales caractéristiques de l'échantillon. On constatera à la lecture de ce tableau qu'au moment de leur participation au projet, près des deux tiers des pères (65,7%) n'avaient qu'un seul enfant. Âgés de 19 à 52 ans (pour une moyenne de 32 ans), tous sont les pères biologiques

PROTECTION DE LA JEUNESSE

des enfants. Le niveau de scolarité de ces pères est peu élevé, se situant entre 5 et 13 ans, pour une moyenne de 9 ans. La grande majorité (97%) est née au Canada, mais 29% sont issus de l'immigration (les parents sont nés à l'extérieur du Canada). Pour les deux tiers de ces pères (67,6%), les montants obtenus de la sécurité du revenu étaient la principale source de revenu, ce qui les situe sous le seuil de faible revenu. Seulement 11,8% des pères échantillonnés tiraient leur principal revenu d'un emploi à temps plein et 5,9%, d'un emploi à temps partiel. Résultat : 72% avaient un revenu personnel annuel de moins de 20,000\$. L'échantillon est, par ailleurs, constitué de 13 enfants âgés entre 12 et 24 mois, dits « trottineurs », et de 37 enfants d'âge préscolaire (26 à 60 mois). Au moment du signalement, l'enfant vivait chez ses deux parents dans 55,9% des cas ou chez la mère dans 32,4% des cas. La plupart des enfants (83%) fréquentaient un service de garde.

Le Tableau 2 présente les motifs de compromission de l'échantillon SuPÈREnova en comparaison avec les données de la DPJ de 2013 pour les enfants du même âge. Il montre que notre échantillon se caractérise tout particulièrement par plus de cas de négligence envers les enfants âgés de moins de 5 ans que dans l'ensemble du CJM-IU pour le même âge, et moins de cas d'abus physique ou psychologique.

Dans 40% des cas, le motif principal du signalement était un risque de négligence, dans 26%, une situation de négligence avérée et dans 18%, une situation de mauvais traitement psychologique. Un regard sur les problématiques concomitantes, telles qu'elles ressortent des données recueillies dans le système clientèle jeunesse PIJ, montre que la principale problématique dans cet échantillon est la toxicomanie (60% des cas), suivie par l'exposition à la violence conjugale (37%),

des antécédents de négligence non résolue (23%), des problèmes de santé mentale (17%) et des conflits de couple (14%). La toxicomanie est tout autant le fait des mères que des pères lorsque cette problématique est présente. Par contre, parmi les familles où il y a violence conjugale, les pères en sont les instigateurs dans 62% des cas, et les mères dans 38% des cas. Enfin, parmi les familles où il y a respectivement des antécédents de négligence non résolue ou des problèmes de santé mentale, ce sont les mères qui en souffrent dans respectivement 94% et 83% des cas.

Le tableau 3 présente la prévalence du type de relation d'activation chez les dyades pères-enfants qui ont participé à SuPÈREnova, selon le groupe d'âge des enfants.

Les résultats mettent en évidence qu'un peu plus de la moitié (52%) des enfants de l'échantillon total ont une relation de type activée avec leur père, définie comme un lien affectif favorisant l'ouverture au monde, la confiance et la prudence dans l'exploration, la capacité à prendre des initiatives et à accepter les limites

Tableau 1

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON SUPÈRENOVA	
n = 35 familles	
Caractéristiques sociodémographiques	
100 % pères biologiques Âge moyen : 32 ans (19 à 52 ans) Niveau de scolarité moyen : 9 ans (5 à 13 ans) 97 % nés au Canada 29 % issus de l'immigration (de parents nés à l'extérieur du Canada)	
Occupation / principale source de revenu	Milieu de vie de l'enfant au moment du signalement
<ul style="list-style-type: none"> • 67,6% aide sociale • 11,8% travail à temps plein • 5,9% travail à temps partiel • 8,8% aux études 	<ul style="list-style-type: none"> • 55,9 % chez la mère et le père • 32,4 % chez la mère • 2,9 % chez le père • 8,8 % en garde partagée • 17 % des enfants ne vont pas en garderie • 24 h en moyenne en garderie (5 à 40h)/semaine
Problématiques (données issues du Programme Intégré Jeunesse – PIJ)	
60 % toxicomanie 37 % exposition à de la violence conjugale et 14 % conflit de couple 23 % antécédents de négligence non résolue 17 % problème de santé mentale	

PROTECTION DE LA JEUNESSE

Tableau 2

MOTIFS DE COMPROMISSION DE L'ÉCHANTILLON SUPÈRENOVA, COMPARÉS AUX MOTIFS DE SIGNALEMENT DE LA DPJ EN 2013-2014 POUR LES ENFANTS DE 0 À 5 ANS		
Motifs de compromission	Échantillon SuPèrenova	Données DPJ 2013-2014
Risques sérieux de négligence	40 %	21,5 %
Négligence	26 %	17,5 %
Mauvais traitement psychologique	18%	19,9 %
Risque d'abus physiques	6 %	9,6 %
Abus physiques	4 %	19,5 %
Risque sérieux d'abus sexuel	4 %	5,2 %
Abus sexuel	2 %	6,6 %

Tableau 3

TYPES DE RELATION D'ACTIVATION CHEZ LES DYADES PÈRES-ENFANTS, SELON LE GROUPE D'ÂGE DES ENFANTS (SUPÈRENOVA)			
Type	Échantillon total (n=50)	Trottineurs 12-24 mois (n=13)	Pré-scolaire 3-5 ans (n=37)
Sous-activé	28 %	7,7 %	35,1 %
Activé	52 %	38,5 %	56,8 %
Sur-activé	16 %	38,5 %	8,1 %
Non-évaluable (vice de procédure)	4 %	15,3 %	0 %

parentales. Un enfant sur quatre (28%) a une relation sous-activée avec son père, donc, s'engage peu dans l'exploration, est passif, anxieux et demeure à proximité de son père. Dans les études antérieures auprès de populations normatives, ce type de relation était révélateur de comportements surprotecteurs des pères. Enfin, 16 % des enfants de l'échantillon SuPÈREnova sont dans un type de relation suractivée avec leur père, c'est-à-dire adoptent des comportements téméraires et ne respectent pas les limites parentales. La suractivation est associée à un faible niveau de protection parentale. Tel que prédit par la théorie de la relation d'activation, Paquette et Bigras (2010) ont montré antérieurement que les enfants sous-activés dans la relation avec leur père ont tendance à développer des problèmes intériorisés, dont l'anxiété (Dumont et Paquette, 2013; Gaumon et Paquette, 2013) tandis que les enfants suractivés ont tendance à développer des problèmes extériorisés, dont l'agressivité (Paquette *et al.*, en préparation).

Afin de contextualiser ces données, le tableau 4 compare le type de relation d'activation observé dans l'échantillon d'enfants d'âge préscolaire (3-5 ans) de SuPÈREnova avec celui d'un échantillon de la Clinique pédopsychiatrique du Centre Hospitalier Universitaire Sainte-Justine (qui reçoit des enfants ayant des troubles du comportement, des problèmes de développement et des troubles de l'attention) et d'un échantillon de convenance (non représentatif) provenant de la population générale d'enfants du même âge. Deux constats en ressortent.

Premier constat : si la proportion d'enfants qui sont dans une relation activée avec leur père est relativement importante, compte tenu du contexte dans lequel ils vivent, elle est tout de même inférieure de 10 à 12 points à ce que l'on observe dans une autre population clinique et un échantillon de la population générale.

PROTECTION DE LA JEUNESSE

Deuxième constat : la proportion d'enfants « sous-activés » est deux fois plus importante, en comparaison aux deux autres échantillons.

Il est difficile d'interpréter la plus grande prévalence de la sous-activation dans l'échantillon du projet SuPÈREnova par rapport aux autres échantillons. Il peut en effet paraître surprenant qu'autant d'enfants signalés pour des motifs de négligence soient dans une situation de surprotection parentale. À la lumière de leur connaissance du dossier clinique des enfants, les intervenants ont été amenés à proposer une autre interprétation concernant la dynamique

Ces résultats doivent, cependant, être interprétés avec prudence, l'impact de certaines variables contextuelles ne pouvant pas être vérifié. De plus, il existe peu de données à ce jour sur la relation d'activation avec les groupes d'enfants d'âge préscolaire. Ces résultats sont donc cités à titre indicatif seulement.

Le tableau 5 présente les résultats des observations réalisées avec la situation étrangère pour mesurer le type de relation d'attachement père-enfant à SuPÈREnova et les compare aux résultats obtenus à partir de deux autres échantillons de dyades mères-enfants, soit un échantillon de 51 mères de la Clinique externe du

Tableau 4

COMPARAISON DU TYPE DE RELATION D'ACTIVATION DES PRÉSCOLAIRES DE SUPÈRENOVA AVEC D'AUTRES ÉCHANTILLONS			
Type	SuPÈREnova (n=37) (59,5 % filles)	Hôpital Ste-Justine (n=59) (23,7 % filles)	Population générale (n=61) (55,7 % filles)
Sous-activé	35,1%	18,6%	23%
Activé	56,8%	66,1%	68,9%
Sur-activé	8,1%	15,3%	8,1%

parentale sous-jacente à la sous-activation. Ils se sont demandé si on ne devrait pas associer la sous-activation à un manque de stimulation ou à une grande passivité du parent plutôt qu'à une attitude de surprotection parentale. Si cette hypothèse se confirme dans l'avenir, les interventions auprès des enfants sous-activés devront tout particulièrement viser l'augmentation de la stimulation parentale à l'égard de la prise de risque de l'enfant dans sa découverte de l'environnement, tout en l'encadrant afin d'éviter les accidents.

Centre d'expertise pour les tout-petits et leurs parents (CECE) du CJM-IU (Cyr, Lopez et Paquette, 2012) et un échantillon représentatif des mères de la population des États-Unis (NICHD, 1997).

La relation d'attachement père-enfant de l'échantillon du projet SuPÈREnova a pu être évaluée par la situation étrangère pour 39 des 50 enfants. Les résultats obtenus avec la situation étrangère offrent un portrait différent de ceux qui ont été obtenus avec la situation risquée. Ils montrent que seulement 35,9% des enfants

Tableau 5

COMPARAISON DU TYPE D'ATTACHEMENT OBSERVÉ CHEZ LES DYADES PÈRES-ENFANTS DE SUPÈRENOVA AVEC CELUI DE DEUX ÉCHANTILLONS DE DYADES MÈRES-ENFANTS			
Type	Pères de SuPÈREnova (n=39)	Mères du CECE du CJM-IU (n=51)	Mères de la population générale (n=1153)
Évitant (A)	12,8%	14%	14%
Sécurisé (B)	35,9%	31%	62%
Résistant (C)	7,7%	4%	9%
Désorganisé (D)	43,6%	51%	15%

PROTECTION DE LA JEUNESSE

de l'échantillon SuPÈREnova sont dans une relation sécurisée avec leur père, donc se montrent capables d'explorer leur environnement avec confiance et de se reconforter rapidement au retour de leur père. En revanche, près de la moitié des enfants (43,6%) ont une relation désorganisée avec leur père. Or, la recherche montre que le type d'attachement désorganisé est généralement associé aux problèmes extériorisés et intériorisés des enfants (DeKlyen et Greenberg, 2008; Lyons-Ruth et Jacobvitz, 2008).

besoins de base alors que la fonction du second est de stimuler l'enfant à prendre des risques calculés pour explorer son environnement. Les deux mécanismes assurent néanmoins la protection de l'enfant. Ces résultats soutiennent l'idée que les deux parents sont importants pour le développement de l'enfant, même lorsqu'ils ne cohabitent pas (Paquette, 2004). Cela milite en faveur d'interventions axées sur la coparentalité pour permettre une complémentarité des fonctions.

Tableau 6

PROFILS COMBINÉS DE L'ATTACHEMENT ET DE L'ACTIVATION (N =39)				
Type	Sous-Activé	Activé	Sur-activé	Non évaluable
Évitant (A)	2,6 %	7,7%	2,6 %	0 %
Sécurisé (B)	10,3 %	20,5 %	5,1%	0 %
Résistant (C)	0 %	5,1%	0 %	2,6%
Désorganisé (D)	17,9 %	17,9 %	7,7%	0 %

La comparaison montre que les profils d'attachement père-enfant observés à SuPÈREnova sont très similaires à ceux de l'échantillon de mères d'un autre point de service du CJM-IU. Par contre, les résultats consignés au Tableau 5 révèlent des différences très importantes avec l'échantillon représentatif de la population générale des mères américaines : on observera notamment que trois fois plus d'enfants sont dans un type de relation d'attachement désorganisé à SuPÈREnova.

Le tableau 6 présente une analyse croisée du type de relation père-enfant. On observera que 20,5% des enfants sont à la fois sécurisés et activés avec leur père, ce qui correspond aux résultats obtenus par Paquette et Dumont (2013) avec des « trottineurs » de la population générale (22,2%). Cela indique peut-être une certaine stabilité de la proportion de pères (soit 1 père sur 5) qui sont capables d'être à la fois une figure significative positive d'attachement et une figure significative positive d'activation pour leur enfant, et ce, indépendamment des conditions de vie. Ces résultats soutiennent donc indirectement l'idée qu'il est difficile pour un parent d'adopter, de façon optimale, à la fois les fonctions maternelles et les fonctions paternelles. De fait, l'attachement et l'activation sont des mécanismes quelque peu en opposition puisque la fonction du premier est d'assurer la proximité de l'enfant afin de pourvoir à ses

Les pères de l'échantillon SuPÈREnova sont moins en difficultés dans les fonctions liées à l'activation que dans celles liées à l'attachement. Cela nous laisse penser que les interventions auprès de ces familles devraient en tenir compte et axer les objectifs auprès des pères sur les fonctions davantage maternelles, d'autant plus lorsque le projet de vie est de confier l'enfant au père. À l'avenir, il serait intéressant de développer d'autres études impliquant les pères et les mères, afin de recueillir des données et des analyses complémentaires à ces résultats.

Volet 2: Faire émerger les retombées de l'évaluation sur l'intervention

Le volet 2 de SuPÈREnova consistait essentiellement à faire le lien entre l'observation de la relation père-enfant et l'intervention. Cinq objectifs étaient plus spécifiquement visés :

1. Examiner la concordance entre les résultats des observations réalisées avec les procédures de la situation risquée et de la situation étrangère et la connaissance clinique du cas;
2. Voir comment les résultats de ces observations peuvent se traduire concrètement dans les plans d'intervention avec le père, mais aussi avec la mère (dans ses relations avec le père);

PROTECTION DE LA JEUNESSE

3. Partager les solutions visant à mieux répondre aux besoins de l'enfant en relation avec son père, et à ceux du père en relation avec son enfant;
4. Dégager des repères d'action pour mobiliser les pères d'enfants suivis en protection de la jeunesse;
5. Dégager des pistes à explorer pour le développement d'un projet d'intervention adapté aux pères en contexte de protection de la jeunesse (volet 3).

Le moyen retenu a été la mise en place d'un processus de discussion de cas avec un focus sur le père. Le processus impliquait l'ensemble des membres de l'équipe dédiée au projet SuPÈREnova. La discussion se déroulait dans le cadre d'une réunion consacrée au visionnement et au décodage des situations.

La discussion de cas s'est organisée sur la base de l'observation filmée, des résultats du décodage et de la connaissance du dossier, dans un processus d'aller-retour entre les savoirs expérientiels, les informations contenues dans le dossier clinique et les connaissances sur les meilleures pratiques auprès des pères. Elle est effectuée à partir d'un outil conçu pour les fins du projet : le Guide de discussion clinique de SuPÈREnova. Ce guide se structure essentiellement autour des cinq questions suivantes:

- Quel sens peut-on donner aux résultats du décodage à partir de la connaissance du dossier clinique, quelles sont leurs correspondances avec les évaluations?
- Quelles sont les cibles d'action déjà retenues ou à retenir auprès du père?
- Quelles sont les actions déjà posées ou à envisager pour favoriser la mobilisation du père autour des besoins de développement de l'enfant?
- Qu'est-ce que l'évaluation avec la situation risquée nous apprend de plus sur les besoins du père et de l'enfant et sur les moyens à mettre en place pour répondre à ces besoins?
- Quelle peut être la contribution du père dans la planification d'un projet de vie permanent pour l'enfant?

Des discussions cliniques ont été réalisées autour de 15 cas. Quatre types de constats ont émergé de ces

discussions : 1) des constats sur la validité de la situation risquée pour orienter le travail avec les pères; 2) des constats sur les besoins des intervenants pour améliorer la pratique auprès des pères; 3) des constats sur les besoins des pères et les cibles d'action à privilégier et, 4) des constats sur les repères d'action à privilégier.

Des constats sur la validité de la situation risquée pour orienter le travail avec les pères

Les intervenants impliqués dans les discussions de cas estiment que l'observation et le décodage réalisés dans le contexte de la situation risquée ont permis d'objectiver des hypothèses et d'aiguiser le jugement clinique porté sur la relation père-enfant. Par ailleurs, la connaissance de l'histoire de l'enfant et de son dossier ont contribué à donner un sens, voire à préciser l'interprétation des observations faites à l'aide de la situation risquée, comme on a pu le voir dans la section précédente. Deux conclusions en ont été tirées :

1. la procédure d'évaluation avec la situation risquée devrait être utilisée en complémentarité avec le dossier clinique et,
2. la plus-value pour l'intervention, de l'utilisation de la situation risquée repose beaucoup sur des allers-retours entre connaissances issues de la recherche et connaissances issues de la pratique.

Les discussions cliniques ont également fait ressortir que les intervenants n'avaient pas toujours le réflexe d'identifier les forces du père. Le fait de discuter du dossier clinique de l'enfant sous l'angle du père a permis de mettre en évidence des forces et une capacité de changement qui n'avaient pas été soupçonnées au départ. Cela a notamment pu être observé chez certains pères à qui on avait confié la responsabilité de l'enfant : les échanges ont montré que le fait de vivre à temps plein avec l'enfant avait contribué à une mobilisation du père autour des besoins de l'enfant.

Des constats sur les besoins des intervenants

L'expérience a mis en évidence l'importance de formations sur la spécificité des comportements paternels en contexte de vulnérabilité, sur le style d'apprentissage des hommes et sur leurs modes de recours à l'aide. Les intervenants qui ont participé aux discussions cliniques évoquent en particulier le manque d'outils et de repères pour comprendre et traduire les attitudes,

PROTECTION DE LA JEUNESSE

les comportements et le langage des pères vivant en contexte de vulnérabilité.

Parfois, les discussions cliniques ont fait ressortir un certain « clivage » entre intervenants masculins et intervenantes quant à l'interprétation des comportements du père et de sa capacité à changer : « on n'accroche pas aux mêmes choses ». Cela a fait apparaître le besoin d'une réflexion collective sur la sensibilité, les croyances et les valeurs de chacun concernant la paternité en contexte de protection. Reconnaisant que les intervenants sociaux évoluent dans un environnement de service à prédominance féminine, les participants aux discussions ont fait ressortir l'importance de favoriser une prise de conscience des biais de genre qui caractérisent les modèles d'intervention prévalant dans les services aux familles, un facteur qui, dans les écrits scientifiques, a souvent été associé à l'invisibilité des pères dans les services sociaux.

Des constats sur les cibles d'action pour favoriser l'engagement paternel en contexte de protection

Bien que tous adhèrent à une vision écologique des cibles d'action à adopter dans l'intervention auprès des pères, les discussions cliniques ont fait ressortir cinq priorités d'action :

1. L'importance d'agir auprès du père sur trois dimensions de sa relation avec son enfant : réconfort, stimulation, discipline.
2. L'importance d'agir auprès du père pour améliorer sa confiance en soi comme père. Un constat qui ressort de l'expérience est l'observation, chez les pères de SuPÈREnova, d'une absence totale de confiance en soi comme père. À l'origine de ce besoin, on trouve bien souvent un manque de repères et de modèles pour encadrer le rôle de parent et de père.
3. L'importance d'agir sur la relation du père avec la mère des enfants. Les discussions ont fait ressortir la place prépondérante, dans les dossiers, de problèmes relationnels entre conjoints et ex-conjoints. Les réflexions du groupe sur cette question ont montré qu'on ne pouvait pas faire l'impasse, dans l'intervention, sur la dimension coparentale du rôle paternel, une variable centrale au bien-être des enfants. Elles ont également fait ressortir un besoin des intervenants pour améliorer leurs connaissances sur les meilleures pratiques en coparentalité, sur les conflits

sévères entre conjoints et le risque d'aliénation parentale.

4. L'importance d'aider les pères à sortir de l'isolement. La discussion a fait ressortir l'importance de travailler sur la dimension sociale et relationnelle du rôle de père, c'est-à-dire d'aider les pères à se sortir de l'isolement en les référant à des activités organisées dans le quartier. Les objectifs sont multiples : faire connaître les ressources, services et activités du quartier; encourager l'utilisation de ces ressources en cas de besoin; favoriser la participation aux activités socio-récréatives et culturelles organisées dans le quartier.
5. L'importance d'agir dans le milieu des services afin qu'ils soient plus accueillants pour les pères.

Des constats sur les repères d'action à privilégier

L'expérience vécue à SuPÈREnova, conjuguée aux connaissances issues d'autres projets destinés aux pères, a permis de dégager certains repères d'action pour les intervenants appelés à accompagner les pères d'enfants suivis en protection.

Pour rejoindre les pères vulnérables, une des conditions de succès, bien documentée, est d'aller à leur rencontre dans un contexte significatif pour eux (à domicile, par exemple), en leur faisant valoir leur importance pour l'enfant (« *tu ne sais pas comme tu es important pour ton enfant* »).

Pour établir le lien de confiance et un bon contact avec le père, les conditions de succès suivantes ont été identifiées:

- Se donner le temps de mieux comprendre son expérience de la paternité et de mieux décoder ses besoins. Il faut notamment être à l'écoute des besoins qui se profilent derrière certains comportements et attitudes qui peuvent apparaître répréhensibles.
- Mettre l'accent sur les forces et construire sur du positif. Cela implique de croire en l'importance du père pour ses enfants et à sa capacité à changer. On pense aussi aux actions visant à : 1) à aider le père à prendre conscience des aspects positifs de ses agissements (s'intéresser à ce qui va bien) ainsi qu'à identifier ses sphères de compétence; 2) à valoriser ce qu'il

PROTECTION DE LA JEUNESSE

peut faire autrement avec ses enfants; 3) à valoriser le père dans d'autres rôles que celui de pourvoyeur (particulièrement important auprès des pères qui sont sans emploi).

- Amorcer l'intervention par une réponse rapide au besoin concret immédiat (situation de logement, endettement chronique, problèmes avec la justice) dans l'ici et le maintenant.

Pour réussir à mobiliser le père autour des besoins de l'enfant, les conditions de succès suivantes ont été identifiées :

- Fixer des objectifs réalistes, à la portée du père et « célébrer » les succès, petits et grands.
- Adopter des modes d'action sensibles au genre, c'est-à-dire adaptés aux intérêts, au style d'apprentissage et aux modes relationnels spécifiques aux hommes. Cela implique notamment de prévoir des activités qui mettent les pères en action, axées sur la tâche, se focalisant sur l'avenir plutôt que sur les actions passées et axées sur la résolution de problèmes concrets.
- Miser sur des activités qui mettent les pères en relation avec leurs enfants et avec d'autres pères dans le cadre d'activités non menaçantes et centrées sur le plaisir. Ce type d'activité est non seulement un moyen de s'ouvrir à de nouveaux apprentissages, mais il favorise aussi l'émergence de nouveaux réseaux de sociabilité pour le père et l'enfant.
- Être disponible, constant et prévisible dans la présence aux pères.
- Impliquer le père dans le plan de match, c'est-à-dire soutenir activement sa participation à l'analyse de ses besoins ainsi qu'à toutes les décisions qui concernent l'enfant (notamment à la clarification et à l'actualisation d'un projet de vie).
- Miser sur un fonctionnement en réseau, donc relayer le père aux ressources du milieu dans les cas où il présente des problématiques complexes ou lorsqu'une spécialisation est requise. Les objectifs

sont multiples : 1) enrichir l'intervention auprès du père dans une optique de complémentarité des services, 2) aider à s'identifier comme membre d'une communauté et, éventuellement 3) assurer une continuité du suivi. Dans tous les cas, la référence est personnalisée et autant que possible, l'intervenant accompagne le père dans les services.

Volet 3. Développer une intervention spécifique pour les pères en contexte de protection de la jeunesse

Le troisième volet de SuPÈREnova avait pour but de tirer les leçons des deux premiers volets afin de développer un programme d'intervention destiné aux pères d'enfants suivis en protection de la jeunesse. Il a donné naissance au programme *Vestiaire des pères* (VdP).

VdP est un projet d'intervention qui vise à soutenir l'engagement parental de pères d'enfants âgés de 2 à 11 ans, vivant en situation de précarité socioéconomique ou suivis en protection de la jeunesse dans les arrondissements de Rosemont et d'Hochelaga-Maisonneuve. Le projet a été conçu, construit et implanté grâce à un partenariat impliquant les membres de l'équipe SuPÈREnova du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et un organisme communautaire de l'arrondissement Rosemont, Coopère-Rosemont, spécialisé dans l'intervention auprès des pères.

Pour l'équipe de SuPÈREnova, il était essentiel d'établir des ponts avec un organisme communautaire qui a développé une expertise auprès des pères des quartiers visés et avec lequel elle avait déjà des liens directs. L'équipe voyait trois avantages à ce partenariat : 1) la possibilité de bénéficier de l'expertise de l'équipe de Coopère-Rosemont sur la dynamique masculine et la meilleure façon de travailler avec les pères; 2) la possibilité de référer sa clientèle aux services et activités développées par l'organisme; 3) un moyen de briser l'isolement des pères en leur permettant de s'intégrer à une ressource du quartier et de voir d'autres pères en relation avec leurs enfants.

L'équipe de Coopère, quant à elle, voyait, dans l'association avec les intervenants de SuPÈREnova, la possibilité de rejoindre un groupe de pères qui sont moins enclins à fréquenter leurs services, d'améliorer leurs

POUR REJOINDRE LES PÈRES
VULNÉRABLES, UNE DES
CONDITIONS DE SUCCÈS, BIEN
DOCUMENTÉE, EST D'ALLER
À LEUR RENCONTRE DANS
UN CONTEXTE SIGNIFICATIF
POUR EUX

PROTECTION DE LA JEUNESSE

connaissances sur l'expérience et les besoins de ce groupe de pères et de mieux comprendre le mandat et les enjeux de pratique des intervenants de la DPJ.

Dans les deux cas, il y avait également une volonté de produire des connaissances sur les changements de pratique en s'associant à des chercheurs. Pour les chercheurs qui, depuis quelques années, travaillaient auprès de pères vulnérables dans une perspective d'action en amont sur la négligence, ce partenariat était l'occasion d'améliorer les connaissances sur les meilleures façons de travailler avec les pères dont un enfant est suivi en protection de la jeunesse.

Le Vestiaire des Pères

Le *Vestiaire des Pères* comporte deux modalités de soutien aux pères. La première, inspirée du programme « Cœur de père » (Ferland et Ménard, 1997) propose une série de huit rencontres de discussion entre pères leur permettant de vivre une expérience introspective sur le rôle paternel. Ces rencontres se déroulent en soirée, dans les locaux de l'organisme communautaire. Dans une ambiance conviviale, les pères sont invités à partager leur expérience sur différents thèmes dans

LE VESTIAIRE des PÈRES VdP

Ici on jase **PATERNITÉ**

SOUPER OFFERT
COOPÈRE ROSEMONT

ATELIERS PÈRES à partir du 29 sept 2015
18h30 à 21h | Les mardis | 2555 rue Holt

ATELIERS PÈRES ENFANTS à partir du 10 oct 2015
10h à 12h | Les samedis | 5675 rue Lafond

Inscription Contact Infos
Romain, Fred ou Alex
(514) 419-4736

(514) 419-4736
www.coopere.ca
info@coopere.ca
CoopÈRE Rosemont

VdP
100% PÈRE

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud de l'Île-de-Montréal
Québec

COOPÈRE ROSEMONT EN BREF

Coopère Rosemont possède une expertise reconnue depuis 20 ans pour son travail auprès des pères de l'arrondissement de Rosemont. Au fil des ans, l'organisme a mis en place diverses activités et services pour les pères, et leur famille, qui y habitent.

L'organisme accueille des pères de tous horizons sociaux, ethniques ou religieux, sans distinction et dans un esprit de mixité sociale. Les papas viennent développer leurs habiletés parentales, rencontrer d'autres hommes partageant leur réalité, chercher des solutions lors de problématiques conjugales compliquées ou approfondir leurs notions en coparentalité.

La mission de l'organisme est de susciter, encourager et maintenir l'engagement paternel dans un esprit de coparentalité en visant toujours le bien-être des enfants.

L'organisme propose différents types d'activités gratuites destinées aux pères et à leurs enfants : des soupers-causeries, entre pères uniquement, portant sur des thèmes comme la coparentalité, la violence, les habiletés parentales, des activités partagées dans un gymnase du quartier, des sorties spéciales (cueillette de pommes, cabane à sucre, etc.). Des séjours père-enfant sont aussi organisés. L'équipe s'appuie sur les observations et le vécu partagé pour travailler les habiletés parentales des pères. L'organisme propose également un suivi individuel à domicile ou dans ses locaux, et de l'accompagnement dans leurs démarches leur est aussi offert. Un volet d'ateliers de sensibilisation a été développé depuis 2013-2014. Enfin, un service d'accompagnement à la naissance est mis à disposition des pères (partenariat avec le CLSC et un autre organisme).

PROTECTION DE LA JEUNESSE

une perspective d'entraide et de soutien. Les rencontres sont co-animées par une dyade homme-femme, un intervenant de CooPère Rosemont et une intervenante du centre jeunesse.

Le partage entre pères, c'est d'avoir les opinions des autres pères et aussi des fois, moi ça me donnait de nouvelles idées et en même temps, c'est surtout de voir que je suis pas tout seul à vivre ces situations-là, ces problématiques-là. Marc, un père participant (prénom fictif)

La deuxième modalité, inspirée du programme « Avec Papa, c'est différent! » (Puentes-Neuman, Paquette, Gagnon, Breton, 2005), propose quatre matinées d'activités ludiques qui mettent les pères en relation avec leurs enfants et avec d'autres pères, dans un gymnase du quartier. Ces activités père-enfant ont lieu pendant quatre samedis matins, en alternance avec les rencontres entre pères.

La formule est géniale. Les enfants, peu importe le lien que tu as avec eux, eux, ils veulent avoir du plaisir, c'est d'avoir du fun! Les activités ensemble, au gymnase, c'est ouvert. Il y a tout le temps un lien physique qui se fait dans les ateliers. Il y a un côté amical aussi qui se fait, physiquement avec tes enfants, que t'as pas toujours par toi-même, t'as pas toujours l'initiative d'aller vers ton enfant comme ça! Stéphane, un père participant (prénom fictif)

Les objectifs découlent des besoins des pères en situation de vulnérabilité tels qu'ils sont ressortis des observations et des discussions de cas réalisées dans le cadre des volets 1 et 2 du projet SuPÈREnova ainsi que des résultats de recensions de pratiques et de recherches action réalisées au Québec (Dubeau, de Montigny, Devault, Lacharité *et al.*, 2013; Dubeau, de Montigny, Devault, Lacharité et Turcotte, dans ce numéro de *Défi jeunesse*).

Ces objectifs sont les suivants :

- Favoriser l'engagement paternel dans trois dimensions de la relation père-enfant (réconfort, stimulation et discipline). La participation à des activités père-enfant les samedis matin est un moyen de s'ouvrir à de nouveaux apprentissages dans un cadre ludique.
- Améliorer la confiance en soi comme père et le sentiment de compétence parentale. Toutes les activités du projet sont traversées par les objectifs suivants : sensibiliser le père à la signification et à l'importance du rôle paternel; l'amener à prendre conscience de son potentiel en valorisant ses efforts et ce qu'il fait de bien avec ses enfants; inciter le père à verbaliser ses craintes. Partant du postulat que la compétence et la confiance s'acquièrent largement à la faveur des expériences réussies avec les enfants, VdP mise sur des activités qui mettent les pères en relation avec leurs enfants et d'autres pères dans le cadre d'activités ludiques. La participation aux activités du samedi matin est l'occasion d'échanger de façon souple avec d'autres pères sur leurs enfants et sur leur expérience paternelle, de voir d'autres pères en interaction avec leurs enfants et de partager une expérience agréable avec leurs enfants.
- Améliorer la communication et la collaboration avec la mère des enfants autour des enjeux relatifs à l'éducation des enfants.
- Aider les pères à se sortir de l'isolement. La participation au projet favorise l'émergence de nouveaux réseaux de sociabilité en permettant la rencontre et les échanges avec d'autres pères. De plus, elle aide les enfants à forger des relations plus solides avec d'autres enfants et d'autres adultes.

J'ai pris confiance en moi, pis c'est pas juste dans la sphère paternelle, ça touche un peu tout. Paul, un père participant (prénom fictif)



PROTECTION DE LA JEUNESSE

- Favoriser le développement du pouvoir d'agir en encourageant la participation aux décisions qui les concernent, la prise de parole et l'apprentissage du fonctionnement démocratique.

Au moment d'écrire ces lignes, il y a eu trois sessions du programme. Les participants au programme se sont montrés très impliqués et enthousiastes lors des activités entre pères, comme lors des activités pères-enfants. Certains ont témoigné de changements dans leur façon d'aborder les situations, tant dans la relation avec leur enfant que dans leur relation avec leur conjointe ou leur ex-conjointe. Selon les intervenants, la prise de conscience de certains aspects de leur paternité semble influencer positivement leur engagement paternel.

Je voulais m'améliorer en tant que père et je le vois dans ma relation avec mon garçon que je vis vraiment une belle relation avec lui, depuis une couple de mois. [...] Avec ma fille c'est plus difficile, mais je continue à persister. Je lui laisse de beaux messages, je lui dis que je suis là et que je m'ennuie d'elle. CoopÈRE m'a aidé beaucoup à m'donner des conseils [...] Je sais qu'il faut que je continue ce travail sur moi-même et que je veux m'améliorer. Jacques, un père participant (prénom fictif)

Les activités ayant lieu dans les locaux de l'organisme communautaire, les pères connaissent les lieux et y reviennent plus facilement pour participer à diverses activités proposées par l'organisme ou d'autres partenaires. Ainsi, la plupart des pères participants l'ont adopté et continuent de le fréquenter sur une base régulière, avec ou sans leurs enfants.

Ici, on a de l'aide et c'est plaisant de pouvoir en parler, échanger et de trouver des solutions. C'est surtout de pouvoir s'outiller et pouvoir avancer mieux dans nos vies de pères. Laurent, un père participant (prénom fictif)

En venant ici, c'est une super belle équipe, qui faisait en sorte qu'il y avait un sentiment, un peu de famille. C'est aussi une manière de se faire de nouveaux amis, de nouvelles connaissances dans une belle ambiance. Gérard, un père participant (prénom fictif)

Le fait de connaître les services spécifiques qui existent, qui peuvent leur être offerts et qui répondent à leurs besoins, et de créer un lien d'appartenance avec un organisme communautaire permet de se constituer un réseau, qui agit comme filet de sécurité, et s'inscrit dans le continuum de services pour leur meilleur intérêt et celui de leur famille.

DES ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION DES INTERVENANTS

Les données de la recherche sur les déterminants de l'engagement paternel (Turcotte et Gaudet, 2009) montrent que les améliorations sur ce plan doivent s'appuyer sur un certain nombre de changements structurels. Il faut notamment : créer un environnement de services plus accueillant pour les pères; planifier des activités de sensibilisation et de la formation pour les intervenants ainsi qu'obtenir l'appui de la direction.

Au cours des dernières années, portées par l'élan du projet SuPÈREnova et par l'intérêt grandissant pour la thématique de la paternité, des activités de sensibilisation à l'importance de faire place aux pères ont été mises en place au CJM-IU et se poursuivent au sein du CIUSSS Centre-Sud-de l'Île-de-Montréal.

On pense d'abord aux nombreuses activités de diffusion sur l'expérience de SuPÈREnova, tant à l'interne que dans des colloques montréalais ou internationaux. À travers l'ensemble du projet SuPÈREnova, il y a eu un important travail de sensibilisation du milieu clinique aux besoins spécifiques des pères, en soulignant l'importance de les aider à prendre leur place dans la vie de leurs enfants.

L'équipe de SuPÈREnova est un porte-parole de la paternité au CJM-IU/CIUSSS et des activités de diffusion ont eu lieu autour des résultats du projet et du développement du programme Vestiaire des Pères, afin de transférer les connaissances développées. Ainsi, plusieurs présentations ont eu lieu ces derniers mois dans le cadre du séminaire du Centre d'expertise sur la maltraitance et de la journée professionnelle du conseil multidisciplinaire ainsi que lors d'une soirée scientifique de l'Association Québécoise de Santé Mentale du Nourrisson, ou encore de la SuPère Conférence, organisée chaque année par le Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP). Ces présentations sont autant d'occasions de diffuser les connaissances

PROTECTION DE LA JEUNESSE

développées et les initiatives réalisées pour les pères dont l'enfant est suivi par le système de protection de la jeunesse.

Une importante campagne de promotion des connaissances sur la paternité a été réalisée en collaboration avec la responsable de la mobilisation des connaissances au CJM-IU. Tout au long de l'année 2015, plusieurs publications de messages sur l'importance de faire place aux pères dans les services de protection de la jeunesse ont été diffusées sur intranet afin d'informer les gestionnaires, les intervenants et les partenaires des activités du Centre de recherche, sur le thème de la paternité.

Une bibliographie thématique recensant les productions des chercheurs réguliers du Centre de recherche portant sur différentes facettes de la paternité (130 articles, livres ou chapitres de livres depuis 2000) a été produite. Le nombre de ces travaux et publications témoigne aussi de l'intérêt grandissant pour le rôle et la place qu'occupent les pères dans la société, mais aussi dans le système de protection de la jeunesse.

Un partenariat est établi depuis plusieurs années avec le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP), qui est partenaire du Centre de Recherche « Jeunes en difficulté ». Depuis 2013, cet organisme est notamment à l'origine de la Semaine québécoise de la paternité, qui a lieu chaque année en juin, lors de la semaine de la Fête des pères. Depuis deux ans, une partie du personnel du CJM-IU a eu un rôle proactif dans le déroulement de cette *Semaine québécoise de la paternité* en proposant plusieurs activités de sensibilisation à l'intention des pères et de leur famille, des professionnels et des gestionnaires de l'ensemble de l'organisation.

En 2014 et en 2015, les affiches promotionnelles de cette semaine ont été diffusées dans tous les lieux d'accueil du public du CJM-IU, avec un slogan pour souligner l'importance de rejoindre les pères. La première année, le slogan choisi « *Parce qu'au CJM-IU aussi, un père c'est important!* », tandis que le slogan retenu l'an dernier était « *Faire place aux pères dans l'intervention = des bienfaits pour tous* ». Chaque année, les pères qui se présentent au point de service

du quartier Hochelaga-Maisonneuve, au cours de cette semaine, se voient offrir une collation pour souligner l'évènement.

En 2014, les pères ayant participé au projet de recherche SuPÈREnova avaient été invités, à cette occasion, à venir se faire photographier avec leur enfant, dans un vrai studio photo. Quelques jours plus tard, ils se sont vus offrir un album photo avec un mot de remerciement pour leur contribution au projet de recherche.

En 2015, c'est lors de la fête de fin de la première session du programme *Vestiaire des Pères* qu'un barbecue a été organisé dans les locaux de l'organisme CooPère-Rosemont pour les pères participants. C'était pour eux l'occasion d'inviter leurs conjointes et leurs enfants à venir célébrer la paternité en famille et clore ce programme.

DEPUIS DEUX ANS, UNE PARTIE DU PERSONNEL DU CJM-IU A EU UN RÔLE PROACTIF DANS LE DÉROULEMENT DE CETTE SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA PATERNITÉ



PROTECTION DE LA JEUNESSE

Par ailleurs, certains intervenants de la DPJ ont demandé aux enfants de faire un dessin de leur papa et idéalement, de faire ce dessin avec leur papa. À partir de ces créations, une murale a été créée et est exposée à la réception du point de service.

De façon plus large, la Semaine québécoise de la paternité a été inscrite dans tous les agendas de l'année 2015 diffusés dans les centres jeunesse du Québec, avec le soutien de l'Association des Centres Jeunes du Québec.

CONCLUSION: ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les initiatives SuPÈREnova et Vestiaire des Pères innovent à plus d'un titre. D'abord par les caractéristiques de la clientèle qu'ils rejoignent, soit les pères vivant en contexte de précarité sociale et économique dont certains ont un enfant suivi en protection de la jeunesse. Les recensions de pratiques touchant la paternité soulignent en effet, depuis plusieurs années, la difficulté de rejoindre les pères les plus vulnérables de nos sociétés et l'absence de projets de soutien à la paternité dans les milieux institutionnels.

Un deuxième aspect innovant est le fait que le projet Vestiaire des Pères se soit développé et ait été implanté sur la base d'un travail collaboratif entre le milieu institutionnel et le milieu communautaire. Les partenaires du projet ont su relever le défi de la cohabitation entre différents acteurs ayant des mandats, des cultures organisationnelles, des paradigmes d'action et des ressources très différents. Si la collaboration entre des intervenants issus de secteurs d'intervention différents a pu s'établir aussi favorablement, c'est que certains éléments clés étaient présents : 1) une convergence d'intérêts autour de l'importance d'améliorer les pratiques auprès des pères très vulnérables de nos sociétés; 2) la volonté d'y investir le temps et les efforts nécessaires; 3) la volonté d'apprendre les uns des autres; 4) un climat de travail basé sur la confiance et le respect mutuel. Les partenaires se sont illustrés par une facilité à reconnaître, accepter et respecter leurs différences, une volonté de partager leurs savoirs cliniques et scientifiques et leur passion pour ce projet.

Le travail mené au cours des dernières années a pu se réaliser grâce à un processus d'implantation en trois étapes :

1. l'évaluation de la relation père-enfant au moyen d'outils et de procédures validés auxquels les intervenants ont pu s'initier;
2. des discussions cliniques centrées sur le père, destinées à faire le lien entre l'évaluation et l'intervention et
3. la co-construction du projet d'intervention dans une perspective de recherche participative impliquant une collaboration étroite entre chercheurs et cliniciens et le soutien du Centre d'expertise sur la maltraitance du CJM-IU.

Ce projet n'aurait pas été possible sans un engagement important des acteurs en présence. Les intervenants du CJM-IU (bureau Lafontaine) se sont d'abord investis dans un projet d'évaluation de la relation père-enfant qui a exigé un investissement en temps très important. Les intervenants ont joué un rôle essentiel dans la construction des connaissances sur l'intervention, en acceptant de consacrer du temps à réfléchir sur le sens de leurs actions et à partager leurs expériences et leurs solutions dans les rencontres de discussion de cas. Certains ont, par ailleurs, saisi les occasions de présentations et de publications dans les milieux de pratique et les instances scientifiques. L'approche de l'équipe de CooPère-Rosemont, composée d'hommes et de pères experts, est venue teinter le projet. Il faut souligner ici l'engagement des animateurs du programme, qui travaillent en soirée et le samedi matin, pour rejoindre plus de pères. Leur investissement, ainsi que le soutien de leurs équipes, sont essentiels. L'apport d'une co-animation institutionnel-communautaire, mais surtout, une co-animation homme-femme font partie des ingrédients du succès.

Parmi les éléments positifs de SuPÈREnova et du programme Vestiaire des pères, il faut noter le souci de porter un regard critique sur les actions posées en assurant un suivi de l'implantation et la mesure des effets du projet. Des outils de suivi de l'intervention, construits en collaboration avec les intervenants associés aux projets, sont déjà utilisés par les animateurs de VdP. Les chercheurs travaillent actuellement à l'élaboration d'un protocole de recherche plus formel qui devra être soumis à un organisme subventionnaire reconnu.

L'expérience a mis en évidence le manque d'outils et de repères pour comprendre la spécificité des comportements paternels en contexte de vulnérabilité, le style

PROTECTION DE LA JEUNESSE

d'apprentissage des hommes et leurs modes de recours à l'aide. Pour poursuivre les efforts déjà amorcés, un document synthétique à l'intention des intervenants et des cliniciens qui travaillent auprès des pères est en cours de préparation. Il sera diffusé largement aux intervenants, aux professionnels ainsi qu'aux partenaires qui travaillent auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

En dépit de l'originalité du projet et des succès remportés, certains défis restent à relever. Il faut notamment poursuivre les efforts afin de rejoindre plus de pères d'enfants suivis en protection de la jeunesse. Pour ce faire, il faudra y mettre du temps, de l'énergie, de la détermination et de la créativité.

Un deuxième défi consiste à assurer la pérennité du projet, compte tenu du contexte de restructuration et de coupures budgétaires actuelles. Un des enjeux auquel

il faudra s'intéresser est le déploiement de cette initiative dans d'autres points de service de la Direction du Programme Jeunesse, en partenariat avec d'autres organismes communautaires qui souhaitent s'adresser aux pères les plus en difficulté. Cet article se veut aussi, un moyen de diffuser ce type d'initiatives afin d'encourager d'autres équipes du réseau des CIUSSS à faire davantage de place aux pères dans l'intervention.

Au-delà de ces enjeux, et à force de détermination, cette collaboration entre la recherche et l'intervention, entre le milieu institutionnel et le milieu communautaire aura su donner naissance à un projet novateur proposant une façon différente de travailler ensemble. Les premières retombées du projet permettent d'ailleurs de penser que cette approche est à l'origine de belles réussites auprès des pères et des familles qui y ont participé et cela constitue, à la fois, la plus belle des récompenses et la meilleure motivation à poursuivre.



PROTECTION DE LA JEUNESSE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALLARD, Francine et Lise BINET. *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leur jeune enfant? Étude exploratoire qualitative*. Québec : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, 2002, 110 p.
- ALLEN Sarah. et Kerry DALY. *The Effects of Father Involvement: An Updated Research Summary of the Evidence*, Father Involvement Initiative, Ontario Network, 2007, 58 p.
- ANDERSON, Elaine A., Julie K. KOHLER et Bethany L. LETIECQ. « Low income fathers and "responsible fatherhood" programs: A qualitative investigation of participants », *Family Relations*, vol.51, 2002, 148-155.
- ARAMA, Dominique. *Promotion du rôle des pères : inventaire des ressources et projets d'intervention spécifiques à la paternité au Québec*, Rapport de recherche (écologie humaine et sociale), Direction de la promotion de la santé et du bien-être, MSSS, 1997, 45 p.
- BELLAMY, Jennifer L. « A national study of male involvement among families in contact with the child welfare system », *Child Maltreatment*, vol. 14, no 3, 2009, p. 255-262.
- BOLTÉ, Christine, Annie DEVAULT, Michèle ST-DENIS, Judith GAUDET. Sur le terrain des pères. Projets de soutien et de valorisation de la paternité, Montréal, GRAVE/ARDEC, UQAM, 2002, 146 p.
- BROWN, L., M. CALLAHAN, S. STREGA, C. WALMSLEY et L. DOMINELLI. « Manufacturing ghost fathers: The paradox of father presence and absence in child welfare », *Child et Family Social Work*, vol.14, no 1, 2009, p. 25-34.
- BROWN, L., S. STREGA, M. CALLAHAN, L. DOMINELLI et C. WALMSLEY. Les pères et les services d'aide à l'enfance, *Les enfants du Canada*, vol. 15, no 3, 2009, p. 30-34.
- BURGESS, Adrienne. *The costs and benefits of active fatherhood*, [En ligne] <http://fatherhood.com>, 2007
- CASSIDY, Jude et Robert S. MARVIN. Attachment organisation in preschool children: Coding guidelines. (4th. ed.). Unpublished manuscript, Mac Arthur Working Group on Attachment, Seattle, WA, 1992.
- COAKLEY, Tanya M. « Examining African American fathers' involvement in permanency planning: An effort to reduce racial disproportionality in the child welfare system », *Children and Youth Services Review*, vol.30, no 4, 2008, p. 407-417.
- COLEY, Rebekah Levine. « (In)visible men: emerging research on low-income, unmarried, and minority fathers », *American Psychologists*, vol. 56, no 9, 2001, p. 743-753.
- CYR, Chantal., Leonor LOPEZ et Daniel PAQUETTE. *Évaluation de l'efficacité de la Clinique externe du Centre d'expertise pour les tout-petits et leurs parents (CECE) du Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire : l'attachement parent-enfant dans un contexte de maltraitance parentale*, Rapport de recherche, 2012, 171 p.
- DEKLYEN, Michelle et Mark T. GREENBERG. « Attachment and psychopathology in childhood », In Jude CASSIDY et Phillip R. SHAVER, dir. *Handbook of Attachment: Theory, Research, and Clinical Applications* (2nd. ed.), New-York, Guilford Press, 2008, p. 637-665.
- DEVAULT, Annie, Marie-Pierre MILCENT, Francine OUELLET, Isabelle LAURIN, M. JAURON et Carl LACHARITÉ. Life Stories of Young Fathers in Contexts of Vulnerability, *Fathering. A Journal of theory, research, and practise about men as fathers*, vol.6, no 3, 2008, p. 226-248.
- DUBEAU, Diane, Francine DE MONTIGNY, Annie DEVAULT, Carl LACHARITÉ, Normand BRODEUR, Christine PARENT, Marie-Christine SAINT-JACQUES, Gilles TREMBLAY, Geneviève TURCOTTE, T. BESNARD, Daniel PAQUETTE, Guadalupe PUENTES-NEUMAN, B. ROY. *Soutenir les pères en contexte de vulnérabilités et leurs enfants : des services au rendez-vous, adéquats et efficaces*, Rapport de recherche, Programme Actions concertées, Québec, Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et Fonds de recherche société et la culture (FRQSC), 2013, 56 p.
- DUBEAU, Diane., Raymond VILLENEUVE et Sylviane THIBAUT. *Être présent sur la route des pères engagés. Recension québécoise 2009-2010 des modalités de soutien pour les pères*. Montréal : Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP), 2011,63 p.
- DULAC, Germain. « Les stéréotypes sociaux sur les rôles et l'implication des pères dans les services à la famille », *Défi-jeunesse*, vol7, no 2, 2001A, p. 26-32.
- DULAC, Germain. *Les demandes d'aide des hommes*. Montréal, Centre d'études appliquées sur la famille, Université McGill, 1997, 39 p.
- DUBOWITZ, Howard, M., M. BLACK, M. A. KERR, R. H. STARR Jr. et D. HARRINGTON. « Fathers and child neglect », *Archives of Pediatrics et Adolescent Medicine*, vol. 154, no 2, 2000, 135-141.
- DUMONT, Caroline et Daniel PAQUETTE. « What about the child's tie to the father? A new insight into fathering, father-child attachment, children's socio-emotional development and the activation relationship theory », *Early Child Development and Care*, vol. 183, no 3-4, 2013, p. 430-446.
- FERLAND Luc et Muriel MÉNARD. *Les sessions d'entraide « Cœur de pères »*, Guide d'animation, Cible Famille Brandon, St-Gabriel, 1997, 160 p.
- FITZPATRICK, Tom. *Linking fathers : Child welfare sector analysis*, Saint-Paul, Minnesota., Minnesota Fathers and Families Network, 2011, 24 p.
- FORGET, Gilles., Annie DEVAULT et Dominic BIZOT. « Des pratiques exemplaires pour soutenir l'engagement paternel », dans Diane DUBEAU, Annie DEVAULT et Gilles FORGET, dir. *La paternité au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 221-236.
- GAUMON, Sébastien et Daniel PAQUETTE. « The father-child activation relationship and internalising disorders at preschool age », *Early Child Development and Care*, vol. 183, no 3-4, 2013, p. 447-463.
- GAUMON, Sébastien. et al.(soumis). Anxiety and Attachment to the Mother in Preschoolers Receiving Psychiatric Care: The Father-Child Activation Relationship as a Protective Factor.
- GORDON, Derrick M., A. OLIVEROS, S. W. HAWES, D.K. IWAMOTO, B.S. RAYFORD. « Engaging fathers in child protection services: A review of factors and strategies across ecological systems » *Children and Youth Services Review*, vol. 34, no 8, 2012, p. 1399-1417
- GORDON, Derrick M., B. HUNTER, L. WOODS, B. TINNEY, B. BOSTIC, S. MALONE et al. « Working to increase the attachment of low-income, non-custodial fathers: How did we get here and what do we know », *Fathering*, vol. 10, no 1, 2012, p.79-89.
- GREIF, Geoffrey, L., C. FINNEY, R. GREENE-JOYNER, S. MINOR et S. STITT. « Fathers who are court-mandated to attend parenting education groups at a child abuse prevention agency: Implications for family therapy », *Family Therapy*, vol. 34, no 1, 2007, p. 13-26.
- GREIF, Geoffrey, et Cynthia BAILEY. « Where are the fathers in social work literature? » *Journal of Contemporary Human Services*, vol.71, no 2, 1990, p. 88-92.
- LACHARITÉ, Carl. *La place des pères dans les interventions en protection de l'enfance*, Les conférences d'hiver, Montréal, Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants/ Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2008.
- LACHARITÉ, C. et Louise S. ÉTHIER. *Paternité et situations de négligence*. Actes du congrès international « In the best interests of child : cross cultural perspectives, Louvain, Belgique, 2003.
- LAMB, Michael E. *The role of the father in child development* (5th edition), Hoboken (NJ), John Wiley et Sons.
- LEE, Shawna J., Jennifer L. BELLAMY et Neil B. GUTERMAN « Fathers, physical child abuse, and neglect », *Child Maltreatment*, Vol. 14, no 3, 2009, p. 227-231
- LYONS-RUTH, Karlen, et Deborah JACOBVITZ. « Attachment disorganization: Genetic factors, parenting contexts, and developmental transformation from infancy to adulthood » in Jude CASSIDY et Phillip Shaver dir. *Handbook of attachment: Theory, research, and clinical applications* (2nd ed.), New York, NY, Guilford Press, 2008, p. 666-697.

PROTECTION DE LA JEUNESSE

- MALM, Karin E., et Erica H. ZIELEWSKI. « Nonresident father support and reunification outcomes for children in foster care », *Children and Youth Services Review*, vol. 31, no 9, (2009), p.1010-1018.
- MAYER, Micheline, Sarah DUFOUR, Chantal LAVIGNE, M. GERARD et Nico TROCMÉ. « Structure familiale, paternité et négligence », *Revue canadienne d'orientation et de psychoéducation*, vol 35, no 1, (2006), p. 155-176.
- NELSON, Timothy J. « Low-Income Fathers », *Annual Review of Sociology*, vol.30, (2004), p. 427-451.
- NICHD Early Child Care Research Network « The effects of infant child care on infant-mother attachment security : Results of the NICHD Study of Early Child Care », *Child Development*, vol. 68, no 5, (1997), p. 860-879.
- O'DONNELL, John M., W.E. JOHNSON, L.E. D'AUNNO et H.L. THORNTON. « Fathers in child welfare: Caseworkers' perspectives », *Child Welfare*, vol. 84, no 3, (2005), p. 387-414.
- PAQUETTE, Daniel. « Theorizing the Father-Child Relationship: Mechanisms and Developmental Outcomes », *Human Development*, vol. 47, no 4, (2004), p. 193-219.
- PAQUETTE, Daniel et Marc BIGRAS. « The risky situation: A procedure for assessing the father-child activation relationship », *Early Child Development and Care*, vol 180, no 1-2, (2010), p. 33-50.
- PAQUETTE, Daniel, Michel Martin EUGÈNE, Diane DUBEAU et Marie-Noëlle GAGNON. « Les pères ont-ils une influence spécifique sur le développement des enfants? », dans Diane DUBEAU, Annie DEVAULT et Gilles FORGET. *La paternité au XXIe siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.
- PAQUETTE, Daniel et Caroline DUMONT. « The father-child activation relationship, sex differences and attachment disorganization in toddlerhood », *Child Development Research*, vol. 2013, 9 p., [En ligne] <http://dx.doi.org/10.1155/2013/102860>
- PAQUETTE, Daniel, *et al.* (en préparation). Father-child activation relationship and externalizing behaviors in preschoolers receiving psychiatric care.
- POULIOT, Eve et Marie-Christine SAINT-JACQUES. « L'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse: un discours et une pratique qui s'opposent », *Enfances, familles et générations*, no 3, (2005), p. 146-162.
- PUNTES-NEUMAN, Guadalupe, Stéphane PAQUETTE et Alain BRETON. *Avec papa, c'est différent!*, Manuel d'intervention, Ateliers de stimulation précoce père-enfant, Université de Sherbrooke, Faculté d'éducation, 2005.
- ROSENBERG, Jeffrey and Bradford W. WILCOX. *The importance of fathers in the healthy development of children.*, Washington, DC: U.S. Department of Health and Human Services, Administration for Children and Families, 2006, 127 p., [En ligne] <http://childwelfare.gov>
- SCOURFIELD, Jonathan « The challenge of engaging fathers in the child protection process », *Critical Social Policy*, vol. 26, no 2(2006), p. 440-449 doi: <http://dx.doi.org/10.1177/0261018306062594>
- SHAPIRO, Allison F., et Judy KRYSIK. « Finding fathers in social work research and practice », *Journal of Social Work Values and Ethics*, vol.7, no 1, (2010).
- SMITHGALL, Cheryl, J. DECOURSEY, E., GITLOW, D. YANG, E. JARPE-RATNER, J. LANSING et R. GOERGE, R. *identifying, interviewing, and intervening: Fathers and the Illinois child welfare system, Report*, Chicago, ChapinHall at University of Chicago, (2009), 60 p. [En ligne] <http://chapinhall.org>
- TURCOTTE, Geneviève, Gilles FORGET, Diane DUBEAU, Francine OUELLET et Isabelle SANCHEZ. « Relais-Pères. Une pratique de proximité pour rejoindre et soutenir les pères en situation de vulnérabilité socio-économique », *Intervention*, vol 135, (2011), p. 84-96.
- TURCOTTE, Geneviève et Judith GAUDET. « Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances », dans Diane DUBEAU, Annie DEVAULT et Gilles FORGET dir. *La paternité au XXIe siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 39-70.
- VELAZQUEZ, Sonia, M. EDWARDS, S. VINCENT et J. REYNOLDS. « Engaging fathers with the child welfare system, phase I of a knowledge development project: What does it take? », *Protecting Children*, vol 24, no 2, (2009), p.5-22.
- WORLD HEALTH ORGANIZATION EUROPE. *Fatherhood and health outcomes in Europe*, Copenhagen, WHO Regional Office for Europe, 2007, 40 p.



MAISON OXYGÈNE...

UNE AUTRE FAÇON DE SOUTENIR LE LIEN PÈRE-ENFANT

Manuel Prats, DIRECTEUR DE MAISON OXYGÈNE MONTRÉAL
ET PRÉSIDENT DU RÉSEAU MAISONS OXYGÈNE

Une Maison Oxygène a pour mission de préserver, consolider ou favoriser la reprise du lien père-enfant en offrant un hébergement temporaire ainsi qu'un soutien communautaire et psychosocial. Notre action est portée par les convictions suivantes :

- La capacité des pères à prendre soin de leurs enfants
- L'importance des deux parents pour le développement de l'enfant
- Le tissu social comme outil privilégié de développement

UN PEU D'HISTOIRE: IL ÉTAIT UNE FOIS EN 1989...

Un père a débarqué au Carrefour Familial Hochelaga, avec ses deux enfants, un sous chaque bras. Il venait de perdre son logement et la maman des deux enfants venait d'entrer en hôpital psychiatrique. Ne sachant plus où aller et n'ayant pas de famille, il s'est donc tourné vers l'organisme en question. Les intervenantes se sont alors mises en quête de trouver une ressource pouvant accueillir ce monsieur avec ses bambins. Peine perdue, il n'existait aucune ressource. La perspective de devoir confier ses enfants à la Direction de la protection de la Jeunesse et que le papa aille en refuge le temps de trouver quelque chose était tout simplement impensable. Le local servant de halte-garderie fut donc réquisitionné, dès la fin de la

journée, pour permettre à la famille d'y passer la nuit. Dès le lendemain, les intervenantes du Carrefour se sont mises à la recherche, à même leur maigre budget, d'un petit logement pour cette famille. Déjà sensible aux réalités masculines de l'époque, l'équipe du Carrefour Familial Hochelaga a confié à leur intervenant masculin Claude Hardy – il convient de mentionner ici le côté novateur pour l'époque d'avoir un intervenant masculin dans l'équipe – la responsabilité de soutenir ce papa dans ses démarches. Le concept de Maison Oxygène était né.

AU FIL DU TEMPS... ET DES BATAILLES

La première organisation à reconnaître la pertinence de cette ressource pour les pères et leurs enfants fut Centraide Montréal qui, rapidement, a débloqué un petit budget pour aider la toute jeune Maison Oxygène. La fidélité de Centraide ne s'est pas démentie depuis ce temps.

Toutefois, ce n'est qu'en 2002 que Maison Oxygène Montréal sera finalement reconnue au niveau des services sociaux et de santé par le biais d'un financement récurrent par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). D'autres financements en provenance du fédéral viendront également soutenir le projet. Cet apport financier, bien qu'essentiel, ne nous permet toujours pas d'offrir tous les services que nous souhaitons proposer, mais tout comme aux débuts de

MAISON OXYGÈNE

Maison Oxygène, nous nous plaisons à dire : « *n'attendons pas d'avoir les moyens, faisons-le!* »

Sur le terrain, Maison Oxygène Montréal a grandi au fil du temps : d'un local de halte-garderie, nous sommes passés à un logement 4 ½, puis à un 5 ½, puis un 8 ½ pour finalement, en 2013, faire l'acquisition d'une maison à deux coins de rue du Carrefour Familial Hochelaga, où nous avons pu plus que doubler notre capacité d'accueil et nos effectifs. À cela, s'ajoute un partenariat avec l'Office Municipal d'Habitation de Montréal pour des logements supervisés.

UN RÉSEAU «MAISONS OXYGÈNE»



Pour que chaque père au Québec sache qu'il y a quelque part dans sa région un endroit pour l'héberger et le soutenir lui et ses enfants lorsqu'il en aura besoin

Afin de pallier au manque de ressources pour les pères en situation de vulnérabilité accompagnés de leurs enfants, un réseau de Maisons Oxygène a été créé en 2013, avec, pour simple ambition que chaque région du Québec ait au moins une Maison Oxygène pour héberger et soutenir les pères en difficulté et leurs enfants. Maison Oxygène Montréal fournit aux membres du Réseau tous les outils qu'elle a créés au fil des années.

Au début 2016, sept Maisons Oxygène sont en activité dans 5 régions du Québec :

- Montréal : 3 sites
- Baie-Comeau (Côte-Nord)
- Ville-Marie (Abitibi-Témiscamingue)
- Sherbrooke (Estrie)
- Chibougamau (Nord du Québec)

Cela représente près de 120 lits disponibles pour cette clientèle. Quatre autres Maisons Oxygène devraient voir le jour prochainement :

- À St-Jean-sur-Richelieu (Montérégie)
- À Joliette (Lanaudière), où une Maison était déjà en activité mais a dû fermer provisoirement, faute de financement
- À Québec (Capitale-Nationale)
- À Sept-Îles (Côte-Nord)

PRINCIPAUX OBJECTIFS

Favoriser les contacts père-enfants

La littérature a largement démontré les avantages, pour le développement des enfants, d'un lien fort avec leur père. Ce que les recherches récentes ont peut-être moins mis de l'avant, ce sont les effets tout aussi puissants sur la mobilisation du père dans sa fonction de parent, bien sûr, mais aussi de reconstruction sociale lorsqu'il peut maintenir ses liens avec les enfants ou les rétablir rapidement. C'est ce que nous constatons au quotidien.

Témoignage d'un père qui s'occupe seul de sa fille depuis qu'elle est bébé, alors qu'aucune entente légale de garde n'avait été statuée

Mon nom est Bruno (nom fictif), et je suis père d'un enfant de cinq ans et demi. J'ai été référé à la Maison Oxygène parce que je vivais des difficultés pour la garde de mon enfant dont je m'occupais seul depuis qu'elle avait dix mois. J'ai reçu aide et conseils dans mes démarches juridiques, un toit très accueillant ainsi qu'une écoute attentive. J'ai traversé une crise très grave quand je me suis fait «kidnapper» ma fille par sa mère, qui souffre de troubles mentaux. Ni la police ni la DPJ n'y pouvaient rien, vu que la sécurité physique de l'enfant n'était pas menacée!!!! Grâce à la présence de ma conseillère et du directeur de la Maison Oxygène, j'ai évité de commettre l'irréparable, pour ne pas en dire plus! La patience, l'expérience et le soutien journaliers et continuels des intervenantes et intervenants ainsi que la disponibilité du directeur de la Maison Oxygène m'ont permis de réussir une médiation familiale, suite à l'intervention de la DPJ, auprès du Centre de pédiatrie sociale centre-sud. La Maison Oxygène est un lieu sécuritaire, propre et bien équipé pour faciliter et renforcer la relation père-enfant. Malheureusement ce service, qui comble un vide social, est très méconnu. Je pense qu'il devrait y avoir une meilleure collaboration entre la Maison Oxygène, la DPJ et les services de police pour maintenir et renforcer les services de la Maison Oxygène car c'est un service unique et essentiel pour les pères. Merci.

MAISON OXYGÈNE

Témoignage de Robert, père de deux enfants

Je m'appelle Robert (nom fictif), j'ai 50 ans. Suite à des événements hors de mon contrôle, je me suis retrouvé à la rue au printemps 2015. Je suis tout de suite allé au CLSC; on m'a renseigné sur l'existence d'une maison d'hébergement pour les papas, la Maison Oxygène. Ceux-ci m'ont hébergé et supporté moralement et techniquement du 17 mai au 1er novembre 2015. Au moment où le sol s'est ouvert sous mes pieds, ils m'ont accueilli, renseigné et aidé à me remettre en marche. Ayant une interdiction de communiquer avec la mère de mes enfants, une intervenante des centres jeunesse me servait d'intermédiaire pour, à la fois, prendre des nouvelles de mes enfants et également garder un lien précieux avec eux. Après des mois de tergiversations, j'ai pu enfin revoir Rosalie et Hugo et éventuellement, les accueillir dans mon nouvel appartement. Le premier soir où l'on a dormi côte à côte, j'étais littéralement rempli de joie. Grâce à la Maison Oxygène, mes proches et l'intervenante des centres jeunesse, j'ai pu conserver un lien, parfois mince, mais toujours aimant avec les deux petits êtres qui me servent de motivation à la quête d'équilibre.

Prévenir l'itinérance des pères

Trop souvent les hommes en situation de vulnérabilité ont tendance à s'isoler et parfois, plusieurs se retrouvent sans domicile fixe, notamment lorsqu'ils doivent quitter rapidement leur logement, suite à un conflit conjugal ou une éviction et qu'ils n'ont pas les ressources financières suffisantes. Ils vont alors squatter chez un ami quelque temps, ou retourner provisoirement chez leur mère, ou encore dormir dans leur auto, ou dans la roulotte d'un ami; c'est ce que nous appelons l'itinérance cachée. Lorsque ce sont des pères, le lien au quotidien avec les enfants se trouve fragilisé lorsqu'il n'est pas complètement rompu.

Prévenir la désaffiliation sociale, le décrochage, lorsque tu perds tout: tes enfants, ta dignité, ton réseau, ton travail et que tu ne vois pas la sortie.

On ne se le cachera pas, c'est encore difficile pour bien des hommes d'aller chercher de l'aide. On préfère demeurer stoïque, dire que ça va aller et qu'on va se débrouiller tout seul, même si cela ne va plus du

tout. Et puis, quand on se résigne à aller demander de l'aide, on se rend compte qu'il n'y a pas tant de ressources que ça, ou bien on a parfois l'impression que les intervenants du réseau sont aussi démunis que nous à nous aider.

Et lorsque ça ne va plus du tout dans le couple et que l'on doit quitter le logement, de gré ou de force, c'est alors une accumulation de pertes difficiles à endurer : perte du lien amoureux, du lien avec les enfants, du logement, des relations avec l'environnement, et très souvent, finalement, la perte du sens. Près de 75% des pères fréquentant Maison Oxygène sont dans un état dépressif ou sont carrément en dépression.

Prévenir les situations conjugales et familiales conflictuelles

De récentes études viennent confirmer ce que nous constatons depuis longtemps : la rupture conjugale marque très souvent un point de bascule dans le parcours des pères en difficulté. Il s'agit d'un moment clef pour intervenir auprès des hommes et des pères.

Lorsque nous le pouvons, nous intervenons en amont ou le plus rapidement possible. Il n'est donc pas rare que nous accueillions des pères encore en couple mais ayant besoin d'un lieu permettant d'accueillir ses enfants et de faire le point sur sa relation conjugale.

Répondre aux besoins de base

Toutes nos actions visent à répondre aux besoins suivants exprimés constamment par les pères :

- **Avoir un toit pour soi et pour pouvoir recevoir ses enfants, manger à sa faim :**

Dans de nombreuses situations de rupture conflictuelle, les pères doivent entreprendre des démarches légales afin de reprendre contact avec leur enfant et une des conditions de base qui leur est imposée est d'avoir un lieu pour les accueillir. Pour ceux qui sont avec leur enfant, le défi est de trouver un lieu stable. Bon nombre de pères n'ont plus rien à leur arrivée à Maison Oxygène. Dans bien des cas, ils n'ont pas de revenu, plus aucun papier, ni de vêtements autres que ce qu'ils ont sur eux.

MAISON OXYGÈNE

- **Briser l'isolement et socialiser :**

C'est à travers diverses activités familiales et le soutien de l'équipe qu'ils vont, avec leur enfant, reconstruire ou réaffirmer leur identité sociale.

- **Redonner du sens et regarder vers demain :**

Aider les pères à reprendre pied et envisager un futur avec leur enfant.

- **Être validé dans ses compétences parentales et habiter sa fonction de père :**

Derrière la colère parfois exprimée se cache une grande tristesse ainsi que la honte pour plusieurs pères qui ont perdu contact avec leur enfant, pour toutes sortes de raisons et pour des périodes plus ou moins longues. Un sentiment de ne pas être à la hauteur les habite.

LE PROJET CLINIQUE ET COMMUNAUTAIRE DE MAISON OXYGÈNE

Les valeurs

Les valeurs portées par la Maison Oxygène sont les suivantes :

La capacité des pères à prendre soin de leurs enfants

Dès son arrivée, le papa est considéré comme compétent à prendre soin de ses enfants, sauf constat ou indication contraire, et nous évitons de nous immiscer dans l'exercice de ses responsabilités. Bien sûr, nous demeurons vigilants afin d'assurer la sécurité et n'hésiterons pas à faire du modeling au besoin.

L'importance des deux parents pour le développement de l'enfant

Nous intervenons dans une perspective de coparentalité. Ainsi, les mamans sont invitées, lorsque cela est pertinent, à venir visiter la Maison Oxygène. Elles peuvent également venir passer un moment avec les enfants et le père, notamment lors des anniversaires de leur enfant.

Afin de vivre cette valeur au quotidien, notre équipe est composée de femmes et d'hommes.

Nous encourageons constamment les pères à maintenir le lien de coparentalité, à le recréer, ou à tout le moins, ne pas l'envenimer.

Le tissu social comme outil privilégié de développement

Nous organisons régulièrement des activités sociales et familiales à l'interne, comme un souper collectif mensuel, des cuisines collectives, la fête de Noël.

Nous encourageons également fortement les familles à participer aux activités organisées par le Carrefour Familial Hochelaga, qui propose tout au long de l'année des activités de loisirs, d'éducation et de bénévolat.

Nous croyons fermement dans la puissance de cet outil pour permettre aux pères de raccrocher socialement et recréer un réseau social soutenant. Une des meilleures preuves pour nous est de voir le nombre de pères qui maintiennent des liens avec nous plusieurs années après leur séjour : certains font du bénévolat, un autre a été engagé pour travailler à Maison Oxygène, d'autres reviennent régulièrement donner le bonjour ou participer aux activités.

L'approche

Toutes nos actions sont teintées d'une approche qui prend en compte les caractéristiques de genre : garder le contrôle, être dans l'action et le concret et nommer les choses telles qu'elles sont. De même nous travaillons selon une approche d'empowerment.

- **Responsabilisation**

Nous laissons aux pères la pleine responsabilité de leurs actions et la prise en charge de leur plan de séjour.

- Dès leur entrée, les pères doivent s'inscrire dans un plan de séjour établi avec eux, à partir de leurs objectifs et signent un contrat d'engagement à cet effet. Ils sont par la suite rencontrés minimalement une fois par semaine afin de faire le suivi de leurs démarches. La poursuite de leur séjour est conditionnée par leur mobilisation en lien avec leurs objectifs. L'équipe les soutient, les réfère pour des services plus spécialisés, lorsque requis et les accompagne si nécessaire.

- Les pères assurent la gestion de leur quotidien, comme s'ils étaient en logement autonome : ils

MAISON OXYGÈNE

doivent contribuer financièrement aux frais de séjour (25% de leur revenu, avec un maximum de 250\$/mois); ils doivent s'organiser pour avoir suffisamment de nourriture dans leur réfrigérateur et faire à manger pour eux et leurs enfants; pour cela chaque famille a son réfrigérateur. Bien sûr, nous les soutenons en leur permettant de bénéficier de paniers de dépannage alimentaire, carte alimentaire, et nous payons les aliments pour la cuisine collective.

- De même, une liste de tâches hebdomadaires est établie et chaque père y participe à tour de rôle.
- Les pères demeurent en tout temps responsables de la sécurité et du développement de leur enfant.



Réponse rapide

La littérature sur le sujet a largement démontré l'importance d'offrir une réponse rapide aux hommes en détresse. Le principe est le suivant : tendre la main. Nous nous efforçons de pouvoir répondre immédiatement au téléphone, 365 jours par année, et ce, dès 8 heures le matin jusqu'à 21 heures. À cette fin, un intervenant a toujours le téléphone cellulaire avec lui. De la même façon, l'entrevue avec le père est réalisée dans un délai maximal de 48 heures (moyenne actuelle 18 heures) et l'intégration à la ressource se fait dès que possible, dépendant des disponibilités et du délai pour examen et vérifications d'admissibilité.

Du concret

Sans faire abstraction de l'histoire vécue par le père - celle-ci nous permettant de mieux comprendre les enjeux et conflits et orienter nos interventions - nous

mettons plutôt l'accent sur la mise en mouvement, l'action, à partir des objectifs fixés par et avec le père lui-même ou modifiés en cours de séjour.

Ainsi, si nous constatons qu'un résident a des symptômes évidents de dépression, il est possible que nous exigions de lui qu'il aille voir un médecin, la poursuite de son séjour pouvant être conditionnée par l'actualisation de cette démarche.

DES RÈGLES ET DES OUTILS DE TRAVAIL

Depuis 25 ans, Maison Oxygène a développé des outils de travail pour mieux encadrer ses pratiques.

- Nous avons un code de vie que tous les résidents doivent signer et respecter;
- Nous avons un cahier de l'intervenant qui balise la pratique et contient tous les outils et formulaires requis;
- Nous avons des critères et une procédure d'admissibilité ainsi que des paramètres d'exclusion afin de nous aider à maintenir un climat sain et sécuritaire dans la ressource.

TROIS AXES D'INTERVENTION

L'intervention à la maison Oxygène se fait selon les trois axes suivants :

1. **Un soutien matériel** qui comprend un toit, une aide alimentaire, une aide aux coûts de transport au déménagement et à l'ameublement.
2. **Un soutien individualisé :**

Le plan de séjour est articulé autour des trois objectifs suivants :

- D'abord, reprendre son souffle
- Ensuite, clarifier ses désirs et ses intentions (conjugal et parental)
- Enin, définir des objectifs de séjour.

On pense notamment à des activités qui mettent le père en action : recherche d'un logement, reprise de contact

MAISON OXYGÈNE

avec ses enfants ou consolidation de ce lien, prise de responsabilités parentales (inscription à l'école, soins de base, etc.), mise à jour de sa situation sociale et administrative (impôts, dettes, amendes, papiers d'identité, etc.), prise en charge de sa santé, recherche d'un emploi ou retour aux études.

3. L'utilisation des ressources communautaires et du réseau

Nous croyons fermement dans l'importance d'un réseau social comme outil de réancrage. Ainsi, nous avons à cœur de favoriser l'utilisation maximale de l'ensemble du filet sociocommunautaire, quand celui-ci est accessible. Nous encourageons régulièrement les familles à participer aux activités du Carrefour Familial ou d'autres organismes communautaires. De même, nous avons choisi de ne pas mettre d'or-



dinateur à leur disposition afin de les encourager à utiliser ceux mis à la disposition du public par un organisme voisin.

PARTENARIAT ET COLLABORATION

Nous collaborons étroitement avec toutes les ressources susceptibles de venir en aide aux familles hébergées. Les plus utilisées sont celles qui interviennent au niveau de la séparation, telles que *Pères Séparés inc.*, mais nous collaborons également avec les ressources en logement, en droit, en réinsertion professionnelle, en violence conjugale, etc.

Nous sommes presque quotidiennement en lien avec les intervenants du système de protection de la jeunesse, car une proportion importante des familles que nous hébergeons nous est référée directement par la DPJ, ou bien celle-ci est déjà présente (voir fiche technique ci-dessous). Nous apprécions particulièrement l'ouverture des intervenants à Montréal et nos liens de collaboration sont généralement constructifs. Ainsi il est fréquent que des intervenantes ou des éducatrices de la DPJ rencontrent les familles à Maison Oxygène; il n'est pas rare non plus que des visites des enfants soient permises parce qu'elles se déroulent chez nous. Toutefois nous constatons que nos perceptions diffèrent parfois, notamment sur l'évolution des situations. Étant dans le quotidien de ces familles durant plusieurs mois, nous sommes à même de constater les changements, tant des enfants que du père dans ses fonctions parentales. Nous sommes bien conscients des missions et

des balises qui encadrent et orientent les interventions de chacune de nos organisations et nous sommes aussi soucieux du respect des règles de confidentialité. Mais, nous sommes convaincus qu'un meilleur arrimage et une plus grande communication entre nos organisations permettront d'aller plus loin avec les familles. Nous aimerions beaucoup pouvoir répondre aux demandes de la DPJ pour de l'hébergement en urgence, mais malheureusement, notre financement actuel ne nous le permet pas. Cela reste cependant pour nous un objectif, car nous recevons une dizaine de demandes pour des situations d'urgence par an.

Si les réalités paternelles et l'importance des pères pour le développement des enfants apparaissent de mieux en mieux intégrées au niveau des services de protection de la jeunesse de Montréal, selon nos expériences, hélas trop fréquentes, il semble que ce ne soit pas le cas en région. Ainsi les chances, pour un père hébergé à Maison Oxygène, de pouvoir maintenir ou reprendre contact avec ses enfants au cours de son séjour à Maison Oxygène sont 3 fois moins grandes s'il provient de la région de Lanaudière, Laurentides ou de la Rive Sud, selon notre expérience. Nous devons déployer des efforts incroyables avec le père, avec souvent l'impression de partialité de la part des intervenants des centres jeunesse. C'est pourquoi nous espérons pouvoir encore développer de meilleurs liens avec les centres jeunesse en région.

MAISON OXYGÈNE

Nous avons tissé des liens avec le CIUSSS, mais il faut bien reconnaître que malheureusement, l'organisation des services ne répond pas à nos besoins à cause des modalités et délais d'accès. Les familles hébergées n'étant chez nous en moyenne que trois mois, les délais de prise en charge par le réseau viennent rendre inaccessibles leurs services. Des efforts sont entrepris pour diminuer ces contraintes, mais il y a encore beaucoup de travail à faire en ce sens.

Témoignage de Pierre (nom fictif), 30 ans, 3 enfants de 6, 4 ans et 14 mois.

Pierre est résident de Maison Oxygène depuis juillet 2015. C'est la DPJ qui l'a interpellé un mois après qu'il eut quitté le domicile familial. La maman n'étant pas en mesure de prendre soin des enfants, la direction de la protection de la jeunesse a demandé à Pierre s'il était prêt à s'occuper de ses enfants, pour cela il devait être dans une ressource supervisée. C'est ainsi qu'il est arrivé à Maison Oxygène avec ses trois jeunes enfants.

Moi, je travaillais tout le temps avant, j'arrivais tard et je partais tôt, alors c'est la mère qui s'occupait des enfants surtout. Puis moi, mon père je ne le voyais pas beaucoup, mais je savais qu'il m'aimait parce qu'il m'achetait ce que je voulais, ça fait qu'aujourd'hui, je suis porté à faire la même chose avec mes enfants. J'aime beaucoup mes enfants, mais je ne sais pas comment faire dans la relation; à la DPJ, ils disent «le lien affectif». Pourtant le reste, ça va bien : la routine, l'alimentation, tout ça...mais eux, on dirait qu'ils le voient pas. On dirait qu'ils ont pas confiance en moi; ils poussent trop.

Maison Oxygène m'aide beaucoup: j'ai pris de l'expérience dans la vie. D'être avec d'autres pères et voir leur expérience, ça m'aide à socialiser et avoir plus confiance. Aussi je suis moins gêné et je communique mieux. J'ai surtout compris que c'est pas facile d'avoir plusieurs enfants comme ça et je comprends que les mères peuvent être fatiguées. Les intervenants m'encouragent à continuer et ne pas laisser tomber; mais ils savent aussi me confronter.

Fiche technique de Maison Oxygène Montréal

Actuellement, Maison Oxygène Montréal se compose de deux sites d'hébergement pouvant accueillir en tout 12 familles. Ces sites sont dits de première étape, pour des séjours avoisinant trois mois. De plus, six logements supervisés, appelés Maison Oxygène Second Souffle, accueillent autant de familles pour leur permettre de consolider ce qu'ils ont travaillé en première étape. La durée de séjour peut aller jusqu'à un an et demi.

- Capacité totale d'accueil : 18 familles.
- Maison Oxygène Montréal accueille en moyenne 55 familles annuellement.
- Une équipe mixte d'intervenants et intervenantes.
- Une approche adaptée à la clientèle masculine et qui mise sur le tissu social.
- Des valeurs de coparentalité et d'ouverture.
- De 30 à 40% des pères hébergés ont une garde exclusive.
- De 30 à 40 % ont une garde partagée ou à l'amiable.
- Les autres ont des droits d'accès ou sont en démarche pour les obtenir.
- Moyenne d'âge des pères : 37 ans.
- 80% ont vécu une séparation dans les 6 derniers mois.
- Près de 15% des références proviennent de Centre de crise, de CSSS ou de la police.
- Entre 15 et 20% des familles sont référées par les services de protection de la jeunesse.
- Entre 30 et 40 % des familles ont un suivi par la DPJ.

MAISON OXYGÈNE

LES EFFETS DU SÉJOUR À LA MAISON OXYGÈNE : CE QUE LES PÈRES EN DISENT

En conclusion, les tableaux suivants présentent ce qui ressort le plus souvent de l'évaluation que les pères font de leur séjour :

Principal effet du séjour:

- Redonné espoir
- Un répit, reprendre mon souffle
- Redonné confiance
- Voir mes enfants
- Voir plus clair

Ce qui les a le plus aidés:

- L'accueil
- L'écoute et le support des intervenants
- L'encadrement (règles et le suivi par l'équipe)
- L'aide pour revoir les enfants
- Avoir un endroit pour se poser

N'hésitez pas à nous appeler ou venir nous visiter!!

Liens et coordonnées

Maison Oxygène Montréal :
Téléphone : 514-655-6625
oxygene@maisonoxygene.com
www.maisonoxygene.com

Réseau Maisons Oxygène :
Téléphone : 514-919-0163
info@reseaumaisonoxygene.com
www.reseaumaisonoxygene.com

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA PATERNITÉ DU 13 AU 19 JUIN 2016



Regroupement
POUR LA Valorisation
DE LA Paternité

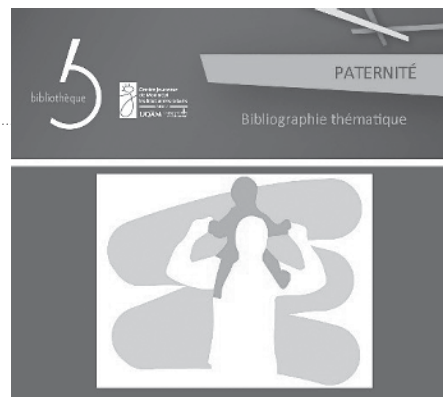
• REGROUPEMENT POUR LA VALORISATION DE LA PATERNITÉ :

<http://rvpaternite.org/>

POUR EN SAVOIR PLUS...

• BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE SUR LA PATERNITÉ

http://10.112.64.28/documents_electroniques/biblio_paternite.pdf



• OBSERVATOIRE SUR LA MALTRAITANCE

Coup d'œil sur la paternité et l'intervention :

Faire place aux pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : enjeux, défis et pistes d'action

http://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Coup_d'oeil_sur_paternite%20et%20intervention.aspx

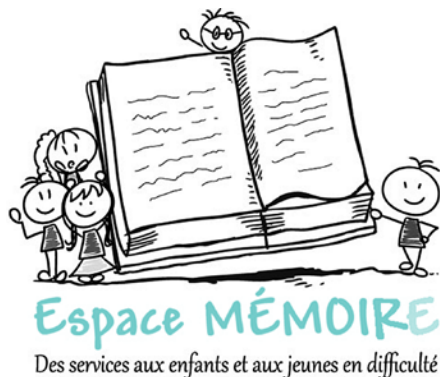


• RELAIS-PÈRES GUIDE DE PRATIQUE : UNE APPROCHE NOVATRICE DE PROXIMITÉ POUR REJOINDRE LES PÈRES EN CONTEXTE DE VULNÉRABILITÉ

<http://www.cjm-iu.qc.ca/pdf/biblio/GuideRelaisPeres.pdf>



RUBRIQUE ESPACE MÉMOIRE



L'ÉVOLUTION DES DROITS DE L'ENFANT

Micheline Mayer et Pierre Keable (avec la collaboration de Louise Baillargeon, Guy Drudi, Diane Jodoin, Josée Laurendeau, Carole Lemay et Christiane Motard),

ASSOCIATION DU PERSONNEL RETRAITÉ DU CJM (APRCJM)

Le traitement juridique de la situation des enfants reflète les valeurs dominantes de la société à un temps donné. Les changements apportés aux lois s'adressant à la famille et à l'enfance s'inscrivent généralement à l'intérieur de nouveaux courants de pensée. Ils résultent parfois d'une situation de crise qui met en lumière un besoin de modifier des lois ou des réglementations pour les ajuster à la réalité actuelle.

En même temps, ces changements légaux viennent modifier les façons de concevoir la famille, les parents et les enfants. Ceci influence la vie sociale, notamment la représentation de la famille et, par ricochet, la pratique au sein des services de soutien à l'enfance et à la jeunesse en difficulté.

Dès le début de la colonie, la vie sociale est régie par des éléments de code civil et de code criminel. Dans le présent document, nous traiterons des périodes qui suivent l'industrialisation et l'urbanisation dans la région de Montréal, soit de la seconde moitié du dix-neuvième siècle à aujourd'hui. De façon générale, dans le droit commun au Québec, la filiation et le droit familial s'y déclinent en trois temps : le régime établi par le Code civil du Bas-Canada (de 1866 à 1981) et les régimes établis par les Codes civils du Québec (1980; de 1981 à 1994; de 1994 à nos jours).

L'ÉVOLUTION DU STATUT DES PARENTS: DU DROIT ABSOLU À LA RESPONSABILITÉ DE FONCTION

À travers les époques, le statut de l'enfant a évolué avec celui de la famille et des parents. D'objet de droit, il est devenu progressivement sujet de droit. La famille d'avant 1980 se définit autour d'un couple marié et de ses enfants biologiques. Le père y est le détenteur de l'autorité familiale, à laquelle sont soumis la mère et les enfants. L'Église confère à celui-ci une puissance de droit divin. Son absence dans une famille est lourde de conséquences: cette famille est alors dépourvue de légitimité et privée du soutien de l'État.

En 1977, dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, l'Assemblée nationale remplace le concept de puissance paternelle par celui d'autorité parentale conjointe, assumée par les deux parents. Celui-ci est réaffirmé dans le Code civil de 1980. L'autorité parentale est définie, non pas comme un droit personnel, mais comme un droit de fonction auquel sont rattachées des obligations, dont garde, surveillance, éducation, devoir de nourrir et entretenir, et droit de correction (*l'exercice de celui-ci ne peut être délégué (D'Amours, 2007)*). La loi prévoit la possibilité d'une déchéance de l'autorité parentale si ces obligations ne sont pas remplies.

RUBRIQUE ESPACE MÉMOIRE

Cette notion d'autorité parentale est un des fondements de la famille d'aujourd'hui. Celle-ci est une entité multiforme. Elle peut être biparentale ou monoparentale, compter un ou plusieurs enfants, être hétérosexuelle ou homosexuelle. Elle est dite recomposée lorsque les membres du couple parental qui se forme y arrivent avec un ou des enfants d'unions antérieures ou qu'un nouveau conjoint, sans enfant, se joint à un parent et ses enfants (MSSS, 2013).

L'histoire démontre que cette évolution a permis de surmonter la stigmatisation des enfants illégitimes ou abandonnés.

LES ENFANTS LÉGITIMES ET ILLÉGITIMES N'ONT PAS LES MÊMES DROITS

Jusqu'au Code civil de 1980, un enfant est légitime seulement si son père et sa mère sont ses parents biologiques et sont mariés ensemble. L'enfant qui ne correspond pas à ces critères est déclaré illégitime et considéré comme un intrus qui, par son existence, attaque les intérêts patrimoniaux, dénonce les infidélités des époux et trahit les relations sexuelles hors mariage (Joyal et Provost, 2000). Pour acquérir un statut de légitimité, ses parents biologiques doivent se marier ou l'enfant doit être adopté par une famille.

Avant la *Loi du Bas-Canada* de 1801, l'enfant illégitime ne peut hériter par testament de ses parents ou de ses grands-parents. De plus, les grands-parents, de leur vivant, ne peuvent lui offrir de dons, pas même des aliments¹ (Joyal et Provost, 2000). Entre autre, les enfants illégitimes, nés d'un adultère ou d'un inceste, ne peuvent recevoir de leurs parents vivants des dons autres que des aliments, jusqu'en 1980 (Joyal, 2000). Finalement, le Code civil de 1980 reconnaît les mêmes droits à tous les enfants, quel que soit le contexte de leur naissance, et on définit officiellement le concept de l'autorité parentale.

Ainsi, la déclaration des droits de l'enfant, dans la *Loi sur la protection de la jeunesse* en 1977 et dans le Code civil en 1980 élimine la discrimination entre les enfants sur la base du statut marital de leurs parents (Joyal, 2000).

LE SORT DE L'ENFANT ABANDONNÉ

Avant 1970, le sort de l'enfant abandonné diffère selon qu'il est légitime ou illégitime. *La Loi de 1925*¹ ne permet pas l'adoption des enfants **légitimes** abandonnés qui ont encore leurs parents, en grande partie en raison des pressions de l'Église qui s'appuie sur une conception selon laquelle la puissance paternelle est de « droit divin et de droit nature! » (Côté, 2000 : 99). On ne peut donc adopter des enfants légitimes qui ont encore leurs parents, même si ceux-ci consentent à l'adoption. Cette restriction nuit au placement des enfants dans des familles qui sont volontaires pour s'investir à long terme auprès d'eux, mais qui craignent d'en être séparées à tout moment par la volonté du parent biologique.

L'enfant **illégitime** est souvent né d'une « fille-mère », qui accouche secrètement dans un hospice ou une crèche et le confie dès sa naissance, par incapacité de le prendre en charge ou pour éviter le déshonneur et la réprobation sociale. La plupart du temps, sa garde et son éducation sont assumées par une congrégation religieuse. À partir de 1921, les congrégations sont autorisées à le confier par contrat à un foyer nourricier ou à un orphelinat. Il peut aussi être adopté.

S'il est abandonné, un enfant **illégitime** peut passer de mains en mains sans que jamais cette circulation ne fasse l'objet d'une surveillance ou ne contrevienne à la loi. C'est seulement en 1970 que la loi québécoise permet l'adoption d'enfants mineurs, qu'ils soient illégitimes ou légitimes, quand les parents consentent à l'adoption ou quand aucun ascendant n'en assume le soin et qu'il est peu probable qu'un ascendant en prenne charge². La loi établit le principe suivant lequel l'adoption ne peut être prononcée que dans l'intérêt de l'enfant et seulement dans la mesure où il y a un abandon constaté ayant duré au moins un an. La distinction entre enfants **légitimes** et enfants **illégitimes** ne constitue plus un obstacle au placement à long terme des enfants abandonnés.

La recherche du meilleur intérêt de l'enfant ou du jeune doit dorénavant guider le pouvoir discrétionnaire des juges dans l'imposition des mesures juridiques à son endroit.

FINALEMENT, LE CODE CIVIL DE 1980 RECONNAÎT LES MÊMES DROITS À TOUS LES ENFANTS, QUEL QUE SOIT LE CONTEXTE DE LEUR NAISSANCE

RUBRIQUE ESPACE MÉMOIRE

DES SERVICES SIMILAIRES POUR TOUS LES ENFANTS ET LES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Au début de la colonie, le délinquant se distingue de l'enfant maltraité ou errant par la commission d'un crime et est traité de la même façon que le criminel adulte et dirigé vers les mêmes institutions carcérales. À partir de 1857, des prisons distinctes pour les jeunes de moins de 16 ans sont établies par la législation du Québec. En 1869 sont créées les **écoles d'industrie** et les **écoles de réforme**. Les premières s'adressent aux enfants maltraités ou errants, les secondes aux enfants jugés coupables de délits, afin de les « redresser ».

L'hébergement en **école d'industrie** vise en premier lieu l'enfant de la rue qui ne commet pas de délit: celui « *qui erre sans lieu de refuge, celui qui est orphelin et celui qui fréquente des « voleurs de profession », ceux, en fait, qui « nuisent à l'ordre social par leur présence dérangeante dans les rues* » (Desrosiers et Lemonde, 2000 : 446). En 1884, cette loi inclut les enfants qu'il faut interner pour les protéger de leurs parents à cause « *de la maladie continue, de la pauvreté, de l'ivrognerie ou des habitudes vicieuses* » de ces parents » (Desrosiers et Lemonde, 2000 : 446). En 1909, cette loi s'étend aux enfants qui « *en raison de la négligence, l'ivrognerie ou autres vices de ses parents, est élevé sans éducation, ou qui est exposé à mener une vie de paresse, de désordre ou de vagabondage, ou qui est habituellement battu ou traité cruellement par ses parents, ou tout enfant infirme qui est exposé à vagabonder ou à mourir de faim* » » (Desrosiers et Lemonde, 2000 : 447).

En plus de ces enfants victimes de mauvais traitements, l'**école d'industrie** permet aux parents de faire interner les enfants incontrôlables et indisciplinés. En 1912, la nouvelle version de la loi précise la liste des comportements couverts : « *abandonner le foyer familial, désobéir, se livrer habituellement à la paresse, être incontrôlable ou incorrigible, se servir habituellement d'un langage obscène ou indécent, se conduire d'une manière immorale* » (Desrosiers et Lemonde, 2000 : 447).

L'hébergement en **école de réforme** vise initialement le jeune de moins de 16 ans coupable d'une offense. Cette offense peut inclure une infraction à une disposition du Code criminel, à une loi fédérale ou provinciale, à un règlement ou à une « *ordonnance d'une*

municipalité entraînant la peine de l'amende ou de l'emprisonnement, ou qui, à raison de toute autre infraction, est passible de détention dans une école industrielle » (Desrosiers et Lemonde, 2000 : 447-448).

La *Loi fédérale sur les jeunes délinquants* (LJD) est instaurée en 1907. Les jeunes ont désormais droit à leurs propres tribunaux et à leurs institutions carcérales. Elle énonce que chaque jeune délinquant doit être traité, non comme un criminel, mais comme « *un enfant mal dirigé ayant besoin d'aide, d'encouragement et de secours* ». Le principe de proportionnalité de la peine est abandonné au profit d'une mesure souple, indéterminée et modulée selon le comportement du jeune. Ainsi le tribunal peut ordonner des périodes de détention d'un jeune jusqu'à l'âge maximal de 21 ans.

Il y a donc une confusion dans la définition des clientèles de ces deux types d'institutions. Les enfants visés par les **écoles d'industrie**, qu'ils soient victimes de mauvais traitements ou qu'ils affichent des comportements problématiques, peuvent aussi être considérés comme de jeunes délinquants.

Les écoles de protection de la jeunesse

À la suite de la Commission d'assurance-maladie du Québec (Commission Garneau, 1943) est créée, en 1950, la *Loi concernant les écoles de protection de la jeunesse*³. Ces écoles de protection de la jeunesse remplacent les écoles d'industrie et de réforme. Elles s'adressent à une clientèle âgée de 6 à 18 ans.

Cette loi introduit les notions de danger moral ou physique pour l'enfant, permettant ainsi de dépister les victimes dans leur milieu familial. Elle attribue aux écoles de protection de la jeunesse un mandat de réhabilitation. Les délinquants juvéniles y sont aussi référés et y côtoient les jeunes en besoin de protection. Les enfants et les jeunes visés doivent être placés pendant la période nécessaire à leur réhabilitation selon l'appréciation de leur situation par le tribunal.

En 1960, la *Loi concernant la protection de la jeunesse*⁴ reprend les mêmes définitions des situations d'enfants en besoin de protection utilisées par la loi sur les écoles d'industrie et précise que le tribunal doit se baser sur ce qu'il considère comme étant l'intérêt de l'enfant pour décider des mesures qui s'imposent. L'enfant devient « *sujet à protéger* », mais sans encore posséder de droits personnels reconnus légalement. Il appartient au juge

RUBRIQUE ESPACE MÉMOIRE

de déterminer le type d'institution à laquelle il sera référé. La distinction entre le statut de l'enfant victime, celui présentant des comportements problématiques et le délinquant demeure longtemps confuse.

DES ENFANTS ET DES JEUNES SUJETS DE DROIT

En 1977, la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) s'adresse également à tous les enfants de 0 à 18 ans dont la sécurité ou le développement est considéré comme compromis, qu'ils soient victimes de mauvais traitements, qu'ils démontrent des troubles de comportement sérieux ou qu'ils aient commis des délits⁵.

Cette loi crée le Directeur de la Protection de la Jeunesse (DPJ), une autorité non judiciaire, qui doit mettre en œuvre des mesures volontaires pour corriger les situations de compromission des enfants et recourir au Tribunal si la situation l'exige. Il décide aussi, conjointement avec une personne désignée par le Ministère de la Justice, des mesures en matière de délinquance, qu'elles soient judiciaires ou volontaires. On parlera de l'antériorité du social sur le judiciaire.

Cette loi reflète la volonté de reconnaître des droits personnels aux enfants et aux jeunes. Cette volonté s'est exprimée dans les années 1970 dans les mouvements de lutte pour les libertés civiles, dans les propositions du Rapport Batshaw (Ministère des affaires sociales, 1975)⁶ et dans la Charte des droits et libertés de la personne. Cette Loi entérine la décision de reconnaître les droits procéduraux des jeunes et de réduire le pouvoir discrétionnaire des juges centrés sur le critère de l'intérêt de l'enfant. Le critère décisionnel de l'intérêt de l'enfant est donc supplanté par celui du respect de ses droits (Desrosiers et Lemonde, 2000).

C'est ainsi depuis la promulgation de la LPJ que les enfants et les jeunes sont reconnus sujets de droit. Ils sont dûment représentés par un avocat lors des auditions à la chambre de la jeunesse. Dorénavant, les juges doivent tenir compte de leurs droits personnels dans le choix des mesures imposées. La prise en compte de l'intérêt de l'enfant demeure cependant un critère important de décision.

On assiste, depuis, à un renforcement progressif des mesures visant la protection des droits des enfants et des jeunes victimes de mauvais traitement tout en tenant compte de leur intérêt.

En 1984, les amendements de la LPJ stipulent la nécessité de respecter quatre principes, soit la recherche de l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits, la primauté de la responsabilité parentale, le maintien de l'enfant dans son milieu ainsi que la nécessité de la prévention. On y ajoute en 2007 une restriction sur les durées de placement de l'enfant et l'obligation d'élaborer pour celui-ci, dans un délai raisonnable en fonction de son âge, un projet de vie stable, en considérant en premier lieu son milieu familial.

À la suite des recommandations de la Commission Charbonneau, la loi concernant les jeunes contrevenants se centre, en 1984, sur l'objectif de la responsabilisation des jeunes à l'égard de leur délit, et de l'équilibre entre la protection de la société et la réponse à leurs besoins et le respect de leurs droits.

La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), adoptée en 2002 par le fédéral, apporte une insistance sur la protection du public sans nier la responsabilisation du jeune. Elle introduit la notion de proportionnalité de la peine au délit commis. Diverses modalités sont précisées dans l'application des mesures légales.

DES PROBLÈMES QUI PERDURENT

À travers l'histoire de l'évolution du statut et des droits des enfants et des jeunes, on peut constater que certains problèmes relevés continuent de poser des défis à l'intervention.

Ainsi, la prise en compte simultanée de l'intérêt du jeune et du respect de ses droits dans les décisions à son endroit pose parfois un paradoxe. Ce que le jeune revendique comme ses droits peut entrer en conflit évident avec ce qui apparaît comme son meilleur intérêt. Par contre, l'imposition de mesures qui apparaissent dans son meilleur intérêt ne peut ignorer certains de ses droits de façon arbitraire. Le choix des mesures dans ces situations conflictuelles peut s'avérer difficile.

De même, la distinction entre le jeune présentant des troubles de comportement et le jeune délinquant demeure toujours problématique. Les troubles du comportement peuvent constituer des délits qui s'apparentent à la délinquance même si ces comportements représentent l'expression de problèmes personnels,

RUBRIQUE ESPACE MÉMOIRE

d'un mal-être qui appellerait une démarche de protection. Les comportements délinquants peuvent aussi être interprétés comme manifestant des problèmes d'adaptation. Le choix de l'accent mis sur le délit ou sur les sources du délit peut parfois sembler arbitraire. Le problème est encore plus aigu dans les cas de comportements délictueux graves reliés à des problèmes de santé mentale.

Enfin, l'objectif de donner le meilleur service au meilleur moment dans les cas de protection et dans les cas de délinquance constitue un défi de taille. En

effet, on observe fréquemment qu'une intervention en amont aurait été nécessaire, au niveau de la famille, de l'école et du milieu pour que les enfants et les jeunes ne se retrouvent pas dans une situation exigeant des mesures en vertu de lois d'exception.

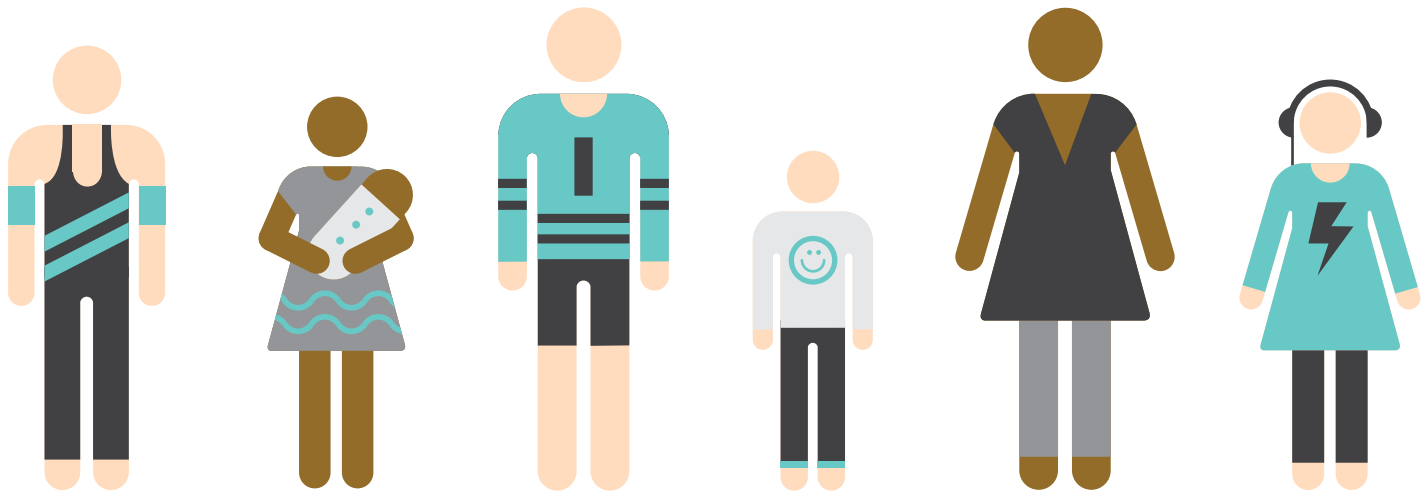
D'où l'importance de maintenir un filet social fort et solide, des mesures de promotion, de prévention et de soutien aux familles, au-delà des mesures d'intervention de deuxième ligne que sont les services de protection de la jeunesse et des lois en matière de délinquance juvénile.

NOTES

- 1 *Loi modifiant la Loi concernant l'adoption*, 15 Geo, V, 1925, c.75, dans Goubau, D. et O'Neill, C. (2000).
- 2 *Loi de l'adoption*, L.Q. 1969, c.64, art. 6 et 7
- 3 *Loi concernant les écoles de protection de la jeunesse*, S.Q. 1950, c.11, art. 15
- 4 *Loi concernant la protection de la jeunesse*, S.Q. 1959-1960, c.42
- 5 « Qu'il s'agisse d'enfants subissant des atteintes à leur sécurité ou leur développement ou de jeunes exprimant par des délits leur situation d'insécurité et de développement précaire, les problématiques [présentent] suffisamment de ressemblance pour qu'on choisisse d'investir socialement sur le jeune lui-même plutôt que sur l'expression de son malaise, celui-ci pouvant tantôt prendre l'allure d'une violence qui lui est faite, tantôt celle d'une violence qu'il fait aux autres. Dans les cas de délinquance, le législateur [fait] le pari que les intervenants, en articulant leur action à partir du jeune lui-même, de sa situation familiale et sociale, [obtiennent] davantage de résultats positifs qu'en se centrant sur le délit qui n'est qu'un symptôme – plus ou moins aigu selon qu'il s'agisse de délinquance occasionnelle ou structurée – du malaise qui affecte ce jeune. » (Rapport Charbonneau, in Desrosiers et Lemonde (2000).
- 6 Rapport du Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil, Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975
- 7 Charte des droits et libertés de la personne, L.Q. 1975, c.6, L.R.Q., c. C-12.
- 8 La Commission Charbonneau statue sur la nécessité de distinguer les cas de délinquance des cas de protection. En effet, les cas de protection concernent les enfants lésés dans leurs droits par leur situation familiale alors que les cas de délinquance reposent sur l'existence d'une action du jeune qui a commis des délits. Dans ce dernier cas, il apparaît nécessaire d'inclure, dans les objectifs d'intervention, « la responsabilisation du jeune et la protection de la société ». En conséquence, la *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse* et d'autres dispositions législatives est promulguée : elle élimine les cas de délinquance des cas visant la protection des enfants maltraités, mais conserve les cas de « troubles de comportement sérieux ». Comme les troubles de comportement sérieux s'apparentent en partie aux cas de délinquance (prostitution, toxicomanie, tendances suicidaires, comportements pré délinquants, impulsivité), la loi indique que l'intervention de protection ne doit se mettre en place que dans les situations où les parents sont incapables à corriger la situation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CÔTÉ, E. A. « La puissance paternelle, Rimouski, Imprimerie générale S. Vachon, 1926, p. 14 » cité dans Dominique GOUBAU, et Claire O'NEILL, *L'adoption, l'Église et l'État : Les origines tumultueuses d'une institution légale*, Les cahiers de droit, Vol. 38, numéro 4 1997, P 769-804.
- D'AMOURS, Oscar. « *Le droit de l'enfant: une œuvre inachevée, Perspective socio-judiciaire à partager* », Conférence internationale sur les enjeux éthiques et défis en pédiatrie contemporaine, Montréal, le 27 avril 2007, 2007.
- DESROSIERS, Julie et Lucie LEMONDE. « Les centres de réadaptation : protéger les uns et punir les autres (1869-) », *Revue juridique Thémis*, v. 34, no 435, 2000, p. 439-479.
- GOUBAU, Dominique et Claire O'NEILL. « L'adoption, l'Église et l'État : Les origines tumultueuses d'une institution légale », dans Renée JOYAL, dir. *Entre Surveillance et compassion : l'évolution de la protection de l'enfance au Québec, Des origines à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 97-122
- JOYAL, Renée et Mario PROVOST. « La Loi sur la protection de la jeunesse de 1977 : une maturation laborieuse, un texte porteur » dans Renée JOYAL, dir. *Entre Surveillance et compassion : l'évolution de la protection de l'enfance au Québec, Des origines à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 179-212.
- JOYAL, Renée, dir. *Entre Surveillance et compassion : l'évolution de la protection de l'enfance au Québec, Des origines à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000, 223 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES. *Rapport du Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil*. Québec, Ministère des Affaires sociales, 1975, 173 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de la réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ, dans le cadre de l'offre de service du Programme Jeunes en Difficultés*. Québec, Ministère de la santé et des services sociaux, 2013, 92 p.



Pour obtenir une information ou pour soumettre un article, veuillez vous adresser à :

COMITÉ DE LA REVUE DÉFI JEUNESSE

4675, rue Bélanger
Montréal (Québec) H1T 1C2

Code de courrier interne : 40

Téléphone : (514) 593-2118

Télécopieur : (514) 593-2113

Courrier électronique :
conseilmulti@cjm-iu.qc.ca

COMITÉ DE LA REVUE

Josette Laframboise,
Marie-Ève Langlais, Andrée Le Blanc,
Clémence Lucile Pentecote,
Mélania Poitras, Geneviève Turcotte

Rédactrice en chef
Geneviève Turcotte

Graphisme
Patrick Hay

Révision linguistique
Saadatou
Abdoulkarim et
Josette Laframboise

POLITIQUE ÉDITORIALE

Défi jeunesse est une revue professionnelle publiée par le conseil multidisciplinaire du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire à raison de trois numéros par année. La revue privilégie la publication d'articles portant sur les enjeux cliniques de la pratique auprès des enfants et des jeunes en difficulté et de leurs familles. Les objectifs visés par la publication sont les suivants : assurer la diffusion et la valorisation des connaissances issues tant de la recherche que de la pratique; faire connaître les pratiques prometteuses; permettre l'intégration des nouvelles orientations du CJM-IU; et faire valoir les expériences de partenariat. La revue publie des articles de fond (théorie, réflexions cliniques, analyses de pratique, résultats de recherches descriptives, épidémiologiques ou évaluatives et recensions d'écrits), des textes plus descriptifs portant sur des expériences professionnelles et diverses chroniques à contenu clinique.

CONDITIONS ET CRITÈRES DE PUBLICATION :

- Les opinions formulées dans les articles publiés par Défi jeunesse n'engagent que leurs auteurs.
- La soumission d'un texte original pour publication dans la revue *Défi jeunesse* implique la cession écrite des droits d'auteur au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
- Les autres conditions et critères de publication des articles sont décrits en détail sur le site internet du CJM-IU :
http://www.centrejeunessemontreal.qc.ca/cm_multi_polit_edit.htm#criteres

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque
et Archives Canada

Bibliothèque et
Archives nationales
du Québec

ISSN 1201-009-X

Mars 2016

La revue Défi jeunesse
est indexée dans
Repère.



Imprimé sur papier
recyclé.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de l'Île-de-Montréal

Québec